

# LA CHAPELLE SUR ÉRDRE

**Direction Enfance, Jeunesse et Sports**

## **ETUDE-DIAGNOSTIC**

Préalable à la définition d'un

PROJET EDUCATIF LOCAL

DÉCEMBRE 2004

NOËLLE MOREAU, CHARGÉE DE MISSION

## SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
A. UN PROJET EDUCATIF LOCAL POUR LA CHAPELLE SUR ERDRE.....	5
1. LES ORIGINES DU PROJET EDUCATIF LOCAL.....	5
2. LE PROJET EDUCATIF LOCAL, LEVIER DE CHANGEMENT.....	6
3. VOLONTE D'UN PROJET EDUCATIF LOCAL POUR LA COMMUNE.....	8
4. RAPPEL DE LA COMMANDE.....	10
5. METHODOLOGIE.....	12
5.1. DES DÉMARCHES PLURIELLES.....	12
5.2. DES OUTILS D'ÉTUDES.....	13
a) Consultation des enfants et des jeunes.....	13
b) Consultation des acteurs.....	14
c) Consultations des familles.....	16
d) Consultation des associations.....	16
e) Recueil de données sociales et démographiques.....	17
B. LE DIAGNOSTIC.....	18
1. QUELQUES ELEMENTS SOCIOLOGIQUES.....	18
1.1. REGARD SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE SUR LA COMMUNE.....	18
a) La population depuis 1962.....	18
b) La composition de la population.....	19
c) En matière de délinquance.....	21
1.2. REGARD GÉOGRAPHIQUE, URBAIN ET ÉCONOMIQUE.....	22
2. LES ACTEURS DU CHAMP DE L'EDUCATION.....	23
2.1. LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT.....	23
a) Les écoles maternelles.....	25
b) Les écoles élémentaires.....	29
c) L'école privée Saint-Michel.....	33
d) Les Collèges.....	34
e) La pertinence d'un PEL pour les enseignants ?.....	36
2.2. LES SERVICES DE LA VILLE.....	38
a) Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et du Sport.....	38
b) Le service Jeunesse.....	39
c) Le service de l'Action Scolaire.....	46
d) Le service des Sports.....	50
e) Le service de la Petite Enfance.....	52
f) conclusion concernant la DEJS.....	54
g) La Direction de la Culture.....	56
h) Le Service Social.....	60
i) La Direction du Cadre de Vie.....	62
j) L'engagement financier de la Commune.....	64
2.3. LE SECTEUR ASSOCIATIF.....	72
a) L'Association des Centres de Vacances.....	72
b) L'Association Musicale de l'Erdre et du Gesvres – AMEG.....	74
c) La Confédération Syndicale des Familles.....	76
d) Les Offices Municipaux.....	77
e) Autres associations.....	78

3. CONSULTATION DE LA POPULATION.....	84
3.1. CONSULTATION DES ENFANTS.....	84
3.2. CONSULTATION DES JEUNES.....	88
a) <i>Consultation des collégiens</i> .....	88
b) <i>Consultation des jeunes de plus de quinze ans</i> .....	91
3.3. CONSULTATION DES FAMILLES.....	96
4. LES RESULTATS DE NOTRE ANALYSE, DU CONSTAT AUX PRECONISATIONS.....	100
ANNEXES.....	104

## ***Préambule***

Depuis l'année 2001, la Ville de La Chapelle sur Erdre a exprimé le souhait de définir un Projet Educatif Local. Cette définition passe par la mise en œuvre d'une démarche de projet, laquelle s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic portant sur l'organisation du temps libre.

La réalisation de ce type de diagnostic donne lieu à des aides financières par la Caisse d'Allocations Familiales et ce sont en général les Fédérations d'Education Populaire qui proposent leurs compétences pour ce type de mission.

En septembre 2002, la Ville signe une convention avec Les Francas en vue de réaliser l'étude nécessaire à la définition d'un PEL. Malheureusement, en janvier 2004, l'étude n'ayant pas été produite en totalité, la Ville dénonce cette convention et décide de recruter une personne pour une durée de quatre mois dont la mission consistera à reprendre cette étude diagnostic.

Ainsi, à compter du 24 mai 2004, nous acceptons cette mission. Après l'étude des quelques documents en possession de la Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et du Sport et, afin d'adopter une démarche personnelle d'objectivation, nous décidons de reprendre l'étude complètement et de nous servir de quelques éléments produits par les Francas qui sont les consultations d'adolescents et certaines indications socio-démographiques.

## A. Un Projet Éducatif Local pour La Chapelle sur Erdre

### 1. Les origines du Projet Éducatif Local

Depuis les années quatre-vingts, les ministères de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Nationale, des Affaires Sociales et plus tard de la Ville n'ont eu de cesse d'impulser de nouveaux dispositifs dont le but visait, tout d'abord, l'aménagement du temps des enfants, la lutte contre l'oisiveté chez les jeunes, puis la mise en cohérence d'actions éducatives, sociales et culturelles en faveur de l'enfance et de la jeunesse sur l'ensemble des territoires, particulièrement au niveau de territoires reconnus comme ZEP<sup>1</sup>. Ainsi nous avons assisté à la naissance de nombreux dispositifs tels que les opérations anti-été chaud, Ville Vie Vacances, les Contrats d'Aménagement du Temps de l'Enfant, les Contrats d'Actions Jeunes, les Contrats Temps Libres, les Contrats Enfance, cette liste n'étant en aucun cas exhaustive.

C'est à partir de la fin des années quatre-vingt-dix, sous le gouvernement de Lionel Jospin, que de nouvelles directives apparaissent et portent l'éducation comme une mission partagée. On reconnaît trois pôles majeurs qui se partagent la mission de l'éducation, la famille, l'école et le secteur associatif, ce dernier intervenant principalement sur le temps libre. D'après Philippe Meirieu<sup>2</sup>, ces trois pôles s'articulent autour de la mission éducative de l'enfant et trouvent leurs fondements dans les spécificités suivantes : *« l'enseignement pour l'école, la socialisation pour les structures de loisirs et institutions du temps libre, la filiation pour la famille. Cela n'empêche pas que l'école ait aussi une mission de socialisation et la famille une fonction d'enseignement. »*<sup>3</sup>

Conscient des enjeux que représente l'éducation des enfants dans le développement de notre pays et de l'intervention multiple des acteurs travaillant sur ce champ, le premier Ministre, Lionel Jospin annonce dans son discours à l'Unesco en mars 2001 son souhait de voir s'élaborer *« des projets d'éducation transversaux au sein desquels les enseignants, les parents, les élus et les associations collaboreraient (...) en définissant une véritable*

---

<sup>1</sup> ZEP : Zone d'Education Prioritaire

<sup>2</sup> Philippe Meirieu est directeur de l'IUFM de Lyon, professeur de Sciences de l'Education à Lyon II.

<sup>3</sup> Revue Repères, *Projet Educatif Local et Politique de la Ville*, les éditions de la DIV, page 5.

*stratégie collective de prise en charge des enfants à la fois dans et hors l'école, dans le cadre d'un partenariat renforcé et amplifié avec tous les acteurs locaux, institutionnels et associatifs(...) Ainsi s'amorcera une autre politique de l'éducation, plus globale, plus soucieuse de tout ce que les enfants et les jeunes peuvent vivre hors des murs de l'école. »*

Ainsi le Contrat Éducatif Local<sup>4</sup> devient le contrat fédérateur des politiques éducatives locales. Ce nouveau dispositif interministériel (rassemblant le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de la Culture, le Ministère de la Jeunesse et des Sports ainsi que le Conseil Général) permet de financer certaines actions éducatives mettant en synergie différents types d'acteurs. Cependant, si les contrats fédèrent un ensemble de partenaires, il devient nécessaire d'inscrire l'ensemble de ces actions dans un projet global, local, cohérent, donnant ainsi du sens et un cadre à une politique éducative en définissant des objectifs dont l'atteinte est possible par l'ensemble des acteurs.

## **2. Le Projet Éducatif Local, levier de changement**

Il apparaît que la question de l'éducation, longtemps réservée aux deux institutions qui sont la famille et l'Éducation Nationale, concerne également de nombreux autres domaines comme l'ensemble des activités sportives et culturelles pratiquées par les enfants et les jeunes durant le temps périscolaire. L'acte pédagogique ne s'arrête pas à la sortie de l'école et on peut reconnaître que de nombreux autres acteurs appartiennent à la communauté éducative locale. L'éducateur sportif tout comme l'animateur socioculturel ont depuis longtemps conquis leur légitimité dans le domaine de l'éducation, cependant, il peut être pertinent d'associer également un chauffeur de car scolaire, par exemple, tout comme le personnel de restauration scolaire à la réflexion éducative.

Dans la définition d'un Projet Éducatif Local, le terme d'éducation est à envisager au sens large. D'après la revue **Repères**<sup>5</sup>, cette prise en compte peut permettre différentes évolutions comme : « donner une légitimité à tous les acteurs, membres ou non de l'Éducation Nationale pour s'exprimer sur ce sujet ; permettre à l'école de situer sa fonction spécifique, l'enseignement, dans un ensemble plus large qui lui donne davantage de sens ;

---

<sup>4</sup> CEL.

<sup>5</sup> Revue Repères, édition de la DIV

traiter la question récurrente de la relation avec les familles nécessitant une certaine prise de recul ; changer d'univers de référence implicite, le périscolaire étant mieux défini comme un des temps de la vie de l'enfant et encore assurer une cohérence entre temps scolaire et périscolaire ».

C'est en faisant bouger les frontières entre les institutions ainsi qu'entre les corps professionnels que le Projet Éducatif Local devient possible. Il devient un outil de changement et permet l'évolution de trois domaines fondamentaux :

1. Par la participation active d'acteurs multiples, professionnels de l'action éducative ainsi que les parents agissant aussi en citoyens, le système éducatif se décentralise et rend possible une démarche collective.
2. L'action éducative s'envisage au travers de la politique de renouvellement urbain, en effet, ce dernier peut désormais prendre en compte d'une façon globale les nécessités de la mise en œuvre du projet éducatif.
3. Enfin, un de ses objectifs principaux s'oriente vers le combat des inégalités. L'appréciation globale du parcours de l'enfant permettant différentes formes d'accompagnement peut faciliter sa réussite.

Le Projet Éducatif Local nécessite la conviction des partenaires éducatifs, « *celle qui oblige à penser l'éducation des enfants dans sa globalité* »<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Revue Repères, page 13.

### **3. Volonté d'un Projet Éducatif Local pour la commune**

Depuis de nombreuses années, les demandes en matière d'offre éducative, sur les temps péri et extrascolaires notamment, se sont considérablement développées. Beaucoup de villes se sont impliquées dans l'organisation de l'accueil périscolaire dans les écoles, des centres de loisirs et de vacances, dans la mise à disposition de personnels pour des activités éducatives sur le temps scolaire, etc.

Parce que leur implication financière s'accroît d'année en année, les collectivités locales et particulièrement les villes revendiquent leur intervention dans la définition d'une politique éducative. Aussi, elles recherchent une plus grande lisibilité et visibilité pour la politique qu'elles conduisent ainsi qu'une articulation pertinente avec l'Education Nationale. Du coup, de plus en plus de Villes, petites et grandes, s'inscrivent comme animatrices de la définition d'un Projet Éducatif Local.

La démarche amorcée à La Chapelle-sur-Erdre relève d'une dynamique identique à celle que nous décrivons dans le paragraphe précédent. Cette commune fait partie de l'agglomération nantaise et s'est fortement développée en l'espace de 20 ans. Sa population qui était de 6000 habitants en 1975 est aujourd'hui d'environ 17000 habitants. Sa construction a été rapide, réalisée pendant plusieurs années au coup par coup laissant parfois peu de place à un plan de développement réellement concerté. Cependant, en matière de temps libre, de nombreuses initiatives privées ont vu le jour et c'est un ensemble de plus de 80 associations sportives et culturelles qui proposent aux Chapelains de nombreuses activités et actions. En plus de son propre service d'animation jeunesse et culturel, la Ville soutient financièrement et/ou matériellement une grande partie de ces associations.

En vue de financer l'ensemble de ces actions sportives et culturelles, les ressources de la Ville proviennent des impôts ménagers d'une part, et de différentes subventions versées, entre autres, par la Caisse d'Allocations Familiales (Contrats Temps Libres et Contrat Enfance), par le Conseil Général et par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (dispositif Ville Vie Vacances), d'autre part. L'opportunité de recourir en 2002 à un Contrat Éducatif Local afin de financer en partie certaines actions éducatives en direction de l'enfance, a incité les élus municipaux à conduire une réflexion sur la politique éducative communale et d'en définir les grands axes.

Ainsi, d'après les élus municipaux, la définition d'un Projet Éducatif Local devient un outil permettant de déterminer un cadre politique en vue de clarifier les relations entre les associations, les partenaires institutionnels et la Mairie, harmoniser les actions, leur donner de la cohérence et du sens.

#### **4. Rappel de la commande**

C'est parce que l'équipe municipale souhaite mettre en œuvre une politique globale en direction de l'enfance et de la jeunesse qu'elle s'est saisie de l'opportunité de la définition d'un Projet Éducatif Local. Sa définition passe par une nécessaire étude permettant une mise à plat de l'offre éducative locale afin d'en dégager des axes de développement et de partenariat.

Cette mission nous a été confiée et elle a pour objectif de :

1. Réaliser un diagnostic quantitatif et qualitatif des actions menées sur la commune en direction du public âgé de 3 à 18 ans sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire dans le but de :
  - ❑ Vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande par période, type d'activité et tranche d'âge ;
  - ❑ Mieux connaître le regard porté par les familles sur les besoins et les activités ;
  - ❑ Vérifier si les propositions d'activités sont compatibles avec les rythmes des enfants et des jeunes ;
  - ❑ Rencontrer les différents acteurs locaux et faire la synthèse de leurs analyses de la situation locale ;
  - ❑ Inventorier les actions concernant la citoyenneté et la participation ;
2. Identifier et analyser les besoins émergents au regard de l'évolution de l'environnement, les manques, les liaisons possibles ou à valoriser ;
3. Réduire les cloisonnements afin d'assurer une cohérence des actions et de renforcer les passerelles inter-associatives et inter-services ;
4. Identifier les besoins et les actions à mettre en œuvre en matière de participation des enfants et des jeunes et de citoyenneté ;
5. Formuler des hypothèses et des propositions permettant de décliner des orientations municipales en matière de politique enfance/jeunesse, favorisant la réflexion des élus sur la définition des priorités d'actions et l'implication des acteurs locaux ;
6. Utiliser au mieux les ressources locales en matière de compétences, locaux et matériels, etc.

La réalisation d'un diagnostic demande au consultant de la distanciation et une démarche d'objectivation. Salariés par la Mairie, nous nous efforcerons d'appliquer une certaine neutralité à notre compte-rendu et à nos analyses. Cependant les propositions que nous pourrons faire seront probablement empreintes de notre propre histoire professionnelle. Celles-ci seront alors partagées, discutées et négociées avec l'ensemble des partenaires.

## **5. Méthodologie**

### **5.1. Des démarches plurielles**

Afin de réaliser l'état des lieux de l'offre éducative, nous avons opté pour différents types de démarches et outils d'études. L'objectivation de la problématique éducative peut passer par quatre entrées différentes qui sont :

1. Le territoire par une analyse urbaine et sociale
2. L'offre éducative
3. Les publics intéressés
4. Les acteurs concernés

Les enjeux de ce diagnostic, en deçà de son objectif de définition d'une politique globale, se situent également dans la lisibilité d'une réalité complexe, en traduisant une réalité effective et en permettant à chaque acteur de voir sa place.

La quantification des actions déjà en exercice passe par le choix d'un indicateur commun dans un souci de mesure homogène.

Ainsi le diagnostic se dégagera de cinq groupes d'analyse qui sont :

1. La quantification des actions ;
2. La mise à plat qualitative de l'offre éducative ;
3. L'implication financière de la commune et des autres collectivités territoriales et services de l'état ;
4. L'analyse des publics et des pratiques ;
5. Les partenariats et les enjeux tels qu'ils sont perçus par les acteurs.

Enfin, dans le but d'un partage du diagnostic, notre analyse de la situation fera l'objet d'échanges avec l'ensemble des partenaires afin d'être au plus proche de la réalité.

### **5.2. Des outils d'études**

Afin de découvrir les caractéristiques et motivations des quatre groupes d'études précédemment nommés (territoire, offre, publics et acteurs), nous avons choisi de recueillir les informations recherchées par le biais de différents outils et auprès de différents publics et acteurs.

Le Projet Éducatif Local ayant pour but de rendre cohérent l'aménagement du temps libre pour les enfants et jeunes de 3 à 18 ans, il nous semblait indispensable de recueillir l'avis de cette population.

### a) Consultation des enfants et des jeunes

Comme nous l'avons indiqué dans le préambule de ce rapport, notre mission consistait à reprendre un travail d'étude commencé par une fédération d'éducation populaire. Cette dernière avait réalisé un travail d'enquête auprès des collégiens de la commune par le biais de questionnaires<sup>7</sup> portant sur l'organisation de leur temps libre et sur les besoins qu'ils pouvaient exposer. Ce travail ayant été déjà réalisé, nous avons décidé de nous en servir pour les fins de notre diagnostic.

En ce qui concerne le public enfant, nous avons réalisé un questionnaire<sup>8</sup> à choix multiples avec quelques questions ouvertes portant également sur l'organisation générale de leur temps libre, leur type de déplacement, leur goûts, etc. Considérant que la réponse à cet outil nécessitait une certaine maîtrise de la lecture et de l'écriture, nous avons choisi de ne le proposer qu'aux élèves des troisièmes cycles de l'école élémentaire, un échantillon de vingt pour cent des effectifs étant représentatif. Les 5 directeurs des groupes scolaires publics et privés de la commune ont accepté de distribuer les questionnaires auprès de leurs élèves au hasard de leurs effectifs.

Si les textes officiels présentent les publics de 3 à 16 ans comme cibles prioritaires des PEL, ils préconisent également de s'intéresser aux jeunes de plus de 16 ans. Ainsi nous avons élaboré un questionnaire quasiment identique à celui qui avait été diffusé auprès des collégiens et l'avons transmis au Lycée Monge en vue de les envoyer par courrier à cinquante pour cent des effectifs de lycéens chapelains, soit cent élèves. Une démarche identique a été effectuée auprès du Lycée Appert mais son personnel éducatif n'avait pas les moyens matériels de répondre à notre demande. Ce questionnaire a également été diffusé pendant l'été par le biais des animateurs du service jeunesse de la Mairie, soit une cinquantaine de questionnaire.

---

<sup>7</sup> A voir en annexe un exemple de questionnaires collégiens

<sup>8</sup> A voir en annexe un exemple de questionnaire enfant.

## b) Consultation des acteurs

De nombreux acteurs de la commune interviennent de près ou de loin sur le champ éducatif, du directeur d'école au maire de la commune, en passant par l'animateur du service Jeunesse et le président d'association. Nous avons choisi de rencontrer ces principaux acteurs et de recueillir leur parole par le biais d'un entretien semi-dirigé. Nous avons réalisé des grilles d'entretien spécifiques pour chaque type d'intervenant, leur utilisation n'étant pas rigide. Pour l'ensemble des personnes entendues, notre objectif visait à connaître leur point de vue quant à la pertinence d'un PEL sur la commune de La Chapelle-sur-Erdre, leur fonctionnement actuel et les améliorations qu'ils souhaiteraient voir se dessiner en matière d'organisation et/ou de choix politique.

Un nombre important de partenaires, professionnels, institutionnels et associatifs sont mobilisés sur le champ éducatif ; n'ayant pas les moyens temporels de rencontrer tout le monde, nous avons décidé de nous entretenir avec les personnes qui, au regard de leurs fonctions et responsabilités, nous semblaient être des acteurs incontournables de l'action éducative. A cette fin, les critères que nous avons retenus ont été les suivants : implication sur la commune, pouvoir politique et de mise en œuvre, disponibilité.

Ainsi, nous avons rencontré les personnes suivantes que nous regroupons par domaines constituant le champ global de l'éducation :

### L'enseignement

- Les directeurs des écoles maternelle et élémentaire du groupe Beausoleil ;
- Les directeurs des écoles maternelle et élémentaire du groupe Robert Doisneau ;
- Les directeurs des écoles maternelle et élémentaire du groupe La Blanchetière ;
- La directrice de l'école élémentaire du groupe La Lande de Mazaire ;
- La directrice du groupe scolaire privé Saint Michel ;
- Le principal du collège de la Coutançière ;
- La principale du collège du Grand Beauregard ;
- Les représentants des fédérations de parents d'élèves FCPE des quatre groupes scolaires publics.

### Les services communaux

- La directrice du service Enfance, Jeunesse et Sport ;
- La responsable du service Petite Enfance ;
- Le responsable du service Jeunesse ;
- Le responsable du service des Sports ;
- La responsable de l'Action Scolaire ;
- L'adjointe au responsable du service Jeunesse et coordinatrice de l'accueil périscolaire ;
- La directrice du service Social ;
- Le directeur du service Culturel ;
- La responsable de la bibliothèque municipale ;
- La directrice du service Cadre de Vie ;
- L'équipe d'animateurs permanents du service Jeunesse ;
- Les deux animatrices du Point Information Jeunesse ;
- La directrice du CLSH du mercredi;
- Par téléphone : l'animatrice sportive cantonale.

### Les partenaires institutionnels

- Jean-Paul Macé, conseiller technique de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique ;
- Rodolphe Cerisier, conseiller pédagogique du Ministère de la Jeunesse et des Sports, direction régionale des Pays de la Loire ;
- Dominique Boschet, conseiller pédagogique de l'Inspection Académique de Nantes ;
- Le Major Loas, Gendarmerie de La Chapelle-sur-Erdre.

### L'action politique

- Gérard Potiron, Maire de la commune ;
- Jocelyne Verbaere, Adjointe à l'Enfance et à la Vie Scolaire ;
- Yves Le Leuch, Adjoint à la Culture et au Personnel ;
- Fabrice Roussel, Adjoint aux Sports ;
- Sylvie Leclerc, Adjointe à l'Action Sociale et à l'Emploi ;
- Isabelle Verdon, Adjointe à la Jeunesse.

La vie associative :

- Le président de l'OMCRI ;
- Le président de l'OMS ;
- Le président et la directrice de l'AMEG ;
- Le président et le vice-président de l'ACV ;
- La présidente des Ateliers de l'Erdre ;
- La présidente de K Danse + ;
- L'animatrice d'Ecôpole intervenant dans les écoles de la commune ;
- Les responsables de la Confédération Syndicale des Familles ;
- Le président et la secrétaire de l'Office des Restaurants d'Enfants ;
- Par téléphone : l'association « La terre est mon jardin ».

c) Consultation des familles

L'éducation des enfants et des jeunes concerne de multiples intervenants, cependant, le choix de sa forme et son organisation appartient aux familles. Afin de connaître les pratiques de celles-ci en matière d'éducation au temps libre ainsi que leurs demandes éventuelles, nous avons réalisé un questionnaire<sup>9</sup> et l'avons distribué auprès des familles chapelaines par l'intermédiaire de plusieurs vecteurs. Trois représentants des fédérations de parents d'élèves ont accepté de les distribuer à leurs adhérents puis en avons mis à disposition des familles lors des manifestations culturelles, « quartiers en fête », lors de la « Vitrine Associative » et en avons distribué par le biais des accueils périscolaires et de la Confédération Syndicale des Familles.

d) Consultation des associations

Le tissu associatif chapelain étant fortement développé, il nous était difficile de rencontrer tous les présidents dans le temps qui nous était imparti. Cependant, par l'objet de ce diagnostic, nous nous devons de recueillir des informations concernant les modalités

---

<sup>9</sup> Questionnaire famille en annexe

d'organisation des activités culturelles et sportives et du fonctionnement associatif en général. Ainsi nous avons élaboré un quatrième questionnaire<sup>10</sup> à l'intention des associations accueillant des enfants et des jeunes. Notre demande concernait des renseignements sur la vie associative d'une part, et la fourniture de documents administratifs tels que projets, comptes rendus d'assemblée générale et comptes rendus financiers. Nous avons également contacté par téléphone certaines de ces associations ou encore les avons visitées lors de la « Vitrine Associative » organisée en septembre 2004.

### e) Recueil de données sociales et démographiques

Adapter au mieux l'offre éducative à la population chapelaine nécessite de connaître certains indicateurs sociaux et démographiques. Ainsi nous nous sommes intéressés à l'évolution démographique de la commune, à son urbanisation, aux catégories socioprofessionnelles des habitants, à leurs revenus, aux formes de déplacement, etc.

Le recueil de ces données quantitatives et qualitatives puis leur croisement nous conduiront vers une lecture pertinente de la réalité allant dans le sens d'une objectivation. Elles constitueront une base essentielle à l'analyse de la problématique éducative sur la commune dans le but d'en dégager des axes d'évolution et de développement.

---

<sup>10</sup> Questionnaire association en annexe

## B . Le diagnostic

### 1. Quelques éléments sociologiques

Rendre compte de la réalité en relevant les besoins, les dysfonctionnements ainsi que les actions pertinentes est l'objectif du diagnostic. Grâce aux informations recueillies, nous sommes dans la capacité d'offrir au lecteur une vue globale sur les caractéristiques socio-démographiques de la commune, les caractéristiques des publics concernés ainsi que sur leurs pratiques.

#### 1.1. Regard socio-démographique sur la commune

Le dernier recensement réalisé sur la commune date de mars 1999. Etant donné le fort développement de celle-ci en matière démographique depuis les trente dernières années, nous pourrions supposer que les chiffres de l'INSEE sont à envisager à la hausse. Cependant, aujourd'hui, aucun indicateur ne peut confirmer ou infirmer cette supposition si ce n'est la construction de nouveaux logements sur la ZAC<sup>11</sup> de la Source depuis 1999.

#### a) La population depuis 1962 <sup>12</sup>

Années	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Nb habitants	2525	2878	5858	12246	14830	16391

La population chapelaine a augmenté considérablement depuis 30 ans. Cependant au regard de l'évolution de la population des dix dernières années, celle-ci a suivi une courbe semblable à celle de l'arrondissement de Nantes. En effet, nous avons pu observer l'afflux de populations supplémentaires dans la région nantaise ces dix dernières années conditionnées par la décentralisation de certaines administrations et une reprise de l'activité économique.

	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990/1999 (%)
Commune	14 830	16 391	10,5
Arrondissement	649 039	715 358	10,2
Département	1 052 183	1 134 266	7,8

<sup>11</sup> Zone d'Activité Concerté

<sup>12</sup> source INSEE, population comptabilisée « sans doubles comptes ».

La densité de la population sur la commune est de 490 habitants au km<sup>2</sup>. La comparaison avec les cantons de Nantes nous donne une impression d'espace puisque ces derniers relèvent une densité d'au moins 1400 habitants au km<sup>2</sup>. Quant au département, la densité de celui-ci est de 166 habitants au km<sup>2</sup>.

L'indication de la densité est à croiser avec le type d'habitat chapelain. En effet, nous avons remarqué que ce dernier était essentiellement composé de maisons individuelles avec jardins. Le recensement révèle un habitat composé de 4929 maisons individuelles et 600 logements collectifs<sup>13</sup> seulement. Ainsi, à la différence d'une ville comme Nantes, l'espace urbain est plutôt vert, ne serait-ce que par l'existence de nombreux jardins privés.

### b) La composition de la population

D'après le recensement INSEE de 1999, la population est constituée à part égale d'hommes et de femmes. Les moins de vingt ans constituent environ 30% de la population avec 4830 habitants. Cependant, la Caisse d'Allocations Familiales nous indique que la tranche de population allant de 0 à moins de 19 ans n'est composée que de 3718 habitants au 31 décembre 2003. Cette dernière ne comptabilise que les populations allocataires lesquelles sont évaluées à hauteur de 92% de la population. En conséquence, nous pouvons supposer que nous assistons à une baisse assez forte de la population jeune qui serait d'environ 450 habitants en l'espace de 4 ans !

	Nb habitants de 0 à 20 ans Source INSEE 1999
0 à 4 ans	845
5 à 9 ans	1173
10 à 14 ans	1369
15 à 19 ans	1443
TOTAL	4830

Nous remarquons néanmoins que si les tranches d'âges les plus hautes sont en baisse, les 0/5 ans sont en nette augmentation.

La commune accueille très peu de population étrangère puisque 15769 habitants sont nés en France. Seulement 113 personnes, au dernier recensement, étaient de nationalité étrangère et 570 sont nées à l'étranger.

<sup>13</sup> source INSEE.

On dénombre environ 7300 personnes actives occupées et 554<sup>14</sup> demandeurs d'emploi. Les catégories socioprofessionnelles occupées sont les suivantes :

Ouvriers, OS	Employés	Agt maîtrise Techniciens	Prof. intermédiaires	Cadres, Ingénieurs	Indépendants Employeurs	Non précisé
14%	27%	15%	10%	23%	7%	4 %

Sur la totalité des actifs, 541 exercent une activité à leur compte ou aident leurs conjoints, le solde des actifs sont salariés. Une grande majorité de ces actifs exercent leur activité en dehors de la commune (5782 personnes) induisant un déplacement de population important.

Le taux de chômage est environ de 6.1 % pour la commune<sup>15</sup> alors qu'il est estimé à 9,6% pour l'agglomération nantaise. Ce qui nous laisse penser que la population active vivant à La Chapelle-sur-Erdre, moins touchée par le chômage, est probablement plus qualifiée et expérimentée que celle de l'arrondissement.

En septembre 2004, le service social de la commune dénombre 116 personnes allocataires du RMI. Au 31 décembre 2002, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en comptait 62, ce qui représente une augmentation de l'ordre de 87%.

En ce qui concerne les revenus des chapelains, on dénombre 7309 foyers fiscaux dont le revenu net moyen est de 21139 euros (environ 138 000 francs), le revenu net moyen imposable est de 27618 euros tandis que le revenu net moyen des foyers non imposables est de 7628 euros. Trente deux pour cent des foyers chapelains sont non imposables. On dénombre 2409 ménages composés de 1 à 2 personnes, 2436 ménages composés de 3 à 4 personnes et 680 de plus de 4 personnes.

En ce qui concerne les familles, en 2002, la CAF compte 2044 familles ayant des enfants à charge dont :

-602 pour un enfant à charge

-973 pour 2 enfants à charge

-406 pour 3 enfants à charge

-63 pour 4 enfants à charge

Toujours selon la CAF, le nombre de familles est de 3858 dont 809 sans actif, 1512 avec 1 actif et 1537 avec 2 actifs.

<sup>14</sup> Source AURAN : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise

<sup>15</sup> Taux de chômage en France : 9,8% - Région des Pays de Loire : 8,3% - Département : 9,3%

Soixante dix neuf pour cent des ménages sont propriétaires de leurs logements et une toute petite minorité ne possède pas de voiture, 275 ménages sans voiture en 1999.

Si la population chapelaine semble plutôt aisée, il est important de noter la forte progression du nombre des bénéficiaires du RMI. Néanmoins, celle-ci doit résulter des conditions d'accès à l'allocation spécifique de solidarité qui ont changé au début de l'année 2004.

### c) En matière de délinquance

Au regard des statistiques données par l'observatoire dépendant du contrat local de sécurité pour l'agglomération nantaise, la commune de La Chapelle-sur-Erdre est assez peu touchée par la délinquance. Cet observatoire relève l'ensemble des faits délictueux constatés par les polices municipales et gendarmeries. Ce sont douze faits qui sont pris en compte comme les vols, les coups et blessures volontaires, les cambriolages, les incendies volontaires, les dégradations, les escroqueries et falsifications.

Les statistiques relevées nous permettent d'exercer une comparaison entre le nombre de faits relevés à La Chapelle, ceux des autres communes avoisinantes et ceux de l'agglomération nantaise.

<b>Nombre de faits constatés pour 1000 habitants</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>Moyenne</b>
La Chapelle-sur-Erdre	<b>47.6</b>	<b>46.7</b>	<b>44.4</b>	<b>46.23</b>
Carquefou	<b>66.6</b>	<b>41.3</b>	<b>50.2</b>	<b>52.7</b>
Sautron	<b>32.0</b>	<b>35.9</b>	<b>37.4</b>	<b>35.1</b>
Orvault	<b>65.4</b>	<b>67.9</b>	<b>63.4</b>	<b>65.57</b>
Couëron	<b>34.8</b>	<b>40.5</b>	<b>32.1</b>	<b>35.8</b>
Saint Herblain	<b>97.7</b>	<b>96.3</b>	<b>92.6</b>	<b>95.5</b>
Agglomération Nantaise	<b>84.6</b>	<b>81.0</b>	<b>75.3</b>	<b>80.3</b>

A la lecture de ce tableau, on note que l'ensemble des faits constatés pour La Chapelle sont en baisse d'année en année ainsi que pour l'agglomération. Ils sont relativement significatifs au regard des moyennes des autres communes mais restent dans les moyennes les plus basses, notamment par rapport à celles de l'agglomération.

Lors de notre enquête, nous nous sommes entretenus avec le Major de la Gendarmerie afin d'être informés sur la nature de la délinquance chapelaine, et notamment vis à vis des

jeunes. Selon lui, les auteurs des faits constatés habitent peu la commune, par exemple, 80% des cambriolages sont organisés par des délinquants se déplaçant de Nantes Nord vers La Chapelle. Il nous livre que les nombreuses villas cossues de la commune attire des personnes plus démunies des communes avoisinantes. Il note également une certaine hausse des vols avec violence à l'encontre des jeunes chapelains, autrement dit des faits de racket à la sortie des collèges opérés par des jeunes d'autres communes. Il nous dit ne pas être spécialement dérangé par les jeunes de La Chapelle et que les problèmes liés à l'alcool et la consommation de drogues douces ne sont pas plus importants à La Chapelle qu'ailleurs. Néanmoins, il relève la participation de quelques jeunes issus de familles très aisées dans des cambriolages (10 à 15 par an), expliquant ces actes par la recherche de limites ou pour pallier leur ennui.

## **1.2. Regard géographique, urbain et économique**

D'une superficie de 33 km<sup>2</sup>, la commune s'étend du nord de Nantes au sud de Sucé-sur-Erdre, elle est longée par l'Erdre qui constitue une ressource naturelle pour la pratique d'activités nautiques et de balades à pied.

Elle est traversée par le périphérique de l'agglomération nantaise mettant son quartier de Gesvrine à part. Le bourg de la commune se situe en son centre et le nord de la commune est constitué de petits villages où on constate l'existence d'un habitat relativement récent et diffus.

Dans le but de développer la mixité sociale au sein de la commune et de combattre le vieillissement de la population par le phénomène de décohabitation, l'équipe municipale a souhaité la création de nouveaux logements au nord du bourg. Il est donc prévu la construction d'environ mille logements dont 35% de logements sociaux. Les travaux commencent en 2004 et s'étaleront sur plusieurs années. Le plan global pour cette ZAC<sup>16</sup> comprend également des emplacements pour deux équipements publics ; leurs destinations fonctionnelles n'ont pas encore été décidées.

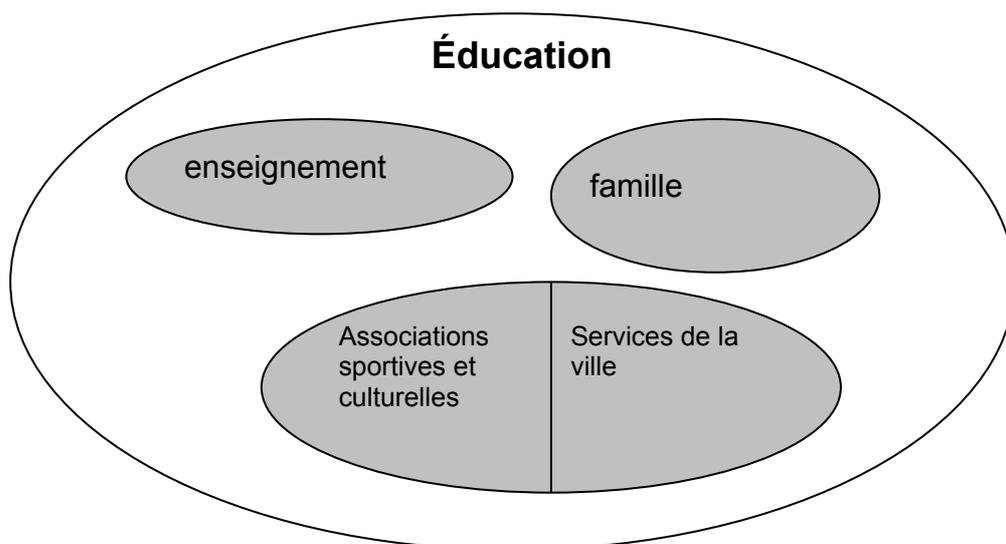
Longtemps cité dortoir, La Chapelle sur Erdre accueillait très peu d'entreprises. La création d'une zone économique a favorisé l'implantation de nombreuses sociétés intervenant essentiellement dans les secteurs du service. On dénombre aujourd'hui 697 entreprises employant 2747 salariés.

---

<sup>16</sup> ZAC : zone d'activité concertée

## 2. Les acteurs du champ de l'éducation

Comme nous avons pu le noter précédemment, la mission de l'éducation est partagée. Au niveau local, nous identifions trois corps principaux qui sont la famille, l'enseignement puis le secteur associatif et municipal proposant aux enfants des activités sportives et culturelles durant le temps libre.



### 2.1. Les acteurs de l'enseignement

La commune est dotée de quatre groupes scolaires maternels et élémentaires publics ainsi que d'un groupe scolaire maternel et élémentaire privé.

Ceux-ci sont répartis sur la commune avec le groupe Robert Doisneau au sud dans le quartier de Gesvrine, le groupe La Blanchetière au centre sud, le groupe La Lande de Mazaire au centre, le groupe Beausoleil au centre nord et enfin le groupe privé Saint Michel au centre de la commune.

Les effectifs scolaires pour l'année 2003/2004 sont les suivants :

	Ecoles	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs
		1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
M A T E R N E L L E	La lande de Mazaire	152	169	169	154	140	133
	Beausoleil	152	148	145	149	142	166
	R. Doisneau	178	190	179	175	170	176
	La Blanchetière	90	80	83	85	81	76
	Saint-Michel		133	136	131	148	149
	<b>total</b>		<b>720</b>	<b>712</b>	<b>694</b>	<b>681</b>	<b>700</b>
E L E M E N T A I R E	La lande de Mazaire	298	272	286	284	281	261
	Beausoleil	289	297	286	274	291	279
	R. Doisneau	256	271	274	273	284	272
	La Blanchetière	163	173	173	165	138	142
	Saint-Michel		255	223	250	243	223
	<b>total</b>		<b>1268</b>	<b>1242</b>	<b>1246</b>	<b>1237</b>	<b>1177</b>

A la lecture de ce tableau, on s'aperçoit que les effectifs maternels sont en hausse d'à peine 3% tandis que les effectifs élémentaires sont en baisse plus nette de presque 5%. Ces chiffres confirment l'inquiétude des élus quant au vieillissement de la population, en effet, la population de jeunes et d'enfants baisse depuis quelques années.

On dénombre également deux collèges sur la commune, un au centre de la ville, le collège du Grand Beauregard ainsi qu'un autre plus au nord, le collège de la Coutancière. Ces derniers avaient la spécificité d'accueillir des enfants de La Chapelle, de Sucé sur Erdre, de Treillières et de Grandchamp-des-Fontaines. Un nouveau collège a été construit à Treillières en 2001 vidant ainsi les collèges d'un tiers de leurs élèves lors de la rentrée scolaire suivante.

Il n'existe pas de lycée sur la commune, les jeunes évoluant vers ce type d'établissement scolaire partent généralement vers les lycées de Nantes, notamment les lycées Monge et Appert.

### a) Les écoles maternelles

Lors de nos démarches, nous avons pu rencontrer trois directrices d'écoles maternelles, la directrice de l'école La Lande de Mazaire ayant le projet de changer d'école à la rentrée 2004 n'a pas trouvé opportun de nous rencontrer.

Les quatre écoles maternelles publiques sont géographiquement associées aux écoles élémentaires formant ainsi des groupes scolaires. Cependant, leurs fonctionnements sont totalement indépendants de celui des élémentaires, les équipes enseignantes de chaque école sont autonomes et coordonnées par un directeur.

Chaque école dispose d'une BCD, d'une salle de restauration scolaire et un accueil périscolaire y est proposé, le matin et le soir, dans des espaces spécifiques pour la majorité d'entre eux.

Chaque classe de maternelle est encadrée par un enseignant et un ATSEM<sup>17</sup>. Le rôle de ce dernier est d'aider le maître dans sa mission d'enseignement notamment par un accompagnement de l'acte pédagogique ainsi que des tâches d'entretien des locaux. Les ATSEM sont des agents municipaux dont le profil a beaucoup évolué ces dernières années. En effet, ce personnel, autrefois non formé, que l'on appelait les « dames de service », est aujourd'hui reconnu comme acteur à part entière de l'environnement scolaire, un CAP Petite Enfance est aujourd'hui nécessaire pour occuper ce type de poste. A l'école Beusoleil, un conseil d'ATSEM a été mis en place par la directrice permettant ainsi une coordination entre chacune d'elles et la direction.

Depuis quelques années, toutes les équipes enseignantes définissent leur travail grâce à un outil pédagogique, le Projet d'Ecole. Celui-ci définit des objectifs éducatifs prioritaires qui sont déclinés en objectifs opérationnels via la définition d'actions, des modalités d'évaluation y sont également associées. Un projet d'école est déterminé pour trois ans. Il donne lieu à un avis par le Conseil d'Ecole<sup>18</sup> ainsi que par l'Inspection Académique qui le valide ou pas.

<sup>17</sup> ATSEM : agent territorial spécialisé des écoles maternelles

<sup>18</sup> Conseil d'Ecole : instance décisionnelle et de concertation rassemblant enseignants, Inspecteur de l'Académie, parents et Mairie.

Sur les trois écoles maternelles visitées, deux ont décidé d'orienter leurs objectifs sur le langage écrit et oral, la troisième sur l'évaluation et la remédiation. L'atteinte de ces objectifs est conditionnée par un travail en ateliers en petits groupes (10 enfants maximum) :

- ateliers de lecture, concentration et langage pour l'école Doisneau,
- ateliers sur le langage, les arts plastiques, la musique, etc... ayant abouti à un spectacle de marionnettes à la fin de l'année pour l'école Beausoleil,
- ateliers conte, lecture et écriture, jeux de société aboutissant à un rallye lecture en collaboration avec l'école élémentaire pour l'école Blanchetière.

Ces ateliers sont dirigés par les enseignants et certains ATSEM en animent. Cependant, d'après une des directrices, nous relevons que les ATSEM effectuent une tâche d'animation mais non pédagogique, la différence entre l'acte pédagogique et l'animation résidant, d'après elle, au compte-rendu d'évaluation qui est réalisé par l'enseignant.

Assez peu d'intervenants extérieurs participent à la mise en œuvre de ces ateliers, nous relevons la contribution seulement d'un parent à Beausoleil sur un atelier lecture. A Blanchetière, quelques parents participent au rallye lecture mais pas aux ateliers. Les directrices des trois écoles nous ont confié que ce n'était pas le rôle des parents que de participer à la vie de l'école, mis à part les circuits traditionnels de consultation via les fédérations de parents d'élèves ou encore les amicales laïques qui organisent les fêtes scolaires. Cependant, même s'il y avait un désir fort d'associer les parents à la vie scolaire, au regard de la demande croissante d'accueil périscolaire ainsi que le nombre de plus en plus important de repas servis le midi à la cantine, nous constatons que ces phénomènes traduisent une activité professionnelle de la part des deux parents, leur laissant peu de temps pour s'investir à l'école ou ailleurs.

Quant aux intervenants professionnels, nous relevons la participation de deux associations, Ecopôle<sup>19</sup> sur une école et Horizon Nature<sup>20</sup> sur une autre. Ces interventions se font dans le cadre de projets spécifiques et donnent lieu à des financements multi-partenariaux, la municipalité, l'éducation nationale et les parents via les amicales laïques financent ces projets.

---

<sup>19</sup> Ecopôle : association travaillant sur la défense de l'environnement.

<sup>20</sup> Association intervenant sur l'environnement

## Partenariats

En dehors des actions réalisées en partenariat avec Ecopôle et Horizon Nature, nous avons relevé que plusieurs actions en relation avec les autres maternelles étaient actuellement en œuvre.

Tout d'abord, une charte concernant les conditions d'accueil des tout-petits (2 à 3 ans) est à l'étude pour les quatre maternelles publiques de la commune. Elle traiterait de l'accueil progressif des enfants. Cette charte donnerait lieu à la diffusion par la Mairie d'une plaquette d'information sur le thème de l'accueil.

Ensuite, une action de formation traitant de l'accueil des plus petits a rassemblé l'an passé différents personnels : enseignants, ATSEM ainsi que des personnels de crèche et halte-garderie. Du coup, les objectifs éducatifs entre les maternelles et les structures d'accueil de la petite enfance étant proches voire communs, une réflexion est actuellement menée entre ces différentes structures. Cette réflexion vise à rendre cohérent le travail éducatif et de créer éventuellement des passerelles fonctionnelles entre les équipements.

Aussi, parce qu'elles se touchent physiquement, il est assez simple pour les écoles maternelles de construire un partenariat avec les écoles élémentaires. Ainsi, différentes actions voient le jour, le plus souvent au niveau du cycle 2 qui concerne les grandes sections maternelles, les C.P. et CE1.

Le fonctionnement de l'Education Nationale donne la possibilité aux enseignants de mener des projets éducatifs spécifiques (PAC) financés par le Ministère de tutelle ainsi que d'autres partenaires. La plupart des directeurs d'écoles rencontrés, élémentaires et maternelles, déplorent le montant des crédits qui semble diminuer d'année en année. Du coup, de plus en plus de projets ne sont pas validés par l'Inspection Académique pour faute de crédits. D'après l'un d'eux, seulement un projet sur dix serait accepté et financé. Parce qu'ils ont peu de chance de voir aboutir leurs projets, certains enseignants n'essayent même pas d'en présenter, découragés par avance dans leurs démarches.

## Le temps du midi

C'est la Ville qui organise et gère le temps de restauration le midi. Durant cet espace, les enfants de maternelle sont encadrés par les ATSEM. Celui-ci se déroule dans une salle spécifique, à part des enfants plus grands scolarisés en élémentaire. En général, les repas se passent bien, les effectifs étant peu nombreux et les taux d'encadrement assez bons (1 ATSEM pour 10 enfants).

Suivant les écoles, les enfants des petites sections sont couchés soit juste après le repas, soit un peu plus tard au retour de l'enseignant. Il est proposé aux enfants des moyennes sections un repos de 20 ou 30 minutes et la sieste n'existe plus pour les grandes sections. Néanmoins un rapport de l'INSERM<sup>21</sup> daté de 2001 préconise la pratique de la sieste à l'école et pas seulement pour les enfants de petite section, « *les plus grands pouvant aussi en avoir besoin jusqu'au C.P.* »<sup>22</sup>. La plupart du temps, le frein à une sieste pour tous est l'étroitesse des locaux, « *elle fait pourtant partie des activités qui contribuent au bien-être de l'enfant* ». Il sera probablement préconisé d'aborder cette question dans la définition d'un PEL car les effectifs en restauration scolaire maternelle augmentent d'année en année rendant la problématique de l'accueil des enfants de plus en plus prégnante.

Par exemple, entre la fin du déjeuner et le coucher, la directrice de Doisneau nous informe de l'inconfort de l'accueil pour les enfants surtout l'hiver. Elle aimerait, comme beaucoup de ses collègues directeurs, que le temps du midi soit mieux aménagé, qu'un accompagnement au temps calme soit réalisé. Nous aborderons plus précisément la question du temps du midi dans le chapitre concernant l'accueil périscolaire.

---

<sup>21</sup> INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

<sup>22</sup> Article de Ouest-France du 31 août 2004 : « *Maternelle : la sieste est-elle obligatoire ?* »

## b) Les écoles élémentaires

Nous avons rencontré et entendu les quatre directeurs des écoles élémentaires publiques. Comme leurs collègues de maternelles, nos entretiens se sont portés sur leurs fonctionnements, sur le contenu de leurs projets d'écoles, sur les éventuelles actions en partenariat qu'ils ont développées ainsi que sur la pertinence et les enjeux de la définition d'un PEL.

« Lire, dire et écrire » sont les objectifs communs des projets des écoles primaires Doisneau, Blanchetière et Mazaire. Beusoleil et Doisneau ont fait également le choix d'inscrire dans leurs objectifs prioritaires un travail sur la citoyenneté. Doisneau a rajouté un objectif de soutien aux enfants en difficulté.

Dans le but d'atteindre leurs objectifs, différentes actions ont été mises en place :

**Doisneau** : développement de l'activité informatique, développement de la BCD, pôle central de l'école, amélioration du fonctionnement du conseil de cycle, du conseil d'école et du conseil d'élèves, développement du travail en équipe, amélioration de la prise en compte de la difficulté scolaire.

**Beusoleil** : « Vivre et apprendre ensemble à l'école » en mettant en place une représentation des élèves pour tout ce qui touche à la vie collective et à l'éducation à la citoyenneté, par la création d'ateliers « Arts et Culture » et par la création de classes européennes via des échanges et/ou jumelages.

**Mazaire** : l'action la plus remarquable mise en place dans le cadre du projet d'école a été la création d'un journal pour lequel toutes les classes ont participé.

**Blanchetière** : a choisi de travailler plus précisément sur l'écriture, des ateliers d'écriture ont été mis en place une fois par semaine.

Ce sont les équipes enseignantes qui définissent le projet d'école en accord avec les grandes orientations nationales. Dans certaines écoles, les parents participent également à la définition des objectifs. Dans l'ensemble, les directeurs reconnaissent l'intérêt de la mise

en action d'un tel projet. *« La définition d'objectifs met en place une idée du travail en équipe et nous permet d'échanger sur nos pratiques »*. *« Ce qu'il y a de pertinent, c'est la réflexion qui est mise en place au niveau de l'équipe, elle est fondamentale. L'étape de réflexion est suivie d'une mise à l'écrit qui devient un référent commun à toute l'équipe. Le projet d'école est un outil de coopération et de communication avec tous les partenaires et notamment les parents d'élèves »*. A l'image du projet d'école, le Projet Éducatif Local se veut être également un outil de coopération et de communication à une échelle plus large !

A la différence des écoles maternelles, les parents semblent plus actifs dans l'organisation de certaines actions pédagogiques. Par exemple, à Beausoleil, plus de trente parents interviennent sur les ateliers de lecture, d'écriture et d'arts. Ils sont également actifs dans l'ensemble des autres groupes scolaires particulièrement au travers des amicales laïques, organisant de nombreuses actions festives et proposant une aide financière aux projets de l'école.

### Partenariats

L'ensemble des écoles primaires de la commune bénéficient d'actions éducatives à l'environnement et au développement durable, lesquelles sont dispensées par l'association Ecopôle. Une convention de partenariat entre l'association et la ville a été mise en place en 2001. Cette dernière verse une subvention annuelle à l'association en échange de deux cents heures d'interventions éducatives au sein des écoles. Celles-ci se décomposent en quatre-vingts séances commandées par les équipes enseignantes afin de nourrir leurs projets éducatifs.

Une action d'éducation sportive est également en place depuis plus de trente ans. Dans le but de préparer trois rencontres sportives annuelles pour les enfants scolarisés en primaire, une éducatrice des activités éducatives et sportives, employée par le SIVOM du canton, intervient dans toutes les écoles élémentaires, publiques et privées du canton<sup>23</sup>. Son emploi du temps lui permet d'intervenir une demi-journée voire une journée tous les quinze jours par école. Elle réalise une action éducative sportive construite en relation avec les enseignants et propose aux enfants des activités autour des jeux collectifs, de l'endurance et de la régularité ainsi qu'autour de l'athlétisme. D'après certains directeurs, l'intérêt de

---

<sup>23</sup> le canton comprend les communes de La Chapelle sur Erdre, Treillières, Grandchamp-des-Fontaines et Sucé-sur-Erdre.

cette action, au delà de l'action éducative en faveur des enfants, passe par son apport en pédagogie spécifique liée aux activités sportives.

Enfin chaque école établit un partenariat avec certaines associations en fonction de demandes singulières. Celles-ci peuvent être à vocation artistique ou culturelle, comme humanitaire ou sportive. Elles interviennent de façons ponctuelles en réponse à une commande de l'école, particulièrement dans le cadre de projets APAC.

### Le temps du midi

De plus en plus d'enfants utilisent la restauration scolaire le midi. Cette forte demande a impliqué l'organisation de deux services. Une moitié d'entre eux déjeune de 12h00 à 12h45 et l'autre de 12h45 à 13h30. Durant ce temps ils sont encadrés par différents personnels issus soit de l'accueil périscolaire, soit des équipes de restauration et le taux d'encadrement est d'un adulte pour 27 enfants. Ils sont servis à table par le personnel de service et, après avoir déjeuné, participent au débarrassage des tables. Durant le temps resté libre, les enfants jouent dans la cour ou sous un préau et peuvent avoir accès, dans certaines écoles, à la BCD.

Lors de nos entretiens, l'ensemble des directeurs d'écoles nous ont confié que, même si ce temps du midi n'est pas sous leur responsabilité, il serait intéressant de l'aménager de façon à ce que les enfants reprennent la classe détendus et moins énervés. De plus, plusieurs nous ont également fait part de comportements difficiles de la part des enfants envers le personnel intervenant le midi. Certains ayant repéré le statut subalterne de ce type de personnel font preuve de comportements irrespectueux. *« Il faut que ce personnel soit reconnu par les enfants et les parents et que les enfants sachent qu'ils sont des partenaires et pas des employés subalternes (...) Si nous adultes, on ne les reconnaît pas comme intervenants alors ce sera difficile que les enfants les reconnaissent »*. Les directeurs ne demandent pas l'organisation d'activités spécifiques durant cet espace mais plutôt un accompagnement à des espaces ou des jeux calmes. *« L'enfant a besoin de temps pour souffler le midi, pas pour de l'activité à tout prix ! »*

Après avoir visité deux restaurants durant le temps du midi (Doisneau et Mazaire), nous confirmons qu'un travail de réflexion est à mettre en œuvre dans le but d'améliorer l'accueil des enfants. Car si les conditions d'accueil sont bonnes pour les cycles de maternelles notamment en terme de services et de taux d'encadrement par le personnel, les conditions

sont différentes pour les élémentaires. Par exemple, nous avons remarqué que l'obligation de deux services nécessitait une restauration très rapide générant du bruit et de l'énerverment chez les enfants ainsi que les adultes. Aussi le personnel encadrant les enfants dans l'attente de déjeuner ou après celui-ci est insuffisant pour proposer des accompagnements de qualité à des temps calmes.

Le sujet de la restauration semble soulever de nombreuses questions auprès des personnels enseignants comme des personnels municipaux. Aussi l'existence d'une association, l'Office des Restaurants d'Enfants (O.R.E.), dont le but est l'amélioration de cette prestation nous indique que l'évolution de l'organisation sera probablement un des enjeux de la politique éducative de la Ville.

Nous aborderons de façon plus précise cette problématique dans le chapitre concernant les actions gérées par la municipalité.

#### L'accueil périscolaire (APS)

Là aussi, nous aborderons la question de l'accueil périscolaire dans le chapitre traitant des actions municipales, toutefois, si l'APS n'est pas sous la responsabilité des enseignants, cette organisation est proche de leur travail. Ainsi nous avons trouvé opportun de demander à chacun des directeurs d'écoles ce qu'ils pensaient de l'accueil périscolaire.

De la garderie à l'accueil périscolaire, les représentations de chacun sont variables et pas toujours très positives quant à la qualité de l'action éducative qui peut y être menée. Une directrice regrette que l'activité coloriage soit autant utilisée et aimerait que la pratique du dessin soit plus importante car plus riche en matière cognitive. Certaines des directrices d'écoles maternelles regrettent la longueur des journées pour les petits qui vont à l'APS mais reconnaissent que bien souvent, les parents ne peuvent pas faire autrement.

Parfois, les animateurs travaillant à l'APS ne sont pas reconnus par les enseignants comme de véritables partenaires de la vie scolaire. Cependant, la plupart conviennent que le personnel, après des actions de formation, une démarche de titularisation pour certains d'entre eux par la mairie, la stabilisation de certaines équipes et la création d'un demi poste de coordination en septembre 2002, a engagé son travail dans un sens qualitatif depuis deux ans.

Actuellement, il n'existe pas de temps de concertation formel entre les équipes enseignantes et de l'APS. Néanmoins, à notre question concernant l'opportunité de créer un lien entre les deux équipes, la plupart des directeurs (maternelles et élémentaires) ont confirmé la nécessité de coordonner le fonctionnement de l'APS avec celui de l'enseignement, ne serait-ce que pour le respect de règles communes aux deux structures. Aussi, « *s'intéresser aux actions de l'APS, c'est travailler dans la continuité et dans la cohérence* », l'un d'entre eux envisageant même la création d'un conseil pour le personnel de l'APS.

### c) L'école privée Saint-Michel

Sur les 1877 enfants scolarisés à La Chapelle, 372 le sont dans le secteur privé représentant environ 20% des effectifs. Au regard de l'évolution de ces derniers depuis cinq ans, ce taux de 20% est toujours sensiblement le même. Cette école comprend une maternelle ainsi qu'une école élémentaire regroupant quinze classes en tout. Elle se trouve sous contrat d'association et dépend de l'enseignement catholique.

Dans les structures privées, on ne parle pas de projet d'école mais de projet éducatif lequel est « *à la base de tout le vécu dans l'école, c'est-à-dire le règlement, le respect de certaines valeurs, etc.* ». Il est élaboré par les enseignants, les enfants et les parents. Les enseignants, quant à eux, définissent un projet pédagogique. Dans le cadre de celui-ci, différentes activités ont été organisées comme la piscine, le tennis de table et le hockey en partenariat avec certaines associations. Une action autour du cirque a également été menée.

Un accueil périscolaire est organisé mais le manque de moyens financiers bloque l'évolution qualitative de celui-ci. D'après la directrice, il fonctionne actuellement comme une garderie. Ce sont deux ATSEM qui encadrent les enfants le matin et le soir. Le problème est identique sur le temps du midi ou le manque de personnel rend parfois le moment de restauration peu agréable.

La capacité d'accueil de cette école est à son maximum, la directrice nous dit refuser de nouvelles inscriptions depuis deux ans. Selon elle, il semblerait qu'une augmentation possible des effectifs dans le secteur privé pourrait être due au choix des parents qui

recherchent de plus en plus un projet éducatif clairement identifié. La motivation des parents à inscrire leurs enfants dans un groupe privé tiendrait plus à la recherche d'un cadre éducatif (notamment au niveau des valeurs) qu'à des convictions religieuses.

Elle voit l'opportunité d'un PEL dans la possibilité d'une meilleure organisation des temps de l'enfant. Proposer de multiples activités culturelles et sportives aux enfants n'est pas une fin en soi, cela pourrait conduire à un « sur-activisme ». Néanmoins, chercher à établir un emploi du temps respectant les rythmes biologiques de l'enfant y compris dans l'espace scolaire en coopération avec les associations et services municipaux serait pertinent.

#### d) Les collèges

Le collège de la Coutancière accueille 479 élèves à la rentrée 2004/2005, la moitié habitant Sucé-sur-Erdre. Le deuxième collège, Beauregard, en accueille 649, tous issus principalement de La Chapelle-sur-Erdre. Nous avons rencontré les responsables des deux collèges pour un entretien dont le but était de cerner les actions existantes en matière éducative et de dégager leurs attentes et propositions dans la définition d'une politique enfance et jeunesse. Dans les collèges, ce sont les comités d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC) qui pilotent les actions socio-éducatives en faveur des jeunes. Ils sont composés de représentants administratifs et enseignants du collège, de représentants d'écoles et du service jeunesse, sont des structures internes aux collèges mais répondent à des directives nationales.

#### Le collège de la Coutancière

Pour l'année 2003/2004, beaucoup d'actions se sont mises en place autour de la santé. Les raisons qui ont motivé ce choix viennent de la définition d'axes prioritaires par l'Education Nationale d'une part, et la présence au sein du collège d'une infirmière très dynamique d'autre part. En général, les projets socio-éducatifs sont des actions transversales où l'intervention de différents partenaires enrichit l'acte pédagogique des professeurs. Il est très courant de voir une action en faveur des jeunes faisant intervenir enseignants, infirmière, intervenant extérieur associatif ou autre et intendat. « *Un des intérêt de ce type d'action est le travail en équipe* » nous confie le principal.

Selon le principal, l'ensemble des élèves dispose de conditions socioéconomiques privées très correctes, et sont déjà sensibilisés à la citoyenneté et à la santé. Du coup, la forme des projets menés s'appuie essentiellement sur la prévention.

Il nous livre qu'il peut être parfois compliqué de monter des projets faisant appel à des financements locaux car les deux communes dont sont issus les élèves ne sont pas sur la même structure intercommunale. Cette disparité peut également être source de tensions entre les jeunes et les familles et induit également des problèmes logistiques comme le transport scolaire. En général, le financement des actions est issu des crédits de l'Education Nationale complété par diverses subventions éventuelles (DRAC, Jeunesse et Sports, CG, etc...).

### Le collège Beauregard

La population de ce collège est issue des quartiers centre et sud de La Chapelle-sur-Erdre. D'après la principale, c'est une population tranquille, seulement trois ou quatre élèves sont préoccupants.

De nombreuses actions socio-éducatives sont en général organisées au sein du collège. En 2003/2004, ce sont vingt et un ateliers transversaux rassemblant au moins deux enseignants qui ont été mis en œuvre. Les thèmes fédérateurs d'actions sont l'éducation routière et la santé abordés par un angle préventif. De nombreux projets sont envisagés pour les années à venir et notamment un échange avec la Pologne ainsi qu'un travail avec le Planning Familial. Une étude du soir a été créée en 2003/2004 jusqu'à 17h30 dont une vingtaine d'élèves bénéficie tous les jours.

Le collège travaille avec différents partenaires qui sont le service Jeunesse de la Ville, le comité de jumelage et l'OMCRI ainsi que l'école de musique. Une coopération est également mise en œuvre avec certaines écoles primaires pour deux projets autour du livre.

### e) La pertinence d'un PEL pour les enseignants ?

A notre question concernant la pertinence de la définition d'un PEL, les directeurs d'écoles ont formulé des réponses mitigées. Tout d'abord, beaucoup d'entre eux ont la crainte de se voir déposséder de leur prérogative en matière de liberté pédagogique. Ils tiennent à ce que l'école reste une institution indépendante de choix éducatifs locaux. « *La spécificité des structures d'enseignement est l'apprentissage (...) je souhaite garder la direction des affaires sur le temps scolaire* ». Lors de nos entretiens, certains nous ont également fait part de leurs temps de travail déjà chargés par de nombreuses réunions et conceptions de projets qui n'aboutissent pas forcément. En somme nous avons noté que ces derniers exprimaient dans l'ensemble une certaine méfiance quant au contenu éventuel du PEL et restaient dans l'attente de sa définition pour se positionner. « *Un projet éducatif local, c'est joli, mais qu'est-ce que ça recouvre exactement ? Tant que je ne saurai pas, je ne pourrai pas trouver ça intéressant. Mais rendre cohérent la politique enfance, c'est positif.* »

Cependant, aucun d'entre eux ne nous a fait part de désaccords quant à l'harmonisation de l'organisation péri et extrascolaire avec l'action scolaire, bien au contraire. Comme le projet éducatif pour l'école qui, au delà de la définition d'objectifs, favorise un travail en équipe, le PEL peut être un outil de coopération et de mutualisation. Il peut définir des axes de développement notamment au niveau d'actions communes entre l'école et l'accueil périscolaire. Toutefois, il ne s'agit pas de mélanger les fonctions, « *le travail d'un enseignant est différent de celui d'un animateur !* ». Certains s'interrogent sur le rôle qu'ils peuvent tenir dans la définition d'un PEL et dans son animation. D'autres enfin nous font part de l'intérêt financier que peut représenter la mise en place d'un tel dispositif en donnant des moyens matériels supplémentaires à la mise en œuvre de nouvelles actions.

Ainsi, l'intérêt de la définition d'un PEL ne semble pas être une évidence pour quelques-uns des directeurs d'écoles. Certains n'envisagent cette démarche que comme un dispositif supplémentaire source de financements éventuels, démarche qu'ils confondent avec le Contrat Éducatif Local qui est l'outil contractualisant du PEL. L'approche globale et partagée de l'éducation qui est l'objectif du PEL, propose la prise en compte d'une dimension nouvelle pour les acteurs éducatifs, celle-ci bouscule les représentations individuelles et collectives des missions de l'éducation. Elle conduit les uns vers la reconnaissance des autres permettant d'engager une évolution vers des politiques plus concertées.

En ce qui concerne les collèges, le principal de La Coutancière nous indique qu'il peut être un outil de coordination pour la Mairie et d'implication pour les collèges. N'éprouvant pas de besoins particuliers, le fonctionnement du collège se passe bien, il pense néanmoins qu'il lui est indispensable de s'inscrire dans cette démarche, ne serait-ce que pour harmoniser les calendriers des actions des uns et des autres. Quant aux actions pertinentes à mettre en place, il nous livre qu'il serait intéressant de travailler sur la parentalité. Face à une pression du bonheur, certains parents agissent par de la médication voir de la psychothérapie, l'éducatif ayant été écarté. L'initiative du service municipal de la Jeunesse d'organiser des conférences et/ou actions sur ce thème est à son avis positif.

La principale de Beauregard, quant à elle, nous indique que l'ensemble des activités du collège s'articule bien et parvient à les financer. Elle voit l'intérêt d'un PEL comme posant un cadre possible à la constitution d'un conseil municipal d'enfants, outil d'éducation à la citoyenneté.

## **Conclusion**

L'ensemble des établissements scolaires de la commune, primaires et secondaires, est bien structuré. Le territoire est géographiquement couvert, les bâtiments sont en bon état. Les équipements dont disposent les écoles sont multiples : restauration, BCD, accès à des gymnases et terrains de sport, salles spécifiques pour l'APS. Aussi, il existe une programmation culturelle spécifique en faveur des enfants scolarisés en primaire à Capellia offrant à ces derniers la possibilité d'accéder au spectacle vivant. Une action coopérative est également en œuvre avec la bibliothèque municipale.

Nous notons que chaque école ou collège a plutôt tendance à travailler dans l'indépendance. Assez peu d'actions sont réalisées en coopération avec les autres, si ce n'est la « journée citoyenne » (organisée sur l'initiative du service de l'Action Scolaire et rassemblant un ensemble de travaux réalisés sur ce thème) ainsi que la fête du sport.

Du coup, nous pensons que l'intérêt que peut revêtir un PEL, c'est que l'ensemble des acteurs intervenant sur le champ de l'enfance devienne un partenaire légitime. Dans ce sens, il nous paraît important que les actions proposées en périscolaire puissent l'être en concertation avec les équipes enseignantes. De plus, la définition d'un PEL donnera de la visibilité sur les actions éducatives proposées à l'ensemble des acteurs.

## **2.2. Les services de la Ville**

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre a organisé ses services suivant cinq Directions. Elles sont les suivantes :

- ✓ Direction des services de Gestion
- ✓ Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et du Sport
- ✓ Direction de la Culture
- ✓ Direction de l'Action Sociale et de l'Emploi
- ✓ Direction du Cadre de Vie.

Nous nous sommes intéressés aux services et directions qui concernent le champ de l'éducation. Ainsi nous avons rencontré les responsables et certains employés des services de l'action scolaire, de la petite enfance, de la jeunesse, du sport, les directeurs de la Culture, de l'Action Sociale et de l'Emploi, du Cadre de Vie, et enfin de l'Enfance, Jeunesse et Sport. Nous avons cherché à connaître et comprendre le fonctionnement des services ainsi que les enjeux qui pourraient se dessiner dans la définition d'un PEL.

### **a) Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et du Sport**

La Direction de l'Enfance, Jeunesse et du Sport coordonne quatre services qui sont l'Action Scolaire, la Petite Enfance, la Jeunesse et le Sport. Elle est dirigée par un agent territorial, attaché principal. Créée en 1998, après une restructuration générale des services de la Ville afin de faire face au fort développement de celle-ci, elle a subi depuis 5 ans quelques modifications. Au départ, nommée Direction de l'Animation, elle avait la mission de gérer également le service culturel et la logistique. Depuis les dernières élections municipales, en 2001, une réorganisation politique a donné lieu à quelques réaménagements. Cette direction change de nom et ne gère plus ni la culture ni la logistique.

C'est parce qu'il existait un esprit de cloisonnement assez fort entre les services que cette direction a été créée. L'enjeu principal était de concevoir des passerelles entre les services, de mettre du lien entre eux afin de faciliter un travail en commun. De plus, cette nouvelle Direction dont la mission concerne la coordination favorise une prise de vue globale sur l'ensemble des actions envers l'enfance et la jeunesse. Enfin, chaque service est supervisé par un adjoint au Maire qui en définit la politique.

Son budget de fonctionnement annuel hors personnel est d'environ 960 000 euros et gère 113 agents équivalent à plus de 91 postes à temps plein. La directrice, au delà de la coordination des services et des projets, gère les dispositifs tels que le Contrat Temps Libres, le Contrat Enfance et le Contrat Ville.

## b) Le service Jeunesse

La mission principale de ce service s'oriente vers l'accompagnement des jeunes sur des problématiques liées au temps libre et aux loisirs ainsi que sur des projets en vue de leur épanouissement physique et psychique. Ses compétences s'articulent autour de fonctions éducatives et dans les domaines du loisir. Il mène des actions notamment en rapport avec des questions de santé, de sexualité, de toxicomanie et de droit. Aussi, faciliter l'accès au sport, à la culture et aux loisirs pour tous et notamment les plus défavorisés fait partie de ses missions.

Quatre thèmes principaux encadrent l'ensemble des actions, il s'agit de :

- prévention, conduite à risque,
- solidarité,
- multimédia,
- nature, environnement.

Le public visé est de 6 à 25 ans, cependant, sa priorité va aux 12/18 ans et aux publics les plus démunis. Il intervient pendant le temps péri et extrascolaire ainsi que pendant les vacances. Afin de mener ses actions éducatives et d'accompagnement, il s'appuie sur différents équipements et/ou structures. Ainsi le service gère un centre de loisirs pour les enfants de 6 à 12 ans pendant les mercredis, l'animation de rue pour les jeunes, le JAM (espace culturel et lieu d'accueil pour les jeunes), le Point Information Jeunesse, l'organisation d'activités pendant les vacances scolaires pour les 12 à 18 ans et intervient dans le cadre de missions de prévention. A cette fin, il pilote les réunions du « groupe de réflexion sur les conduites à risques » et participe aux réunions et actions du CLSPD<sup>24</sup>, il travaille avec les CESC des collèges et développe un accompagnement à la parentalité par la mise en œuvre de soirées débats.

---

<sup>24</sup> CLSPD : contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance.

En ce qui concerne l'accueil de jeunes et d'enfants, ce service nous a fourni les statistiques suivantes :

		Activités 12/18 ans, vacances	Accueils sur l'année	CLSH 6/12 ans, les mercredis
Année 2003	Nb de jeunes différents	414	90	84
	Nb ½ journées effectuées	4617		1845

En 1997, le nombre de jeunes concernés par les activités 12/18 ans était de 317 et représentait 3671 demi-journées d'activités. Cette évolution représente une progression d'accueil de 30% en terme de nombre de jeunes et de 25% en terme de nombre de demi-journées<sup>25</sup>. Au-delà de l'organisation d'activités socioculturelles durant les vacances scolaires, l'action du service Jeunesse s'est diversifiée depuis 1997. En effet, celui-ci a développé des lieux d'accueils pour les jeunes à partir de 2001 et un CLSH les mercredis pour les 6/12 ans à partir de 1999.

Il est doté d'un budget de fonctionnement d'environ 80 000 euros (hors personnel) et d'une équipe composée d'un responsable, d'une adjointe à mi-temps, d'une secrétaire et de six animateurs pour 5 équivalents temps plein. Cette équipe est complétée de vacataires essentiellement pendant les périodes de vacances. Il est le service chargé des relations avec l'Association des Centres de Vacances<sup>26</sup>.

<sup>25</sup> Comparer ces éléments avec l'évolution du service Jeunesse en terme de budget et de ressources humaines nous indiquerait sur l'effort éventuel de la Ville en matière d'investissement dans sa politique Jeunesse. Malheureusement, nous n'avons pas eu accès à ces indicateurs.

<sup>26</sup> ACV : elle organise et gère les CLSH pour les 6/12 ans et centres de vacances pour les 12/15 ans pendant toutes les périodes de vacances scolaires.

### Le centre de loisirs sans hébergement 6/12 ans

Jusqu'en 1999, il n'existait pas de structure d'accueil pour les enfants de 6 à 12 ans le mercredi. Néanmoins, des demandes émergeant de familles dont les deux parents travaillent ont décidé la Ville à mettre en place un centre de loisirs tous les mercredis. Puisqu'elle gère déjà ce type d'organisation sur le temps des vacances scolaires, il aurait été probablement pertinent que cela soit l'ACV qui mette en place ce service. Cette dernière a choisi de ne pas s'engager dans cette action pour deux raisons. La première tient à la disponibilité de ses dirigeants, tous bénévoles, et la seconde au contenu pédagogique de ce type d'action. En effet, les dirigeants de l'association considèrent ne pas pouvoir mener un projet éducatif sur ce type d'accueil, pensant ne pas pouvoir dépasser une forme de garderie qu'ils rejettent.

Alors, c'est le service Jeunesse qui, partageant les locaux municipaux du Château de l'Hopital avec l'ACV, a mis en place cette structure. Elle fonctionne tous les mercredis hors vacances scolaires et accueille les enfants de 8h00 à 18h30. Le personnel est composé d'un directeur, d'un adjoint et de deux animateurs. Sa capacité d'accueil ne peut dépasser 40 enfants. Pour déjeuner, les enfants sont accueillis au restaurant scolaire de l'école Doisneau qui se situe à quelques centaines de mètres. Au regard des statistiques 2003, on note une moyenne de 26 enfants<sup>27</sup> avec des périodes d'accueil assez hautes de septembre à mars puis une fréquentation moins importante au printemps. Néanmoins, au regard des dernières statistiques, cette moyenne passe à 28 enfants pour la période allant de janvier à juin 2004.

### Le centre de loisirs 12/18 ans fonctionnant pendant les vacances

Durant les temps des vacances scolaires, le service Jeunesse propose un programme d'animation en faveur des jeunes qui prend la forme d'activités (sports, activités manuelles, culturelles et de loisirs, cinéma, soirées, etc..). Il propose également des stages de chant, musique et danse en relation avec les activités du JAM ainsi que des mini-camps.

---

<sup>27</sup>  $1846 \frac{1}{2} \text{ journées} / 2 = 923 \text{ journées} / 36 \text{ mercredis} = 26 \text{ enfants}$ .

La plupart de ces activités donne lieu à une inscription préalable à la Mairie et se déroule durant demi-journée, une journée ou plusieurs jours pour les stages et les mini-camps. Deux groupes d'âges sont déterminés, les 12/15 ans et les plus de 15 ans. Il apparaît que ce sont les tranches d'âges les plus jeunes (12/15 ans) qui s'inscrivent dans ce type d'action. Encadrées par des animateurs, elles sont en phase avec leurs problématiques et rassurent les parents. Par contre, l'équipe déplore de ne pas arriver à capter suffisamment les plus âgés, soit les plus de quinze ans. Il serait alors pertinent de réfléchir à un autre système d'animation pour ces tranches d'âges qui soit en adéquation avec leurs besoins. L'ensemble des activités est organisé à partir de la salle Balavoine qui se situe dans le quartier de la Source.

### L'animation de rue

L'animation de rue a été mise en place à partir de 1989. L'objectif de cette action est de développer un accompagnement auprès d'une population jeune ne fréquentant habituellement pas les services de la Jeunesse, l'action des animateurs étant de proposer des activités de loisirs et une assistance à des projets divers. L'équipe d'animation travaillant sur ce dispositif s'appuie sur des équipements que sont les salles d'accueil, Balavoine dans le quartier de la Source, Peau d'âne au sein du centre Jacques Demy dans le quartier de Gesvrine et le JAM au centre-ville près du collège Beauregard. En terme d'activités, elle propose l'organisation de tournois, de jeux de société, des activités musicales, etc... C'est une organisation très souple et réactive fonctionnant en semaine en fin d'après-midi, les mercredis et samedis ainsi que tous les après-midi des vacances scolaires. L'équipe est composée de deux animateurs permanents et de vacataires.

### Le JAM (Jeunes Artistes de Mazaire)

Cet équipement créé en 1994 est composé d'un local de répétition pour formations musicales et d'une salle d'animation équipée pour l'organisation de concerts. Une vingtaine de groupes utilise le local de répétition et la salle d'animation propose un lieu de détente (bar sans alcool, musique) ainsi qu'une programmation culturelle, seize concerts sont prévus pour l'année 2005, en lien avec les groupes utilisant le local de répétition. Par sa proximité avec le collège Beauregard et une piste de skate, ce lieu d'accueil est très fréquenté par les jeunes de la commune. Aussi, ces derniers occupent très régulièrement un préau construit à l'extérieur qui constitue un véritable lieu de rendez-vous.

### Le Point Information Jeunesse (PIJ)

Créé en 1989, il prend la forme d'une salle d'accueil adossée aux bureaux du service Jeunesse. Il est un centre de ressources dont l'objectif est de répondre aux questions touchant tous les domaines propres à la jeunesse et notamment en matière d'emploi, d'orientation, de loisirs et de santé. Il répond aux critères de l'Information Jeunesse rassemblés dans une charte et qui sont :

- ✓ l'information est accessible à tous,
- ✓ il répond en priorité aux besoins et aux demandes directes des jeunes,
- ✓ il traite tous les sujets,
- ✓ l'information est complète, impartiale, exacte et actualisée,
- ✓ l'utilisation des Nouvelles Techniques d'Information et de Communication doit être favorisée,
- ✓ l'accueil est gratuit et anonyme,
- ✓ les jeunes doivent trouver une aide pour leurs recherches et leurs démarches.

Au regard des objectifs du service Jeunesse qui s'appuient sur la notion d'accompagnement des jeunes, le PIJ peut être un outil essentiel au travail de l'équipe d'animation. Sa fréquentation est en hausse, 261 visites en 2003 et déjà 309 jusqu'en août 2004. D'une manière générale, les filles fréquentent plus le PIJ que les garçons (57% de filles) et les jeunes les plus touchés ont entre 16 et 21 ans. Les demandes d'informations des jeunes portent sur tous les domaines, cependant 48% de celles-ci concernent l'emploi. Des actions ponctuelles sont organisées telles que l'Opération Jobs d'Eté ou sa participation à la « Vitrine Associative ». Il développe des actions transversales sur des thèmes proches des préoccupations des jeunes tels que le baby-sitting, l'apprentissage, etc.. Aussi, il prépare avec les jeunes des dossiers « coup de pouce » en vue d'aides financières attribuées par le Centre Communal d'Action Sociale. Il est ouvert tous les après-midi pendant les vacances, et les mercredis et samedis toute la journée hors vacances scolaires. Il est animé par deux agents municipaux à mi-temps.

### Les missions de prévention spécifiques

Travaillant auprès des jeunes, le service Jeunesse est un acteur incontournable de l'action éducative chapelaine. Aussi, en tant que service public, sa présence devient indispensable dans les instances de concertation et de réflexion en vue de traiter les problématiques propres à la Jeunesse.

Ainsi, comme nous l'avons noté précédemment, il participe et anime différentes réunions autour de la prévention des risques et de la parentalité. Il met en œuvre ces actions en coopération avec les collèges et le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, le centre médico-social, l'ACV, l'OMS<sup>28</sup>, la gendarmerie, les fédérations de parents d'élèves, etc... Il participe au minimum à 2 réunions annuelles avec les collèges, 4 réunions annuelles avec le contrat local de sécurité, une réunion mensuelle intercommunale traitant de la délinquance et organise annuellement au minimum deux conférences traitant de la parentalité.

### En bref...

Pendant de nombreuses années, le service avait l'habitude de fonctionner comme un centre de loisirs pour l'ensemble de ses activités. Il proposait aux jeunes de 12 à 18 ans des activités de loisirs les mercredis et samedis après-midi ainsi que pendant les vacances scolaires. Les objectifs étaient les mêmes pour toutes les activités. Son action a évolué depuis environ trois ans par une sectorisation des missions et des objectifs.

Cependant, on retrouve toujours dans le programme du service Jeunesse une offre importante d'activités. Les centres de loisirs organisés pour les 12/18 ans s'appuient sur une offre d'activités multiples à la demi journée ou à la journée qui vont de l'atelier cuisine au parcours dans les arbres, les jeunes pouvant s'inscrire au choix des places disponibles et de leurs envies.

---

<sup>28</sup> OMS : Office Municipal des Sports

Il apparaît que les loisirs les plus appréciés soient les plus à la mode ou sensationnels (mini-moto, parcours dans les arbres, etc..) et qu'ils conviennent mieux aux 12/15 ans qu'aux plus de 15 ans. Aussi, l'organisation de soirées de type «grillades» ne convient pas aux 12/15 ans parce que probablement trop jeunes mais pas non plus aux plus âgés, ils s'y rendent assez peu. Il semble également que l'organisation de mini-camps ne corresponde plus aux besoins de la population. L'été 2004 a vu la suppression de deux mini-camps pour faute d'inscription.

D'après l'équipe d'animateurs, les jeunes de plus de 15 ans ne sont plus attirés par une offre d'activités. Assez autonomes, issus de familles plutôt structurées, ils n'ont pas besoin de l'encadrement qu'elle propose. Selon l'équipe, les jeunes de La Chapelle *«recherchent la relation, la confrontation avec l'adulte mais pas de l'activité (...) ils sont gavés d'activités toute l'année ! »* Les animateurs s'interrogent sur le sens que l'on attribue à l'organisation d'activités, autant pour eux en tant que professionnels que pour les jeunes. *« Quoi faire pour que les jeunes s'accaparent tous les outils de la commune et vivent une certaine citoyenneté ? »*. Ils nous font part de l'intérêt qu'il peut y avoir à travailler autour de projets avec les jeunes plutôt que sur des activités. Selon les animateurs, thématiser des lieux d'accueils (sport, jeux, multimédia, culture par exemple) en réfléchissant à la mobilité des jeunes entre ces différents lieux serait pertinent.

Quant aux actions en direction des préadolescents (11/14 ans), une structure spécifique serait également intéressante. En effet, parce que cette tranche d'âge s'ennuie dans un CLSH traditionnel et qu'elle a encore besoin d'un encadrement, mettre en œuvre un accueil spécifique en relation avec les autres types d'accueil pourrait répondre aux demandes des familles ainsi qu'aux désirs de leurs enfants.

### Pertinence d'un PEL

L'ensemble des personnels du service Jeunesse trouve pertinent de définir un PEL sur la commune. La définition d'un tel projet permettrait avant tout de donner du sens aux actions qu'ils mènent. Une fois le cadre politique défini, la construction d'actions éducatives sera plus aisée.

Le responsable du service Jeunesse déplore le manque de relations avec les associations de la commune et notamment avec l'ACV, difficultés qu'il attribue à un manque de temps, une organisation différente de part et d'autre et surtout à l'absence d'un cadre et d'objectifs clairs. « *Si les relations dépendent du caractère des personnes, c'est parce qu'il y a un manque de définition de cadre et d'objectifs entre l'ACV et la Mairie.* » Ainsi, au delà de la définition d'objectifs, le PEL serait un outil de coopération. Le diagnostic lui permettra de connaître l'offre éducative existante sur La Chapelle et du coup de pouvoir articuler les actions du service Jeunesse avec l'ensemble de cette offre dans une recherche cohérente.

### c) Le service de l'action scolaire

Ce service est le plus important de la Direction en matière de personnel ainsi qu'au niveau du budget de fonctionnement. Environ 113 personnes (titulaires et non titulaires) travaillent pour ce service. Son rôle est d'assurer l'hygiène et la sécurité des enfants, leur surveillance et l'entretien des locaux scolaires. Il gère la restauration, l'accueil périscolaire, le transport scolaire et fournit le matériel nécessaire au fonctionnement de l'enseignement. Il entretient un contact régulier avec les enseignants, les fédérations de parents d'élèves et traite toutes les demandes relatives à la vie scolaire (enseignement primaire et secondaire) dans les limites de ses attributions.

Dans l'avenir, il apparaît que les enjeux pour ce service soient d'améliorer l'accueil périscolaire dont l'organisation du temps du midi, d'une part, ainsi que la mise en œuvre d'une cuisine centrale et de self-services dans chaque école, d'autre part.

#### L'accueil périscolaire

Un accueil périscolaire a été mis en place dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune. Il accueille les enfants le matin de 8h00 à 9h00 et le soir de 16h30 à 18h30. A la rentrée scolaire 2004, suite à une demande des familles, le temps d'accueil du matin a été rallongé d'une demi-heure proposant ainsi un accueil à partir de 7h30.

L'équipe de l'APS est composée de 22 personnes sa coordination est assurée par l'adjointe au responsable du service Jeunesse dont 50% de sa mission est dévolue à cette action. Cette mission a été mise en place en 2002 après un diagnostic rendant compte de

difficultés importantes relatives au personnel de l'APS : personnel non formé, nombre de vacataires important générant un turn-over substantiel, des responsables d'équipes dans chaque école nommés à l'ancienneté, etc.. Du coup, la mission de la nouvelle coordonnatrice s'est portée sur la stabilisation des équipes par un programme de titularisation, de formation et l'animation de réunion de coordination.

Son travail s'articule autour d'un échange de pratiques professionnelles afin de les faire évoluer. Au sujet des personnels anciens, la coordonnatrice nous confie qu'« *ils ne se sentent pas encore très investis d'une mission éducative, ils sont encore sur des missions de garde d'enfants* ». Néanmoins, ces actions de formation sont engagées et déjà des améliorations significatives se font sentir.

L'évolution qualitative de cette action s'est également appuyée sur la définition d'un projet pédagogique ainsi que la prise en compte des normes Jeunesse et Sports relatives à l'organisation d'accueils périscolaires. Aujourd'hui, la plupart des directeurs d'écoles reconnaissent l'effort fourni quant à l'amélioration de l'APS.

Actuellement, le contenu des animations proposées aux enfants durant l'APS tourne surtout autour d'activités manuelles ou de jeux dans la cour. La coordonnatrice aimerait faire évoluer les actions mises en place et travailler d'une façon plus étroite avec les enseignants et les parents, elle souhaiterait que le projet éducatif de l'APS puisse être associé au Projet d'Ecole.

En matière de taux d'encadrement, nous comptons un animateur pour 14 enfants en accueil élémentaire et un pour 10 en accueil maternel. Les moyennes d'effectifs en matière d'accueil d'enfants pour le matin sont d'environ 160 enfants et de 183 pour le soir<sup>29</sup>, soit un total de 343 enfants dont 211 enfant issus de l'école élémentaire et 132 de l'école maternelle.

---

<sup>29</sup> Moyennes relevées pour le premier trimestre de l'année scolaire 2003/2004.

### Le temps de restauration

Si la qualité des temps d'accueil du matin et du soir est en pleine évolution, il apparaît que, selon de nombreux acteurs travaillant autour de la restauration, le temps du midi reste un espace à améliorer. Les conditions d'accueil de la restauration municipale pour les écoles élémentaires ne permettent pas de faire manger tous les enfants en même temps, du coup, deux services sont nécessaires. Pendant que 50% des effectifs mangent, l'autre moitié attend dans la cour ou sous un préau surveillé par du personnel municipal. En général, le personnel présent est le même qui intervient à l'APS mais pas avec le même taux d'encadrement. On compte un adulte pour 27 enfants dans la salle et deux à trois adultes dans la cour. Durant le service, le personnel de restauration et le personnel issu de l'APS est mélangé, l'objectif commun pour chacun étant de servir les enfants, de veiller à ce qu'ils mangent correctement et ensuite de nettoyer la salle de restauration. La nécessité de deux services oblige à une prise de repas rapide, ne pouvant dépasser 40 minutes. Notre visite de deux restaurants scolaires entre midi et quatorze heures nous a fait percevoir l'insatisfaction de nombre de personnels : si le contenu de l'assiette est très satisfaisant, le bruit généré par l'énervement des enfants peut-être fort désagréable.

De l'école maternelle où les enfants sont encadrés par les ATSEM avec un taux de un pour dix enfants aux conditions mises en œuvre en élémentaire, l'écart qualitatif est important. Aussi, nous pouvons constater ce même écart entre les temps du matin et du soir avec celui de midi. Il n'existe actuellement pas de continuité entre ces trois temps.

La responsable du service scolaire nous indique que le personnel spécifique de restauration n'a pas les compétences pour faire de l'animation et qu'il est, de toute façon, en nombre insuffisant pour mener une action éducative lors du déjeuner. « *Dans certaines communes, il y a du personnel qui sert et un autre qui encadre les enfants et fait de l'animation* ». La mise en œuvre d'une organisation qui différencierait les fonctions serait très certainement efficiente car la préparation et le service de repas n'appellent pas les mêmes compétences que l'accompagnement éducatif que pourrait exercer un personnel d'animation lors du déjeuner. Aussi, à l'écoute de quelques employés de la commune intervenant sur ce temps et spécialisés en animation, la tâche de nettoyage qui leur est demandée est assez mal vécue, « *je suis animatrice et pas femme de ménage !* » nous a livré un des agents.

Travailler dans la continuité sur les trois espaces temporels constituant le périscolaire semble se dessiner dans les ambitions des personnels des services scolaires et des enseignants, d'une part, et des représentants des parents d'élèves, d'autre part.

A ce sujet, nous avons rencontré les représentants de l'Office des Restaurants d'Enfants<sup>30</sup>. Animés par une approche globale des activités périscolaires des quatre écoles publiques de la commune, ces derniers sont conscients des difficultés liées à l'organisation du temps de restauration. Ils souhaiteraient qu'une salle d'accueil spécifique soit mise à disposition des enfants le midi avant ou après le repas afin de pouvoir se détendre. Les représentants des fédérations de parents d'élèves FCPE partagent la même demande et aimeraient que du personnel supplémentaire soit attribué à l'organisation de la restauration. « *On aimerait que les enfants puissent avoir accès à des temps calmes et ne passent pas forcément tout leur temps à courir.* »

La création d'une cuisine centrale desservant trois groupes scolaires est prévue pour l'année 2006. Ce nouvel équipement donnera lieu à de nouveaux aménagements (organisation de self-services) et conduira le service à redistribuer les postes de travail pour son personnel. Cette restructuration constitue une opportunité pour un réaménagement complet du temps de restauration. Au regard de la demande exprimée par de nombreux acteurs et dans un souci de bien-être de l'enfant, il serait profitable de réorganiser les équipes de travail, notamment par l'affectation de personnels éducatifs chargés de l'encadrement des enfants et dont les objectifs de travail seront clairement partagés.

---

<sup>30</sup> L'Office des Restaurants d'Enfants est une association composée de parents d'élèves dont le but est d'exercer un contrôle qualitatif des repas, d'apporter des ressources et faire émerger les besoins autour de la restauration. Ses relations avec la Ville sont définies par une convention signée en 1998. Elle est aujourd'hui en voie de restructuration, s'oriente vers une association d'usagers dont le champ d'implication serait l'aménagement du temps périscolaire dans une démarche globale.

#### d) Le service des Sports

La pratique sportive à La Chapelle est très importante. On compte 5946 licenciés pour la saison 2003/2004 dont 1627 de non chapelains. En somme, 4319 licenciés chapelains représentent plus de 26% de la population. A titre d'exemple, on compte 6000 licenciés sur la commune de Saint-Herblain mais le nombre d'habitants étant d'environ 44000, la proportion de sportifs n'est que de 14%.

Sur l'ensemble des licenciés chapelains, 2071 ont moins de 18 ans ce qui au regard des statistiques concernant la population, représentent presque 50% de la jeunesse chapelaine. Il est intéressant de rajouter à ces effectifs les quarante-sept enfants inscrits à l'école municipale du sport ce qui augmente le nombre de jeunes sportifs et nous envoie à 2118 personnes. Nous notons que 13% ont moins de 7 ans, 68% de 7 à 14 ans et plus que 19% de 14 à 18 ans. Les statistiques de l'INSEE nous indiquent que 2306 chapelains ont entre 6 et 14 ans et les statistiques du service des sports nous indiquent que 1715 enfants de moins de 14 ans pratiquent un sport, ce qui représente plus de 74% de la population de cet âge. La pratique se fait à 53% en vue de la compétition et à 47% dans une option ludique, tous âges confondus. Quant à la répartition des sexes, 54% des sportifs (tous âges confondus) sont des hommes et 62% des jeunes licenciés (moins de 18 ans) sont des garçons.

L'offre sportive est assez importante sur la commune puisque nous comptons 34 associations sportives dispensant la pratique de 30 disciplines différentes dont les associations sportives des deux collèges (UNSS). Mise à part l'école du sport qui est gérée par la Ville et qui ne s'adresse qu'aux enfants de 6 et 7 ans, tous les clubs sont gérés par des associations, certaines complètement indépendantes, d'autres affiliées à des associations plus importantes. Néanmoins, elles sont toutes affiliées à l'Office Municipal des Sports (OMS).

Cet office a été créé en 1990 dans le but de fédérer le sport chapelain ainsi que de mettre en place une gestion concertée de la pratique sportive. Son Comité Directeur est composé de bénévoles tous issus des clubs sportifs qu'il fédère et de membres de droit représentés par des élus municipaux. Il bénéficie des compétences du personnel municipal du service des sports par un détachement à mi-temps de son responsable et du secrétariat.

Le service des sports municipal composé d'un responsable, d'une secrétaire et de 8 agents d'accueil et d'entretien est chargé de deux missions principales. La première consiste à procéder à la gestion et l'entretien des équipements sportifs de la commune. Plus précisément, au-delà de la gestion technique des équipements, ce service compose la planification de l'occupation des équipements en relation avec les associations et autres utilisateurs tels que les collèges, écoles, service Jeunesse et l'ACV. A ce sujet, le responsable du service des sports nous indique qu'il n'existe à ce jour aucun créneau de libre. Les équipements sont occupés toute l'année de 8 heures du matin jusqu'à 23 heures le soir. Leurs utilisations s'assouplissent durant les vacances scolaires pour laisser la place à des entraînements spécifiques ou des stages.

La deuxième mission de ce service consiste en un appui auprès des associations sportives en matière de gestion administrative et de projet sportif, d'organisation de manifestations. Il peut être un outil de ressources pour les clubs notamment au niveau de réglementations sportives. Il est également force de propositions pour l'OMS pour ce qui concerne la mise en œuvre de dispositifs afin de faire évoluer la pratique sportive suivant des axes de développement définis par ce dernier.

Une autre mission a été de créer une école du sport pour les enfants. Celle-ci a vu le jour en 2002, accueille des enfants de 6 et 7 ans dans le but de leur proposer un éveil à la pratique sportive. Ses objectifs sont les suivants :

- ✓ faciliter l'accès des jeunes à la pratique sportive en proposant des cycles de découverte ;
- ✓ permettre aux jeunes d'exercer une activité sportive sans engagement disciplinaire précis ;
- ✓ accompagner l'enfant vers une prise de conscience de son corps, un épanouissement au sein du groupe, une découverte de nouveaux environnements.

Les effectifs de cette école augmentent, de 46 inscrits la première et la seconde année, cette nouvelle saison 2004/2005 compte 56 inscrits.

A notre question concernant les difficultés actuelles rencontrées, le responsable nous livre qu'il souhaiterait qu'un travail éducatif et réglementaire se fasse autour de la consommation d'alcool et de tabac dans les équipements sportifs. Il suggère qu'un véritable débat soit mené autour de ce phénomène avec les acteurs du monde sportif et éducatif. C'est un travail de prévention qu'il serait intéressant de mener en coopération avec d'autres services ou institutions.

Selon le responsable de ce service, la coordination de l'ensemble des associations est une mission difficile. Il apparaît des difficultés d'entente entre les clubs sportifs s'appuyant sur des différences de pratiques liées à des écarts de classes sociales ainsi que d'origines géographiques. Certains clubs ne semblent s'animer qu'à la vue de leur propre développement au détriment de l'évolution des autres. Du coup, il est très courant de devoir arbitrer des conflits entre clubs dont l'objet tient à l'occupation de tel ou tel créneau ou à la défense d'intérêts particuliers. Ces nombreuses tensions devraient pouvoir s'atténuer par la mission fédératrice de l'OMS mais il semble qu'en l'absence de projet associatif clairement défini et partagé, dégagant des axes de développement et objectifs précis, cela soit laborieux. L'opportunité de la définition d'un PEL prend ici toute sa dimension, la définition d'un cadre politique serait probablement un outil intéressant en vue d'une définition plus précise d'un Projet Sportif Local.

### e) Le service Petite Enfance

Ce service coordonne et met en œuvre l'ensemble des actions en faveur de la petite enfance jusqu'à 6 ans. La Ville dispose de deux halte garderies, d'une structure récente nommée multi-accueil conciliant un système de crèche avec celui d'une halte-garderie, d'une crèche associative et d'un relais assistantes maternelles. On dénombre 50 places en structure d'accueil collectif et un peu moins de 200 en accueil privé chez des assistantes maternelles. En septembre 2004, ce service compte 31 demandes non satisfaites pour l'accueil collectif. Néanmoins, il existe des places vacantes chez les assistantes maternelles, 9 places disponibles pour des temps complets, 12 places pour des temps partiels et enfin 5 places en accueil périscolaire.

Les crèches accueillent les enfants de 0 à 3 ans pour des temps pleins tandis que les haltes-garderies pour un volume d'heures maximum hebdomadaires de douze heures. Quant à la structure multi-accueil, celle-ci accueille les enfants jusqu'à trois jours maximum par semaine. Le personnel de ce service est composé d'une équipe de 15 personnes (équivalent temps plein) dont une responsable.

En dehors de l'accueil classique, ce service a développé quelques actions spécifiques en direction des enfants de 3 à 6 ans. Il s'agit de la Maison du Mercredi, les ateliers d'été et un accueil parents/enfants en vue d'échanges dans les locaux des haltes garderies trois après-midi par mois.

La Maison du Mercredi a une capacité d'accueil de douze enfants au maximum de 3 à 6 ans scolarisés et est animée par une éducatrice de jeunes enfants et deux animatrices. Dans la continuité d'un accueil spécifique petite enfance, elle propose aux enfants des jeux, promenades, lecture, etc... L'accueil des enfants se déroule durant la journée entière jusqu'à 18 heures.

Les ateliers d'été s'adressent aux enfants de 4 à 6 ans, deux jours par semaine, et proposent des mini-randonnées avec un pique-nique. Elles sont encadrées par le personnel des haltes-garderies. Aussi, nous avons noté précédemment qu'un travail de coordination avait été mené afin d'établir des *passerelles pédagogiques* entre l'accueil des petits et les écoles maternelles.

Outre les actions citées ci-dessus, il n'existe pas sur la commune d'accueil tel un centre de loisirs en faveur des 3/6 ans le mercredi. La capacité d'accueil de la Maison du Mercredi est-elle suffisante ? A ce sujet, le service nous indique que seulement deux demandes sont en attente pour février 2005. Certes, il semblerait que des places soient disponibles auprès d'assistantes maternelles, mais, bien souvent, les besoins des enfants à cet âge explosent. Ils deviennent friands d'activités manuelles, ludiques et de plein air. Ainsi une structure de type « centre de loisirs » pourrait-elle être appropriée à l'épanouissement d'enfants de 3 à 6 ans nécessitant un mode de garde le mercredi ?

## f) conclusion concernant la DEJS

La Direction Enfance Jeunesse et du Sport est un des services les plus importants de la Ville. L'histoire des services municipaux nous livre que ces derniers souffraient de cloisonnements et travaillaient peu ensemble. Les entretiens que nous avons eus avec l'ensemble des responsables de services nous donnent le sentiment d'une époque en évolution. En effet, la majorité est consciente de l'intérêt d'une certaine mutualisation d'outils. Ainsi, par exemple, certaines actions dont le fond est identique comme la recherche d'emploi ou de stages peuvent être menées par le P.I.J. comme par le service Emploi de la Ville et donner lieu à des actions communes entre les deux services. Aussi, l'organisation de concerts ou de fêtes publiques peuvent être des vecteurs de coopération entre différents services comme la Culture et la Jeunesse.

Des actions de ce type commencent à voir le jour au sein des services municipaux, sans être simples à organiser parce qu'elles bousculent parfois les cultures professionnelles, elles mettent en synergie différentes compétences et rendent ainsi plus riches leurs interventions. Au-delà des prêts de salles ou de matériels, les coopérations pourront se développer au travers de la mise en œuvre de projets en vue d'atteindre certains objectifs éducatifs préalablement définis.

Aujourd'hui, de nombreux enjeux existent pour cette direction. Outre la bonne gestion des différents services, un travail reste à mener afin d'opérer une évolution de l'action éducative de la Ville. Il ne suffit pas de se satisfaire du nombre de participants à une action, une évaluation qualitative est à mener en inventant des outils de mesure, mission difficile, certes, car l'éducatif est complexe à évaluer. L'enjeu actuel est de répondre au mieux aux besoins de la population en matière éducative et en accord avec les grandes valeurs du projet politique municipal, l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté semblant être des valeurs prioritaires.

De nombreux partenaires interviennent sur le champ éducatif, nous avons fait état des services municipaux, des institutions d'enseignement et de nombreuses associations. Selon la directrice, pour bien des acteurs, les services de la Ville interviennent plutôt comme prestataire de subventions potentielles, de prêt de locaux, d'achat de matériels. *« Les relations se bornent à des problèmes logistiques, il n'existe pas de liens plus*

*rapprochés sur des projets*». D'une mairie prestataire, elle pourrait devenir une mairie partenaire. Dans ce sens, un appui à la vie associative pourrait être pertinent en accompagnant les associations sur des problématiques éducatives, sur la mise en œuvre de dispositifs, la mise à disposition de ressources dans un souci d'actions cohérentes et concertées. La directrice nous indique qu'un des objectifs de la définition d'un PEL est précisément l'amélioration des relations partenariales.

Le but de ce diagnostic est de faire l'état des lieux d'une situation afin de pouvoir en dégager des axes de développement et/ou de réorganisation. Nous préciserons dans un dernier chapitre nos propositions quant aux actions à mettre en place en vue d'améliorer le système éducatif chapelain. Cependant, nous rappelons ici quelques points observés sur lesquels il semble important d'agir en vue d'améliorer les outils d'épanouissement de la jeunesse chapelaine.

La journée scolaire de l'enfant est fractionnée en temps d'apprentissage, d'accueil et de restauration. Nous avons noté une certaine inégalité dans l'organisation de ces temps tant au niveau des moyens mis en œuvre qu'au niveau de la coordination des équipes.

Les centres de loisirs et de vacances de la commune sont organisés par la Ville et l'ACV, le partage des actions résulte plutôt de la disponibilité des acteurs que d'une répartition concertée des compétences. Nous notons alors une lisibilité moyenne dans l'organisation de ces actions ainsi qu'une certaine incohérence dans leur fonctionnement.

Si l'offre d'activités proposée par le service Jeunesse en faveur des 12/15 ans est variée et pertinente, une réelle difficulté apparaît quant à la mise en œuvre d'outils d'animation pour les 15/20 ans. Aussi, les animateurs nous ont fait remarquer que les grands enfants de 10 à environ 12 ans s'ennuient au centre de loisirs classique et s'intègrent difficilement aux plus âgés.

Nous avons remarqué que le partenariat n'est actuellement pas une pratique développée entre les différents acteurs intervenant dans le champ de l'éducation. Chaque école, association ou service municipal agit plutôt dans l'indépendance. Il semble que des passerelles soient à inventer.

Nous reprendrons à la fin de ce rapport l'ensemble de ces points et essaierons de faire des propositions pertinentes en vue d'améliorer les fonctionnements.

## g) La Direction de la Culture

Cette direction a été créée lors du début du dernier mandat municipal, elle gère le fonctionnement de l'équipement culturel Capellia, la bibliothèque municipale et coordonne et anime l'ensemble de la vie artistique sur la commune. Elle est le service pilote pour toutes les associations à but culturel. Elle gère une équipe équivalente à onze emplois à temps plein et dispose d'un budget de fonctionnement d'environ 480000 euros dont 244000 euros pour la programmation artistique.

Le directeur coordonne l'ensemble des actions culturelles et dirige la programmation artistique.

### La programmation artistique, Capellia

Plus de 30 spectacles sont programmés annuellement avec un choix éclectique, du chant, du théâtre, de la musique et de la danse. Parce qu'elle se veut un outil de diffusion culturelle pour tous, la programmation n'a pas de thème précis mais, en dehors de quelques têtes d'affiches, l'accueil d'artistes régionaux et/ou en devenir est favorisé. Une programmation de spectacles pour enfants est également mise en œuvre. Huit spectacles pour enfants seront programmés durant la saison 2004/2005 et seront proposés aux écoles pendant les temps scolaires ainsi qu'aux spectateurs individuels. Capellia propose également un Fest Noz durant l'année et commence une légère coopération avec le service Jeunesse en vue de la programmation de soirées spécifiques pour la jeunesse.

Selon le directeur, la programmation artistique compte une moyenne annuelle de 10000 entrées. Soixante pour cent des spectateurs sont des abonnés dont la grande majorité sont des personnes âgées de 50 à 65 ans. Pour la saison 2004/2005, Capellia compte 500 abonnés dont 65% de chapelains. La salle de spectacle compte 300 places avec une extension possible à 500 places. Cependant, les spectacles enfants n'accueillent pas plus de 100 à 150 enfants. Nous n'avons pu avoir d'informations plus détaillées (âge, sexe, provenance géographique) sur les spectateurs car il n'existe actuellement pas d'outil d'étude statistique sur les usagers.

## La Bibliothèque Municipale

Cet équipement a été créé en 1996 en relayant une bibliothèque associative. Sa surface de 500m<sup>2</sup> lui permet d'accueillir un fond de livres correspondant, selon la bibliothécaire, « à une ville de cette taille ». Elle est ouverte toute l'année, 19 heures par semaine et son équipe est composée de cinq personnes pour quatre équivalents temps plein. Elle accueille un public individuel mais aussi les écoles élémentaires et maternelles de la commune. Elle mène actuellement une action autour du livre vers le public de la petite enfance avec un volet formation en faveur des assistantes maternelles de la commune et du personnel des haltes-garderies et multi-accueil.

Elle compte 3432 adhérents individuels et 47 adhérents collectifs (écoles, associations, etc.). Le public de moins de 14 ans est important puisqu'il compte 1232 adhérents. La bibliothécaire nous indique qu'elle n'accueille pas les collégiés et que cette tranche d'âge fréquente, à son avis, assez peu cet espace. Une réflexion a été engagée récemment avec le service Jeunesse dans le but d'adapter une offre de service autour de la lecture spécifiquement pour cette tranche d'âge. L'idée étant de toucher des jeunes qui ne sont pas encore usagers de la bibliothèque, « comment proposer des services aux jeunes, pas forcément dans la bibliothèque mais dans les lieux où ils se trouvent ».

A ce sujet, une consultation par questionnaires a été réalisée auprès des collégiens de La Chapelle, en voici les résultats<sup>31</sup> :

<b>1/ Qui es-tu ?</b> (sur 510 réponses)	➤ Un garçon	249	48.8%
	➤ Une fille	261	51.2%
<b>2/ Quel est ton âge ?</b> (sur 510 réponses)	➤ 12 ans	88	17.2%
	➤ 13 ans	261	51.2%
	➤ 14 ans	133	26.1%
	➤ 15 ans	28	5.5%
<b>3/ Résides-tu à La Chapelle-sur-Erdre ?</b> (sur 510 réponses)	➤ Oui	382	74.9%
	➤ Non	128	25.1%

<sup>31</sup> Résultats d'enquête fournis par la responsable de la bibliothèque municipale.

<b>4/ Connais-tu la BM de La Chapelle-sur-Erdre ?</b> (sur 510 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Oui</i></li> <li>➤ <i>Non</i></li> </ul>	<p>352 158</p>	<p>69.0% 31.0%</p>
<b>5/ Y es-tu inscrit ?</b> (sur 352 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Oui</i></li> <li>➤ <i>Non</i></li> </ul>	<p>201 151</p>	<p>57.1% 42.9%</p>
<b>6/ Y viens-tu ?</b> (sur 352 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Seul</i></li> <li>➤ <i>En famille</i></li> <li>➤ <i>Avec des copains</i></li> </ul>	<p>119 165 83</p>	<p>33.8% 46.9% 23.6%</p>
<b>7/ Empruntes-tu des livres à la BM ?</b> (sur 201 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>1f/M ou +</i></li> <li>➤ <i>1f/T</i></li> <li>➤ <i>1f/A</i></li> <li>➤ <i>- 1f/A</i></li> </ul>	<p>97 52 29 25</p>	<p>48.3% 25.9% 14.4% 12.4%</p>
<b>8/ Empruntes-tu des livres au CDI ?</b> (sur 510 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Oui</i></li> <li>➤ <i>Non</i></li> </ul>	<p>228 282</p>	<p>44.7% 55.3%</p>
<b>9/ Empruntes-tu dans une autre bib. ?</b> (sur 510 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Oui</i></li> <li>➤ <i>Non</i></li> </ul>	<p>191 319</p>	<p>37.5% 62.5%</p>
<b>10/ Est-ce une bib. ?</b> (sur 191 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>associative</i></li> <li>➤ <i>municipale</i></li> </ul>	<p>57 137</p>	<p>29.8% 71.7%</p>
<b>11/ Pourquoi empruntes-tu ailleurs ?</b> (sur 419 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>domicile</i></li> <li>➤ <i>horaires</i></li> <li>➤ <i>choix</i></li> <li>➤ <i>plus d'espace</i></li> <li>➤ <i>gratuité</i></li> <li>➤ <i>autres supports</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>⌘ <i>CD (8)</i></li> <li>⌘ <i>DVD (3)</i></li> </ul> </li> <li>➤ <i>médiathèque</i></li> <li>➤ <i>amabilité</i></li> </ul>	<p>71 18 65 4 10 11  2 5</p>	<p>16.9% 4.3% 15.5% 1.0% 2.4% 2.6%  0.5% 1.2%</p>
<b>12/ Empruntes-tu pour</b> (sur 510 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>plaisir lecture</i></li> <li>➤ <i>besoins scolaires</i></li> </ul>	<p>211 87</p>	<p>41.4% 17.1%</p>
<b>13/ Types de livres empruntés</b> (sur 510 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>bandes dessinées</i></li> <li>➤ <i>romans</i></li> <li>➤ <i>documentaires</i></li> <li>➤ <i>magazines</i></li> </ul>	<p>185 163 59 74</p>	<p>36.3% 32.0% 11.6% 14.5%</p>

<b>14/ souhaits &amp; suggestions</b> (sur 510 réponses)	➤ <i>plus de choix</i> ↳ <i>BD, doc, récent, roman ados, mangas</i> (68)	76	14.9%
	↳ <i>plusieurs ex. de livres étudiés</i> (6)		
	↳ <i>suivi collections</i> (2)		7.0%
	➤ <i>autres supports</i>	36	
	CD (21)		
	DVD (15)		4.3%
	➤ <i>améliorer la signalisation, promouvoir l'existence de la bib., élargir horaires d'ouverture</i>	22	2.7%
	➤ <i>personnel plus aimable &amp; disponible</i>	14	2.0%
	➤ <i>plus d'espace</i>	10	1.7%
	➤ <i>convient comme elle est</i>	10	1.0%
	➤ <i>revues ados</i>	9	0.8%
	➤ <i>médiathèque</i>	5	0.8%
➤ <i>tarifs moins chers/gratuits</i>	4		
➤ <i>accès Internet</i>	4		

La bibliothèque ne dispose pas d'autres supports que les livres mis à part quelques CD audio. Les chapelains sont alors obligés de se tourner vers des équipements plus grands comme la Médiathèque de Nantes ou de Saint-Herblain. Son activité principale est bien de sélectionner des livres et de les mettre à disposition des lecteurs ; néanmoins, afin de faire découvrir la lecture au plus grand nombre, quelques animations sont organisées. Quatre après-midi contes sont organisées dans l'année pour les enfants dont deux au sein de la bibliothèque et deux autres dans des espaces différents. Aussi, cette année verra l'organisation de « cafés littéraires » le samedi en fin d'après-midi.

Sa responsable nous indique que les moyens matériels dévolus à la bibliothèque étant limités, il lui est difficile de développer d'autres actions d'animation. Cependant, la définition d'un PEL peut être un outil intéressant pour encadrer un travail mené en partenariat. Mutualiser les moyens, améliorer la communication sont des enjeux pertinents pour la bibliothèque et son action transversale.

### Le Point Accueil Lecture

Structure créée en 1992 sur le quartier de Gesvrine par l'actuelle adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires, elle se voulait être un lieu d'accueil en faveur de l'enfance dans le but de promouvoir la lecture au travers d'actions ludiques et de proposer une aide aux devoirs. Cet équipement n'ayant plus rien à voir avec un travail spécifique sur la lecture mais prenant la forme d'un simple accueil périscolaire, il n'a pas réouvert ses portes à la rentrée 2004. Suite à cette fermeture, il serait opportun de réfléchir à l'utilisation des

nombreux livres qui y étaient déposés. Aussi, si cette action correspondait à un besoin de la population à un moment donné, il serait intéressant de connaître les effets sur les enfants et leurs familles d'une telle décision et de réfléchir à l'évolution d'un travail sur la lecture. Cette action donnait lieu à un financement de la CAF via le Contrat Temps Libres.

## h) Le service social

Le Centre Communal d'Action Sociale<sup>32</sup> est un organe interne à l'action sociale. Le CCAS offre un service aux personnes, l'action sociale, quant à elle, offre une intervention plus large en proposant la mise en œuvre d'actions en partenariat avec les associations sociales locales. Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, de mise en relation pour les personnes dont les situations sociales nécessitent un accompagnement. Deux formes d'aides sociales existent. La première, légale, elle concerne la CMU<sup>33</sup>, l'hébergement des personnes âgées et l'aide aux personnes handicapées, puis la seconde, facultative, son contenu et sa forme sont laissés à l'appréciation des communes.

Dans le cadre de cette deuxième option, la commune a choisi d'agir sur différents axes. Elle aide les familles les plus en difficultés matérielles pour l'accès aux restaurants scolaires, aux centres de loisirs et de vacances ainsi que l'entraide scolaire dispensée par la CSF<sup>34</sup>. Ensuite, nous avons relevé les principales actions suivantes :

### L'accès aux loisirs pour tous

Afin que le coût d'une activité sportive ou culturelle ne soit pas un frein à sa pratique pour une famille à faible revenu, le CCAS attribue des aides financières calculées suivant les quotients familiaux. Ainsi, les familles dont le QF est inférieur à 648 euros bénéficient d'une aide prenant en charge 30 à 90% du coût de l'activité.

---

<sup>32</sup> CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

<sup>33</sup> CMU : Couverture Maladie Universelle

<sup>34</sup> CSF : Confédération Syndicale des Familles

En 2003/2004, 135 personnes ont bénéficié de cette aide dont 33 adultes et 102 enfants. Ils se sont inscrits surtout dans les activités sportives. A la lecture de ce bilan, le CCAS a décidé de proposer une aide plus conséquente pour les activités culturelles, lesquelles sont plus chères que le sport, notamment pour l'apprentissage musical. Les bénéficiaires de ces aides profitent également d'un spectacle gratuit à Capellia et d'une adhésion à la Bibliothèque municipale. Néanmoins, très peu de familles utilisent ces offres. Pour l'année 2003/2004, le budget nécessaire à cette action a été de 5200 euros.

#### Les coups de pouce

Ils consistent en des aides financières spécifiquement dévolues aux jeunes souhaitant mener un projet en vue d'une insertion professionnelle ou de vacances, par exemple. Les dossiers de demande et de motivation sont réalisés par les jeunes accompagnés du personnel du service Jeunesse ou du service Social. En principe, les jeunes bénéficiaires sont sollicités par ces services pour rendre compte de leur action en réalisant un bilan. En 2004, sept dossiers ont été soutenus, quatre concernaient une aide à l'insertion et trois une aide aux vacances.

#### Le service Emploi

Offert aux demandeurs d'emploi, ce service met à disposition de ces derniers toutes les offres d'emploi diffusées par l'ANPE sur le secteur Nord de la communauté urbaine. Aussi, il réalise une mise en relation entre les demandeurs et les employeurs potentiels. Des actions ponctuelles sont organisées avec le Point Information Jeunesse en vue de la recherche d'emploi, à ce sujet, la directrice de l'Action Sociale nous indique qu'il pourrait être opportun de mutualiser les informations et les outils entre ces deux services.

Les priorités de la politique sociale à La Chapelle se centrent sur le logement et les personnes les plus démunies. Ainsi, le service d'Action Sociale utilise différents vecteurs pour son intervention devenant un outil transversal à tous les services et domaines de la Ville. Selon la directrice, le PEL peut apporter une vue globale aux problématiques de la ville et peut être porteur de cohérence quant aux aides qui sont apportées aux différents acteurs, qu'ils soient des particuliers comme des personnes morales, notamment les associations.

## i) La Direction du Cadre de Vie

Cette direction encadre trois services et une mission qui sont les services de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Bâtiments Communaux ainsi qu'une mission dénommée Développement Durable créée en septembre 2003. Si nous nous sommes intéressés à cette direction, c'est parce qu'elle peut être porteuse de projets de développement en matière de déplacement des personnes et d'actions concernant la protection de l'environnement.

Tout d'abord, il est important de noter que la commune s'intéresse à l'Agenda 21. Dans la dynamique du Sommet de la Terre (Rio 1992), l'Agenda 21 définit les orientations en matière économique, social et environnemental pour le 21ème siècle.

A ce sujet, certaines villes françaises, comme Athis Mons, ont déterminé un Agenda 21 local, c'est à dire un projet local définissant des axes de développement et leurs mises en œuvre.

Il n'y a pas « d'Agenda local » à La Chapelle mais il y a eu la création d'un poste d'agent territorial dont la mission consiste à développer des actions en vue de l'économie d'énergie et de fournitures diverses (comme le papier) dans les services municipaux et des actions de sensibilisation au développement durable auprès de la population. Malgré des enjeux relativement importants que constitue le développement durable pour notre société, nous notons que cette mission ne bénéficie actuellement pas de budget de fonctionnement propre. Aussi, un travail partenarial pourrait être engagé avec l'association Ecopôle, laquelle intervient dans les écoles, afin de mener des actions cohérentes sur l'ensemble de la commune et de sa population. Ce partenariat n'existe pas pour le moment mais, parce que cette association et cet agent ont la même mission, il nous semble opportun de le développer.

Nous avons déjà abordé précédemment le projet de la ZAC des Perrières. Mille logements dont 35% environ de logements sociaux verront le jour d'ici à 2010. Dans la conception de cette ZAC, deux espaces ont été réservés pour des équipements collectifs sans être définis pour le moment. Certains y voient une école, d'autres un stade, d'autres encore un équipement pour les jeunes ou une salle des fêtes. Parce que l'on construit un équipement pour 30 ou 40 ans, il sera nécessaire d'y réfléchir de manière concertée avec l'ensemble

des acteurs et de la population. Discerner au mieux les besoins de la population en les accordant à une politique globale municipale conduira les concepteurs vers des équipements efficaces. A ce sujet, le PEL et son comité de pilotage peut être un outil pertinent de concertation et de conception.

C'est aussi cette Direction qui développe et entretient l'ensemble des axes de transport de la commune. Nous apercevons, grâce à l'exploitation de nos questionnaires, que le moyen de transport le plus utilisé est la voiture, les enfants utilisent beaucoup les chemins piétonniers, un peu moins les pistes cyclables. A notre question concernant l'amélioration des modes de transport, de nombreuses familles nous indiquent qu'elles souhaiteraient le développement de pistes cyclables sécurisées et des transports en commun plus nombreux. Pour la définition d'objectifs éducatifs dans le champ du temps libre, on se rend compte que le thème des transports est un outil essentiel à l'organisation de ce dernier.

Nous notons que les compétences de la Direction du Cadre de Vie, même si celle-ci n'est pas directement concernée par les problématiques liées au temps libre, sont indispensables à la définition d'un PEL, notamment dans les domaines du transport et du développement durable.

## j) L'engagement financier de la commune

Le budget de fonctionnement de la commune s'élève à 10 488 211 euros. Selon le magazine municipal de janvier 2004, il se décompose comme suit :

Enfance et jeunesse	<b>37%</b>
Cadre de vie	<b>23%</b>
Culture	<b>8%</b>
Action sociale et emploi	<b>5%</b>
Gestion	<b>20%</b>
Communication	<b>1%</b>
Divers	<b>6%</b>

L'engagement financier de la commune intervient de différentes façons :

- Par une dotation en vue d'investissements,
- Par une dotation de fonctionnement pour ses services,
- Par une politique de subventions auprès d'associations chapelaines.

Ses recettes proviennent des impôts ménagers, de recettes auprès des particuliers (restauration, accueil périscolaire, centre de loisirs et de vacances, etc.) et de différentes subventions. Concernant ce dernier point, la Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et du Sport élabore différentes demandes de subventions auprès des partenaires suivants :

Caisse d'Allocations Familiales : - Contrat Enfance

- Contrat Temps Libres

Préfecture, Conseil Général : - Dispositif Ville Vie Vacances

- Contrat Ville

- Contrat Local de Sécurité.

Dans le cadre des financements d'actions en faveur de la jeunesse, la CAF a déterminé un indicateur pour les Contrats Temps Libres, il s'agit de l'effort communal, pour l'année 2003, celui-ci était de 101,48 euros par enfant. Cette somme correspond à l'effort financier de la commune par enfant chapelain âgé de 6 à 18 ans, déduction faite de toutes les subventions et recettes. L'action culturelle bénéficie également de subventions par la DRAC relatives à la programmation de spectacles conventionnés. Aussi, l'action sociale bénéficie de subventions du Conseil Général. D'autres subventions pour investissement sont accordées par divers ministères et collectivités territoriales en fonction des projets mis en œuvre.

Hors personnels et investissements, les budgets de fonctionnement 2004 des services concernés par le PEL sont les suivants :

Direction	Service	Objet	Budget	Total du service	Total Directions
<b>DEJS</b> 91 emplois en équivalent temps plein (ETP)	<b>Petite enfance</b>	Subventions	71 234		
		Fonctionnement	22 191	<b>93 425</b>	
	<b>Jeunesse</b>	CLSH mercredi	8 004		
		Actions jeunesse	71 918		
		Subvention ACV	71 518	<b>151 440</b>	
	<b>Sports</b>	Subventions	89 846		
		Subvention manifestations	3048		
		fonctionnement	22 759	<b>112 605</b>	
	<b>Scolaire</b>	Subventions	171 394		
		Accueil périscolaire	11 983		
		Sport scolaire	20601		
		Activités périscolaires	24 461	<b>589 814</b>	<b>947 284</b>
	<b>Culture</b> 11 emplois en ETP	<b>Bibliothèque</b>	Fonctionnement	46 724	
<b>Capellia</b>		Fonctionnement	244 158		
<b>Actions culturelles</b>		Subventions	118 065	<b>480 317</b>	<b>480 317</b>
<b>Action Sociale</b> 8 emplois ETP	<b>CCAS</b>	Fonctionnement	143 741		
	<b>Emploi</b>	Fonctionnement	21 518	<b>165 459</b>	<b>165 459</b>
<b>Cadre de vie</b> 52 emplois ETP	<b>Mission développement durable</b>		1 000		
		<b>Autres subventions</b>	1203		
	<b>Ecopôle</b>	Subvention	30206	<b>31 206</b>	<b>1 182 757</b>

Comme nous le notons sur le tableau précédent , la Ville verse des subventions à certaines associations de la commune. Avant d'examiner dans le détail la destination de ces subventions, il est intéressant de récapituler l'ensemble des actions se déroulant sur le temps scolaire et financées par la Ville.

<b>Ecoles publiques</b>		
<b>Activités</b>	<b>Observations</b>	<b>Aides apportées</b>
Voile	1 classe / 6 séances pour les CM2	3602
	Transport voile	3780
Piscine	30 séances / an	6671
	Transport piscine	6750
Activités sportives	Coût de l'animatrice sportive pris en charge par le SIVOM	41199*
Classes découvertes et projets d'écoles	Activités + prestations	16690
	Transport	7759
Musique	Animation musicale (personnel)	4291
	Transport	1500
	Mise à disposition Capellia	4078
Spectacles pour les scolaires - Capellia	Organisation de spectacles pour enfants	19500
Ecopôle	200 heures intervention dans les écoles	27000
Euro école	Échanges européens	750
<b>École privée</b>		
Classes découvertes		5253
<b>TOTAL</b>		<b>148823</b>

\* l'animatrice cantonale intervient sur les écoles du canton, celui-ci comprenant 12 écoles. Le coût de son salaire ici indiqué est donc à proratiser en fonction du temps d'intervention avec les écoles chapelaines.

Quant aux aides apportées aux associations, la Ville a signé des conventions avec certaines d'entre elles et leur verse des subventions. Pour l'année 2004, elles sont les suivantes :

<b>Service pilote</b>	<b>Association</b>	<b>Subvention</b>	<b>Objet</b>
<b>DEJS</b>	Petits Queniaux Crèche associative	<b>71 234</b>	Fonctionnement + vie associative
	Association des Centres de Vacances	<b>71 518</b>	Fonctionnement + personnel
	Ecole privée Saint-Michel	<b>171 394</b>	Fonctionnement + restauration + vie associative
	Associations sportives	<b>87 406</b>	Fonctionnement
	OMS	<b>3048</b>	Meeting sportif
	OMS	<b>2 440</b>	Vie associative
<b>CULTURE</b>	AMEG	<b>84 245</b>	Fonctionnement
	Bibliothèque La Chapelaine	<b>1830 + 500</b>	Fonctionnement + projet
	OMCRI	<b>2 439</b>	Vie associative
	Diverses associations (11 au total)	<b>1 540</b>	Vie associative
	Diverses associations (10 au total)	<b>5 350</b>	Projets
	Comité de jumelage	<b>4 765 + 1 525</b>	Projets internationaux + fonctionnement
	Enfants du Rwanda	<b>1 476</b>	Projets internationaux
	Bolivia Inti	<b>2 000</b>	Projets internationaux
	Horizons Nouveaux	<b>2 500</b>	Projets internationaux
	Lanca Solidarité Roumanie	<b>4 000</b>	Projets internationaux
	Aidons les à grandir	<b>2 000</b>	Projets internationaux
<b>Environnement</b>	Ecopôle	<b>30 206</b>	Prestation de service
<b>Total</b>		<b>551 416</b>	

Il est important de noter qu'à ces subventions se rajoutent différentes aides directes telles que la mise à disposition de locaux chauffés et entretenus par la Mairie. Aussi chaque association chapelaine peut bénéficier de l'espace Capellia une fois par an.

La Ville attribue des subventions selon différents critères, ils varient en fonction de la nature de l'association, ils sont les suivants :

#### Crèche associative des Petits Queniaux

Le fonctionnement des structures d'accueil pour la petite enfance est très réglementé et donne lieu à des financements par la Caisse d'Allocations Familiales principalement. Le montant des sommes allouées dépend du nombre d'enfants accueillis. En dehors des financements versés par la CAF, la crèche reçoit des subventions par la Ville sur des critères quantitatifs, cette dernière ayant adopté les mêmes principes de fonctionnement que la CAF, elle dispose également de ses propres recettes. Les participations financières demandées aux parents sont calculées suivant un quotient familial.

#### Association des Centres de Vacances

Deux critères ont été définis pour l'attribution des subventions :

1. Subvention de fonctionnement sur la base d'un nombre de journées/enfants.
2. Subvention pour l'emploi de deux demi postes de salariés permanents.

Nous rappelons qu'au delà des subventions, des aides en nature sont également versées à l'ACV, les locaux du château de l'Hopital sont mis à leur disposition et les repas des enfants et adultes sont distribués par le restaurant scolaire.

Les critères sont quantitatifs et l'attribution des subventions annuelles donne lieu à un compte rendu d'activités et des négociations entre la Ville et l'association.

En dehors de ces subventions, l'A.C.V. reçoit également des financements de la part de la CAF, du C.C.A.S., du Conseil Général, du CNASEA (emploi jeune) et de la MSA.

#### Ecole privée Saint-Michel

Le financement des écoles privées sous contrat d'association est réglementé par la loi. En effet, une commune n'a pas le droit de verser davantage d'argent à une école privée qu'à une école publique. Le choix de la commune a été de verser le même budget de fonctionnement aux cinq écoles, publiques ou privée.

En dehors du personnel enseignant qui est financé par l'Etat, l'école gère elle-même son fonctionnement. Celui-ci donne lieu à un financement provenant de ressources propres, de subventions municipales et d'autres petites subventions du Conseil Général ou de l'Etat. La Ville verse une subvention correspondant à environ 40% de l'ensemble des produits figurant au compte de résultat 2003.

## Sports

La plupart des associations sportives de La Chapelle est subventionnée par la Ville. Le premier critère à observer est l'affiliation à l'OMS. En effet, avant d'être proposées aux élus, les subventions sont examinées par l'OMS. Dans un souci d'équité, celles-ci sont calculées selon un barème précis.

1. Subvention de fonctionnement attribuée suivant le nombre de licenciés
2. Subvention pour les jeunes compétiteurs de 7 à 14 ans et de 15 à 18 ans
3. Remboursement des frais (déplacement, formation, etc.)
4. Subvention pour des manifestations à caractère innovant, de promotion des activités sportives ou des projets particuliers.

L'aide au fonctionnement représente 58% du montant total des subventions, quant à la subvention spécifique «jeune», elle représente presque 15%. Il reste alors environ 27% de ce budget pour des subventions dont la nature est plus qualitative.

Là aussi, la Ville met à disposition du monde sportif de nombreux équipements chauffés et entretenus. Elle met également à disposition de l'OMS deux agents territoriaux détachés à mi-temps.

## Ecole de musique associative AMEG

Une convention de partenariat a été signée entre cette association et la Ville afin d'organiser leurs relations. Elle détermine les conditions d'attribution des subventions selon des critères quantitatifs en prenant en compte le nombre d'élèves. Cependant, une nouvelle convention a été signée en 2003 fixant le montant de la subvention non plus en fonction d'un nombre d'adhérents mais d'une façon globale et fixe et faisant l'objet d'une révision annuelle au minimum selon l'inflation. L'association reçoit également d'autres financements de la part du Conseil Général, notamment. Les locaux sont fournis et entretenus par la Ville.

## Autres associations pilotées par la Direction de la Culture

Une vingtaine d'autres associations pilotées par la Direction de la Culture reçoivent de petites subventions de fonctionnement ou pour des projets. Les subventions de fonctionnement sont attribuées selon des choix d'ordre politique et d'intérêt pour la population (SOS Racisme, Ligue des Droits de l'Homme, Attac, Comité des Fêtes, etc.) .

Les subventions pour projets sont examinées par l'OMCRI<sup>35</sup> et, comme l'OMS, proposées par cet organe aux votes des élus de la commune. Les critères définis par l'OMCRI sont l'influence sur la vie locale et l'impact de l'action projetée sur la population. Le partenariat est valorisé et un financement de projets spécifiques pour la jeunesse a été mis en place.

Il est également important de noter que certaines associations ne reçoivent pas de subvention mais sont logées par la Ville telles l' Atelier de l'Erdre, l'association Amicro ou encore l'AMIE.

### Ecopôle

Jusqu'en 2001, «la Maison de la Nature» proposait de nombreuses actions de sensibilisation et d'éducation autour de l'environnement en faveur des enfants de la commune. Cette structure, composée de différentes associations était financée, entre autres, par la Ville et employait du personnel. Des problèmes financiers importants ont obligé les associations employeurs à licencier ce personnel, la commune a fait le choix de verser une subvention à Ecopôle dans le but de rémunérer un poste d'animateur/formateur lequel est chargé d'intervenir dans les écoles élémentaires. Aujourd'hui, cette subvention d'un montant annuel de 27000 euros finance l'intervention d'une animatrice 200 heures par an dans les écoles de la commune.

---

<sup>35</sup> OMCRI : Office Municipal de la Culture et des Relations Internationales

### En bref...

Les critères définis par la commune pour subventionner les associations sont essentiellement quantitatifs. Ce sont les services pilotes qui instruisent les demandes de subventions, ils contrôlent l'utilisation des crédits. A ce sujet, il semble que le système d'évaluation des actions réalisées soient semblables au mode de financement, c'est à dire basé sur des éléments quantitatifs. De nouvelles dispositions ont été mises en place afin de financer des projets et donner ainsi un élan qualitatif dans les relations de la Ville avec le monde associatif. Cependant, le financement de projets est encore peu développé mais peut-être un outil pertinent dans l'évolution de ses relations. Rendre des critères qualitatifs prépondérants dans les demandes de subventions pourrait transformer la commune en partenaire et non plus en distributeur d'argent.

En outre, le système mis en place de services pilotes, s'il est pertinent parce qu'en accord avec l'objet de l'association, est source de cloisonnements. La création d'une mission chargée de la vie associative pourrait permettre des relations plus étroites entre les associations ainsi qu'une politique cohérente dans le financement de celles-ci. La Ville a fait le choix de laisser au monde associatif l'initiative de l'organisation du temps libre, ce choix demande un accompagnement minimum qui peut se situer autour de la gestion administrative mais aussi autour de la définition de projets éducatifs et d'actions partenariales.

### 2.3. Le secteur associatif

Plus de quatre-vingts associations siègent sur la commune de La Chapelle. Elles sont à buts culturels, sportifs, sociaux ou socioculturels. Beaucoup d'entre elles sont adhérentes de l'OMS ou de l'OMCRI.

Nous rappelons que le PEL s'adresse à un public âgé de 3 à 18 ans. En conséquence, nous ne nous sommes intéressés qu'aux associations intervenant sur cette tranche d'âge. Aussi, il est possible qu'il existe de petites associations chapelaines qui ont échappé à notre investigation.

Afin de connaître leurs activités, nous avons envoyé à chacune d'entre elles un questionnaire<sup>36</sup> et avons rencontré les présidents des plus importantes. Nous avons également eu la possibilité d'en rencontrer certaines lors de la Vitrine Associative.

Nous rendons compte ci-après des informations que nous avons recueillies.

#### a) L'Association des Centres de Vacances

Créée en 1975 par quelques parents pour pallier à l'absence d'activités pour les enfants pendant les vacances, cette association met en place des centres de loisirs et des camps de vacances pour les enfants de 6 à 12 ans ainsi que pour les 12 à 16 ans.

Le projet éducatif de l'association définit les axes suivants : elle a le but de promouvoir l'épanouissement de l'enfant, l'apprentissage de la responsabilité dans la vie de groupe ainsi que l'entraînement à la vie démocratique.

Pour l'année 2003, 450 familles sont adhérentes et l'association accueille 650 enfants dans ses activités. Ils sont originaires à 95% de la commune.

Ages des enfants	4 à 6 ans	7 à 11 ans	12 à 16 ans
Pourcentage	<b>28%</b>	<b>58%</b>	<b>14%</b>

<sup>36</sup> Questionnaire en annexe

Le nombre de journées réalisées pour l'année 2003 est de 6243 pour les centres de loisirs et les camps 7/9 ans, et de 1425 pour les camps en faveur des 10 à 16 ans. Elles se décomposent comme suit : 610 en février, 472 au printemps, 3071 en juillet, 1587 en août, 380 en automne et enfin 123 à Noël.

En ce qui concerne le nombre de jours d'inscriptions, 35% des enfants participent aux activités pendant 5 jours ou moins, 27% entre 6 et 10 jours, 14% entre 11 et 15 jours et enfin 8% entre 16 et 20 jours.

Les activités se déroulent dans le Château de l'Hopital ainsi qu'à l'espace Jacques Demy pour les plus petits. Ils utilisent les services de la restauration scolaire du groupe scolaire Robert Doisneau pour déjeuner ainsi que son gymnase. Ils utilisent également le parc entourant le château et l'apprécient.

Son budget de fonctionnement pour l'année 2003 est de 298 000 euros, elle s'autofinance à hauteur de 36%, les subventions et prestations versées par la CAF, la MSA et le CCAS représentent 11% du budget, les subventions de la Mairie toutes aides confondues représentent 44% du budget consolidé. Le personnel est composé de deux secrétaires à mi-temps et d'un animateur « administratif » sous contrat emploi-jeune. L'ensemble du personnel pédagogique est embauché de manière saisonnière (plus de 120 contrats saisonniers durant l'année), il n'y a pas de directeur à l'année. Sa politique tarifaire intègre un système basé sur les quotients familiaux.

« *Parce que l'éducation est l'affaire des parents* », les responsables associatifs tiennent à « *garder les commandes de l'association* ». Ainsi, ils refusent l'idée d'une direction à temps plein craignant de se voir déposséder de leurs prérogatives en tant que bénévoles.

L'idée de l'ACV est de mettre en œuvre une action éducative de qualité en faveur des enfants. Celle-ci nécessite du temps et des moyens. C'est pourquoi leur système ne permet pas d'inscriptions en dessous de 5 jours et les taux d'encadrement des enfants par les animateurs est en deçà des normes Jeunesse et Sports. Par exemple, il est prévu dans leur fonctionnement un animateur pour 6 pour les petits (4/6 ans) et un pour 8 pour les plus grands (6/12 ans)<sup>37</sup>.

---

<sup>37</sup> La réglementation des centres de loisirs sans hébergement dispensée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports oblige à un encadrement au minimum d'un animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans et d'un animateur pour 8 enfants de 3 à 6 ans.

Ainsi, l'ACV est une association importante dont la mission est nécessaire à la vie de la commune. Fonctionnant depuis 30 ans, le dynamisme de ses bénévoles est tout à fait remarquable. Néanmoins, il semble que les familles se perdent dans le fonctionnement des centres de loisirs sur la commune. Qui fait quoi et comment ?

Le centre de loisirs du mercredi est géré par la Ville et celui des vacances par l'ACV, ils se déroulent dans les mêmes locaux avec les mêmes enfants mais ne partagent pas les mêmes projets éducatifs et pédagogiques, ni le matériel, ni le personnel.

Depuis quelques années pourtant, la Ville et l'ACV réclament conjointement la mise en forme d'une convention de partenariat plus précise qu'elle n'est actuellement. Cela serait certainement un outil pertinent de coopération et favoriserait une évolution des relations entre les deux parties.

L'éducation est l'affaire de tous et nous pensons qu'elle nécessite de la cohérence, laquelle s'inscrit dans la continuité. Dans ce sens, il serait intéressant qu'une seule structure prenne en charge l'ensemble de l'organisation des centres de loisirs et de vacances. Pilotée par un directeur à l'année, les actions mises en place seraient générées par un seul projet éducatif. Aussi, cette disposition favoriserait un travail en partenariat avec d'autres institutions comme les écoles ou les associations. Etant donné l'expérience de l'ACV en ce domaine, nous pensons qu'il serait judicieux qu'elle envisage de développer son action vers une prise en charge globale de l'organisation des CLSH et CVL de la commune.

## b) L' Association Musicale de l'Erdre et du Gesvres – AMEG

Créée en 1984, cette association dispensait des cours de musique à plus de 130 jeunes dès sa création. Aujourd'hui, 318 familles y sont adhérentes et elle compte plus de 400 élèves (344 enfants et 59 adultes). Elle occupe des locaux préfabriqués prêtés et entretenus par la Ville qui se situent près du collège Beauregard et du JAM. Son budget de fonctionnement est de 260 000 euros, elle est dirigée par un directeur à mi-temps, bénéficie des services d'un secrétaire à mi-temps et d'un comptable trois heures par semaine. Elle emploie 18 professeurs permanents et 2 vacataires. L'ensemble du personnel représente l'équivalent de 8 salariés à temps plein. Elle finance son activité par ses propres ressources, elle reçoit des subventions de la Ville et du Conseil Général :

Ville de La Chapelle : 85 000 euros + locaux et fluides,

Conseil Général : 11 000 euros.

Ces subventions représentent 37% du budget de l'association. Sa politique a permis la mise en place de tarifs suivant les quotients familiaux. Ainsi, pour l'inscription à un cours de solfège et d'instrument sur l'année, le tarif va de 315 à 450 euros, ce qui reste relativement onéreux pour les personnes dont les quotients sont les plus bas.

Elle propose des cours de musique mais a développé depuis quelques années des classes d'ensemble, elle en compte aujourd'hui 17. Aussi, elle a développé un partenariat avec le collège Beauregard en vue de réaliser un opéra. Elle intervient également dans l'organisation de fêtes publiques telles la Fête de la Musique ou des fêtes liées à des actions de jumelage. Au total, elle propose 28 heures de cours hebdomadaires à l'ensemble de ses jeunes adhérents.

L'AMEG est une association dynamique mais son développement est actuellement contenu par les données suivantes. D'une part, les locaux dont elle dispose sont exigus et pas adaptés à la pratique musicale car mal insonorisés, d'autre part, l'association fait face à des difficultés financières. Parce qu'il est difficilement collectif, l'apprentissage musical est une pratique coûteuse, aussi cette activité nécessite de nombreux financements afin de réduire les participations financières auprès des familles. Des aides sont accordées par l'Action Sociale auprès des familles les plus démunies mais malgré celles-ci l'accès à la pratique musicale est difficile pour des raisons culturelles, d'une part, ainsi que pour des raisons financières car il reste à la charge de la famille la location de l'instrument.

Actuellement, c'est la Ville qui supporte la grande part des subventions pour l'AMEG alors que des financements complémentaires significatifs peuvent être dispensés par le Conseil Général. Néanmoins, ces financements appellent le classement de l'école en catégorie B qui suppose une qualification particulière pour son directeur. Afin de consolider son budget et asseoir son fonctionnement, il serait judicieux pour l'AMEG de réfléchir à la diversification de ses financements.

Depuis quelques années, l'AMEG diversifie ses activités en s'ouvrant vers l'extérieur. Elle aimerait pouvoir développer des partenariats plus étroits avec les établissements scolaires afin de promouvoir la musique et le chant. Néanmoins, à ses côtés se trouve le JAM, lieu d'accueil et de promotion de la musique en faveur des jeunes, et il n'existe pas de projet partenarial entre ces deux structures alors qu'elles partagent le même objet.

Ceci dit, sensibiliser les enfants en développant des projets communs semble être une action incontournable pour le président de l'AMEG qui y voit tout l'intérêt de la définition d'un PEL.

### c) La Confédération Syndicale des Familles

Association de consommateurs, elle travaille en direction des familles sur des thèmes touchant le logement, la santé, le handicap, etc., organise des bourses aux vêtements. Son action concerne environ 200 familles sur La Chapelle. Sa présidente nous indique que leur action est à l'origine du dispositif « loisirs pour tous » mis en place par le service d'Action Sociale ainsi qu'une ligne de bus supplémentaire.

Dans l'ensemble des actions que la CSF propose, nous nous sommes particulièrement intéressés à l'entraide scolaire. La CSF anime un réseau de moniteurs scolaires (en général des étudiants) lesquels ont la mission d'accompagner les enfants afin de résorber certaines difficultés scolaires, il apparaît qu'ils aident le plus souvent à l'organisation du travail. C'est environ 60 enfants scolarisés en élémentaire et secondaire qui sont concernés par cette action.

Cependant la présidente regrette « *de ne pas toucher les personnes qui en auraient le plus besoin, les familles les plus démunies* ». Aussi, dans le cadre de l'ensemble des actions que la CSF propose, elle aimerait pouvoir développer un partenariat plus étroit avec les acteurs de l'Education Nationale ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale.

## d) Les Offices Municipaux

### L'OMS

Jusqu'en 1990, une partie des associations sportives étaient regroupées dans une association nommée Asso Club Chapelain. Afin de réguler les relations entre la Ville et les clubs sportifs, l'OMS a été créé. Il se veut être un organe de réflexion, fédérateur, et être force de proposition en matière de pratique sportive envers les élus locaux et la population. Trente quatre associations et clubs sont adhérents. Le Comité Directeur est composé de représentants des clubs sportifs, en général les présidents, élus par l'assemblée générale. Le Maire est membre de droit mais n'a pas de voix délibérative, ce choix a d'ailleurs été fait pour l'ensemble des associations financées par la Mairie, dans un souci d'expression démocratique.

Actuellement, il semble que la fonction principale de l'OMS consiste en la répartition des subventions et des équipements sportifs. Il fait des propositions à la Ville en vue de leur adoption. Alors que l'OMS pourrait être force de proposition dans une politique globale et concertée, il semble que ses prises de positions puissent être parfois exclusives. En effet, à notre question concernant l'éventuelle prise en compte du coût d'un équipement, le président nous indique que les sportifs n'envisagent pas leur activité en rapport avec l'argent, « *nous on est là pour pratiquer* ». Selon lui, l'OMS n'a pas vocation à réfléchir au coût des équipements. Cependant, il reconnaît qu'un équipement dévolu à une seule activité peut être source d'incompréhension, aussi il pense qu'à l'avenir concevoir des équipements multi-sports serait efficient.

Nous avons déjà relevé précédemment que des difficultés existaient dans les relations inter-sportives, et qu'elles ne pourraient se résoudre sans la définition d'objectifs et d'un cadre clair. Aujourd'hui, l'opportunité de définir un Projet Local Sportif appartient à l'OMS. Désireux d'être partenaire du Projet Éducatif Local, sa définition peut être un levier d'action pour l'OMS, ce dernier pouvant s'appuyer sur les orientations générales pour déterminer des objectifs plus précisément sportifs.

### L'OMCRI

Comme l'OMS, l'OMCRI a été créé selon un modèle identique mais plus récemment, en 2002. Le but de cette création était d'apporter de la cohérence dans la gestion des associations culturelles et à portée internationale. Il regroupe 32 associations. Sa mission consiste en la gestion des salles, des calendriers pour les manifestations ainsi que l'attribution de subventions. Le Conseil d'Administration est composé de représentants des associations adhérentes et quatre commissions sont organisées selon les thèmes suivants : subventions, action internationale, utilisation des salles et projets ponctuels.

L'OMCRI est actuellement en construction, il est conscient de son rôle fédérateur mais n'a actuellement pas de projet de définition d'objectifs propres à son secteur. Au sujet du PEL, son président ne perçoit pas à quoi cela puisse ressembler, cependant désireux de développer le partenariat, il trouve pertinent de participer à sa définition.

### e) Autres associations

Il n'a pas été facile de recueillir les informations nous intéressant auprès des associations. Nous avons transmis par courrier un questionnaire auprès de toutes celles qui proposaient des activités envers la jeunesse. Mises à part neuf associations qui, en retour, nous informaient que leur activité en faveur des enfants ou adolescents était trop peu significative, sur 54 questionnaires envoyés, seulement 16 questionnaires nous ont été retournés. Après un rappel téléphonique, certains nous ont promis de l'envoyer mais les attendons toujours à ce jour.

Grâce à l'ensemble des informations recueillies, nous avons pu produire le tableau ci-après, lequel rend compte de l'ensemble des activités proposées par les associations sportives et culturelles en faveur de la jeunesse.

Ville de la Chapelle sur Erdre – PEL – Année 2004 – Noëlle Moreau, chargée de mission.

	Organisations	NB enfant	Nb heure/ Hebd.	Nombre de participants par âges				Durée séance en moyenne	Fonct. pdt Vacance O/N	Horaires de l'activité						Lieu de l'activité	Prix Activité / an	Condition de tarifs		
				3/5	6/11	12/15	16/18			lundi	mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi				Dimanche	
S P O R T	ACC GYM	200	27	52	67	61	20	1h30	oui	17h30 à 20h30	17h30 à 22h30	16h00 à 22h30	18h00 à 22h30	18h00 à 21h30	13h30 à 18h00		J. Canzillon	85 E		
	Badminton club de l'Erdre	52	6			27	25	1h00 à 1h30		17h00 à 18h00	17h00 à 19h00		17h00 à 20h00				Gym coutancière	76 E		
	ACC Volley	8	2.5				8	2h30	non				20h00 à 22h30				Coutancière			
	Erdre Athlétisme	7	12				7	3h00		18h00 à 21h00		17h00 à 20h00		18h00 à 21h00	9h00 / 12h00		Buisson de la Grolle			
	Chapelaine Hand	115	?		21	56	38		oui		oui	oui	oui	oui			Mazaire Coutancière	35, 80, 95 E		
	Chapelaine Karaté	47	8h00		17	23	7	1h30	oui	oui	oui	oui			oui		Coutancière	110 à 180 E		
	Chapelaine tennis de table	85	3h00		37	33	15	3h00	oui		oui	oui	oui	oui	oui	oui	Coutancière	70 E		
	Erdre Basket Club	174	5h00		79	59	36	1h30	non		oui	oui	oui	oui	oui				59 à 77 E	
	ACC judo jutitsu	209	18 ?	32	117	35	25	¾ d'heure à 1h45	non	17h30 / 19h15	17h30 / 19h15	13h30 à 20h30		17h45 à 20h00	14h00 à 16h00	9h00 / 12h00	Arts Martiaux	161 à 171 E		
	Top Forme	420	11,5 ?	50	87	14	60	1h00	non			9h00 à 18h30		17h15 à 19h15			Coutancière	71 E		
	TEC tennis	270	50 h		141	129		1h00	non	17h00 / 20h30	18h00 / 20h00	9h00 à 20h30	17h00 / 20h00	17h30 / 19h00	9h00 à 12h00		Hopitau + Corneau +	82 à 116 E		
	ACC Athlétisme	102	?		74		28	2h00		18h00 / 20h00	18h00 / 20h00	16h30 / 19h00	18h00 / 20h00	18h00 / 19h30			Buisson G coutancière	26 à 138 E		
	ACC football	248	?		190		58												51E	
	Roller Skating Club	74	?		59		15												89 à 129 <sup>E</sup>	
	XV de l'Erdre	24	?		20		4												118 à 178 E	
	Ecole du Sport	56	6		56			1h00			17h15 / 19h30	11h / 12h 14h30/18						Différents lieux	19,17 E à 93,40 E	QF
AS Beauregard	196	?			196						14H00 à 17H00	12H30 à 14h00						12 à 21 <sup>E</sup>		
AS Coutancière	138	?			138						14h00 à 17h00							12 à 21E		

C U L T U R E  E T  A U T R E S  A C T I V I T E S	Organisations	NB enfant	Nb heure/ Hebd.	3/5	6/11	12/15	16/18	Durée séance en moyenne	Fonct. pdt Vacances O/N	lundi	mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lieu de l'activité	Prix Activité / an	Condition de tarifs	
	K Danse +	350	44		190	77	83	1h15	non	17h15 / 20h45	17h15 / 20h45	9h15 / 19h45	17h15 / 21h00	17h00 / 21h00				J. Demy + Jean Jaurès	115 à 155 E	10 E
	AMEG	701	155	22	469	159	51	30 mn à 1h30	non	15h45 / 19h30	15h40 / 19h45	9h00 / 20h30	16h15 / 20h30	15h30 / 20h30	9h00 / 13h30				150 à 450 E	QF
	Chapelaine Arts Créatifs	22	?		16	2	4	2h00	oui			oui							123 E	
	Chapelaine Théâtre	16	?		10	6		1h00	non						oui				76 E	
	La terre est mon jardin (poterie)	14			14															
	Ateliers de l'Erdre	8		31	10			2h00	Oui stages		17h00 / 19h00	10h00 / 18h00						j. Demy	135 E	QF
	Théâtre Capellia	26	3		11	15		1h30	non			13h45 / 17h00						Capellia		QF
	Danse Hip-Hop	24	4			24	→	2h00	Oui stages							14h00/18h00		JAM	A la séance 1,08 à 6.61	QF
	Chapelaine Bibliothèque	780	?	130	350	250	50		oui			oui	oui	oui	oui	oui	oui		10 E	
	Bibliothèque municipale	1232 (-14)	19						oui		15h30/18h30	10/12 h 14/18h	15h30 / 18h30	15h30 / 18h30	14h00 / 18h00				7,70 E	
	CLSH ACV	650		174	360	87		7668 journées	Oui seulement	8h30 à 17h30	8h30 à 17h30	8h30 à 17h30	8h30 à 17h30	8h30 à 17h30	8h30 à 17h30			Château Hopitau	9,20 à 18,40/j	QF
	CLSH 6/12 municipal	84			84			923 journées	non			8h00 à 18h30						Château Hopitau	4,47 à 16,73 /j	QF
	CLSH 12/18 municipal	414				?	?	2309 journées	Oui seulement	14H00 / 23H00	14H00 / 23H00	14H00 / 23H00	14H00 / 23H00	14H00 / 23H00				Différents équipements	1,08 à 10,28/ ½ j	QF
	Maison du Mercredi	12	10	12					Oui			8h00 / 18h00						Halte gesvrine		QF
	Centre équestre La Noue Vèrière	?																		
Centre équestre La Vaillantière	300		← 200		100	→														
Centre équestre La Gasherie	150		← 70		80	→													350 E à 578 E	

En ce qui concerne les ressources des associations, en fonction des informations que nous avons pu recevoir, nous avons produit le tableau suivant :

Association	Budget fonctionnement	Résultat	Bilan financier	Réserves / fd associatif	Personnel *
K danse +	67 000	-3 212	Oui	8 960	6 vacataires
ACC Gym	23 014	+604	Non	?	Non
Badminton	52 216	+2 509	Non	?	1 emploi-jeune
ACC Volley	3 830	-40	Non	?	Non
Erdre Basket Club	55 832	+998	Non	?	1 E.J. +2 V
TEC	96 229	+11 599	Non	?	11 dont 1 E.J.
Top Forme	120 441	-22 318	Oui	44 868	8
ACC Judo	57 141	+934	Non	?	5
ACC Football	59 212	+6 130	Non	?	?
ACC Athlétisme	66 784	-2 320	Non	?	1 E.J.
XV de l'Erdre	39 243	-1 885	Non	?	Non
Chap. Handball	21083	-3	Non	?	Non
Chap tennis table	50 870	+703	Non	?	1 E.J.
Chap. karaté	12 456	-540	Non	?	Non
AS Beauregard	9519	4 676	Non		7 profs EPS
AS Coutancière	4610	1 211	Non		3 profs EPS
AMEG	260 000	?	?	?	21 salariés
ACV	297752	2642	Oui	76614	
Atelier de l'Erdre	27772	3132	Non	?	6 vacataires

\* E.J. : emploi jeune, V. : vacataire, S : salarié

Mises à part l'ACV, l'AMEG, l'Erdre Basket Club et La Chapelaine, il n'y a pas de projet éducatif ou pédagogique dans les associations. A notre question concernant leurs projets associatifs, l'ensemble de ces associations reste sur la pratique qui les anime. Par exemple, « *faire découvrir la gymnastique ou les arts manuels* » sont les types d'écrits que l'on rencontre le plus souvent. La mise en relation de la pratique de l'activité que les associations proposent avec un objectif éducatif plus général n'existe pas.

Certaines associations ont profité des dispositifs « Emploi-Jeune » pour créer un poste de travail. Elles sont les suivantes :

- ✓ ACV : un animateur administratif
- ✓ Erdre Basket Club : un éducateur sportif
- ✓ TEC : un éducateur sportif
- ✓ ACC Athlétisme : un éducateur sportif
- ✓ Chapelaine Tennis de Table : un éducateur sportif
- ✓ Badminton Club de l'Erdre : un éducateur sportif

Aujourd'hui, l'enjeu consiste en la consolidation de ces postes, les dispositifs arrivant à leurs termes pour certains.

Il existe aussi d'autres associations qui n'interviennent pas directement vers l'enfance et la jeunesse mais qui disposent de compétences intéressantes comme « Du jardin au paysage », les associations siégeant à la Maison de la Nature, Amicro, le COCHER, etc... . Nous avons eu également connaissance d'une association nommée « La terre est mon jardin » qui propose une activité autour du modelage et de la poterie en faveur des enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires. Elle accueille 14 enfants durant l'année et se situe à la Ferme du Plessis.

Nous remarquons que de nombreuses associations liées au secteur international et humanitaire existent sur la commune. A notre question concernant les raisons de cette activité importante à une responsable associative, celle-ci nous indique que « *cette présence est peut-être due au fait que beaucoup de chapelains sont aisés et, du coup, trouvent de l'intérêt à s'investir dans l'humanitaire* ».

La plupart des associations utilisent les locaux municipaux tels que les équipements sportifs, mais aussi l'espace Jacques Demy, l'espace Jean Jaurès, l'espace Capellia, le château de l'Hopitau, la Maison de la Nature, etc. . En général, ils sont mis à disposition des associations chapelaines gratuitement.

De nombreuses associations mettent en place des partenariats avec d'autres institutions ou associations en vue de réaliser une action commune. Cependant, ceux-ci restent ponctuels et ne s'inscrivent pas dans un projet global.

## **En conclusion**

Le fonctionnement associatif chapelain est extrêmement varié. Certaines associations se sont professionnalisées en employant un permanent, d'autres sont obligées d'avoir recours à des professeurs diplômés pour dispenser leurs disciplines enfin certaines s'appuient essentiellement sur le bénévolat. Mise à part l'OGEC qui gère le fonctionnement de l'école privée Saint-Michel, ce sont trois associations qui gèrent la crèche (Petits Queniaux), les centres de loisirs et de vacances et l'école de musique. Si la crèche semble bien encadrée par le service Petite Enfance et par une réglementation très précise, il semble que l'école de musique se trouve dans un équilibre précaire et que les relations entre la Ville et l'ACV ne soient pas harmonieuses. Consolider le travail de ces associations et permettre leur développement devrait pouvoir passer par un partenariat étroit et un accompagnement des services de la Ville. Définir des objectifs suivis de leurs mises en œuvre par des actions et leurs évaluations changerait les relations entre les partenaires. D'une logique de subvention, les relations pourraient s'inscrire dans une logique de partenariat.

Une démarche identique serait profitable à l'ensemble des associations chapelaines, notamment pour le monde sportif ; démarche qui pourrait être pilotée par les offices municipaux.

### **3.Consultation de la population**

#### **3.1 Consultation des enfants**

Nous avons transmis aux enfants des cinq groupes scolaires de la commune un questionnaire à choix multiples<sup>38</sup>. 196 enfants ont répondu. 18% d'entre-eux sont en CE2, 45 % sont en CM1 et 37 % en CM2. Le nombre de questionnaires remplis a été à peu près à part égale pour chaque école sauf Blanchetière dont le nombre total d'élèves est moins important que dans les autres groupes scolaires.

Nous notons que les élèves vivent pour une grande majorité d'entre-eux dans des maisons et ont des frères et sœurs. Seulement 18 d'entre-eux n'ont pas répondu à la question sur l'existence d'une fratrie, nous supposons alors qu'ils n'ont ni frères ni sœurs.

#### Questions sur l'accueil périscolaire

85% des enfants déclarent manger à la cantine et 56% de ces derniers tous les midis. S'ils ne mangent pas à l'école, une grande majorité d'entre-eux (106 réponses) déjeune au domicile. Seulement 4 enfants nous disent manger chez une nourrice, 9 chez un membre de la famille, et 5 dans d'autres conditions.

76% des enfants nous disent préférer jouer après le repas, 10% préfèrent écouter de la musique et dessiner. Dans les autres propositions figurait souvent le plaisir de « discuter avec les copines ».

Pour l'accueil du matin et du soir, 34% des enfants le fréquentent le matin et 39% le soir. Comme pour le temps du midi, jouer est leur principal désir. Cependant, 30% déclarent aimer dessiner et faire des activités manuelles, 26% aiment pouvoir y faire leurs devoirs le soir. 70 à 90% d'entre-eux aiment aller à l'accueil, très peu nous renseignent sur les raisons de leurs réponses négatives. 5% disent être gardés chez eux par une baby-sitter après l'école, 5% chez une nourrice, 16% sont accueillis par un membre de leur famille et 5% par un voisin.

---

<sup>38</sup> Questionnaire en annexe

### Transport scolaire

Parce que la commune comprend des villages au nord de son territoire, quelques enfants utilisent le car scolaire, 15% d'entre-eux nous disent le prendre. En réalité, d'après les chiffres du service de l'Action Scolaire, 167 enfants sont inscrits et utilisent ce moyen de transport. La plupart des enfants disent être bien accueillis mais 30% n'aiment pas le prendre. Presque la moitié trouve le trajet trop long.

La reine du déplacement scolaire reste la voiture puisque 69% des enfants déclarent aller à l'école en voiture. 48% y vont à pied et 32% en vélo. Nous notons que la somme de ces trois indicateurs dépasse les 100% parce que les enfants utilisent des moyens de transport variés.

### Temps libre et loisirs

81% des enfants déclarent pratiquer un sport dont 61% le mercredi après-midi et 45% le soir après l'école. Pour se rendre sur leurs lieux de pratique, ils utilisent à 87% la voiture et sont accompagnés par leurs parents en général.

23% des enfants déclarent pratiquer une activité culturelle ou manuelle, lesquelles sont pratiquées pour 42% le mercredi après-midi puis 33% le mercredi matin ainsi que le soir après l'école. Là aussi, les enfants se rendent à leur activité en voiture (97%), en général accompagnés par leurs parents.

57% fréquentent une bibliothèque et 80% de ces derniers vont à la bibliothèque municipale. 23% utilisent le prêt de la bibliothèque associative La Chapelaine et 18% la médiathèque de Nantes Nord. Ils y vont avec leur famille à 86% et avec l'école à 29%. Pour ceux qui ne fréquentent pas de bibliothèque, les raisons invoquées sont le manque de temps (22%) puis le fait de ne pas aimer lire (12%). Beaucoup d'enfants n'ont pas répondu à cette question.

De nombreux enfants vont voir des spectacles à Capellia (74%), pour moitié avec leurs familles et l'autre moitié avec l'école. Il aiment aller à la piscine (88% de réponses positives). Ils se rendent à la piscine Jules Verne, Petit Port ou enfin celle de Carquefou. 18% y vont toutes les semaines, 36% une à deux fois par mois et 46% moins souvent. C'est leur famille ou des amis qui les accompagnent, seulement 6% nous disent s'y rendre avec l'école.

Comment occupent-ils leur temps libre à leur domicile ? 50 à 67% des enfants aiment jouer seul ou avec des amis chez eux ou dans leur jardin. Ils utilisent un ordinateur, regardent la télévision, écoutent de la musique et lisent (57%). Assez peu « surfent » sur Internet ou jouent dans la rue.

Ils sont assez occupés puisqu'à notre question concernant le désir de pratique d'une autre activité, 46% nous livrent que s'ils en ont envie, ils n'en ont pas le temps. Néanmoins, 52% expriment ne pas vouloir pratiquer d'autres activités.

19 enfants (11% des réponses) nous répondent fréquenter le CLSH le mercredi et la moitié d'entre-eux annonce ne pas aimer y aller.

S'ils ne pratiquent pas d'activités et qu'ils ne vont pas au CLSH le mercredi, ils restent à leur domicile avec leurs parents pour 34% d'entre-eux, avec un frère ou une sœur pour 19%, tout seul pour 14%, vont chez des copains pour 30%, chez de la famille et des voisins pour 9%.

#### Pendant les vacances

La fréquentation du CLSH est plus importante durant les vacances scolaires. 35% de l'ensemble des enfants se rendent dans un centre de loisirs pendant cette période. 45 enfants sur les 69 qui ont répondu positivement vont au CLSH de La Chapelle, les autres se rendent en général au CLSH de Port Barbe. 83% y vont pendant les vacances d'été et 39% durant les petites vacances. A la différence du CLSH du mercredi, ils aiment y aller (72% des réponses).

43% sont déjà partis en mini-camps ou camps de vacances, 83% d'entre-eux disent aimer y aller. Une part importante (37% des enfants) effectue un stage sportif durant les vacances, s'agissant essentiellement de stages d'équitation, sportif ou de natation.

S'ils ne participent à aucun stage ou centre de loisirs, ils restent chez eux pour 20% d'entre-eux, partent en vacances avec leurs parents pour 54% ou vont chez un membre de leur famille pour 32%.

### Questions sur l'environnement

Ils apprécient les déplacements en vélo (89%) et aiment les balades dans la nature (73%). Certains d'entre-eux aiment jardiner (53% des réponses).

Assez peu d'enfants connaissent et pratiquent le tri sélectif, seulement 35% d'entre-eux disent le pratiquer. 83% le pratiquent chez eux et 22% à l'école.

A notre question concernant le désir de pratique d'activités en lien avec la nature, 38% indiquent être intéressés.

Le temps libre, c'est quoi ? La plupart des enfants associe cet espace à un temps sans contrainte, « du temps où je fais ce que je veux » recueille 67% des réponses, les temps des mercredis et des week-ends, c'est-à-dire sans école recueille 54% des réponses. Dans ce cas il est associé au temps péri et extrascolaire.

### Informatique

176 enfants sur 196 possèdent un ordinateur, ils l'utilisent pour jouer (93% des réponses), 35% envoient des mails et 30% naviguent sur Internet. Très peu d'enfants visitent le site de la Ville, seulement 10 enfants sur 196 déclarent le connaître. Beaucoup pratiquent l'informatique à l'école et aiment cette activité (72% des réponses). A notre question concernant leurs désirs de voir la création d'un espace dédié à l'informatique et Internet, 45% déclarent être intéressés par cette éventuelle initiative dans le but de jouer (87% des réponses), d'envoyer des mails (46%) et de naviguer sur Internet (61%).

Quant au recueil d'informations en vue d'occuper leur temps libre, les enfants s'adressent surtout à leurs parents (70% des réponses), puis auprès de leurs copains (41%) et également sur Internet (26%).

### 3.2. Consultation des jeunes

#### a) Consultation des collégiens

La fédération des Francas avait préalablement réalisé une consultation auprès des collégiens. Nous avons pu récupérer l'ensemble des questionnaires remplis et rendons compte ici du travail d'analyse déjà réalisé par cette fédération, complété par nos soins de quelques précisions.

Les Francas avaient distribué en 2003 dans les deux collèges de la ville 180 questionnaires représentant environ 20% des effectifs de l'époque. 139 questionnaires ont été retournés remplis par les collégiens.

Ce questionnaire cherchait à évaluer l'adaptation de l'offre éducative à leurs besoins et demandes et notamment en terme de rythme de vie, de mode de vie, de désir de pratiques, d'éducation à la citoyenneté. Cinq axes ont été déterminés, ils étaient les suivants :

- ✓ Occupation du temps libre,
- ✓ Organisation du temps libre,
- ✓ Satisfaction sur les propositions,
- ✓ Niveau de participation,
- ✓ Souhaits.

Tous les niveaux de classe ont été sollicités. Ainsi, les jeunes qui ont répondu sont des filles à 56%, ils ont entre 11 et 16 ans.

Age	11	12	13	14	15	16
Nb / 139	<b>10</b>	<b>34</b>	<b>29</b>	<b>31</b>	<b>26</b>	<b>9</b>

#### Occupation du temps libre

Une grande majorité de ces jeunes pratique une activité sportive, ils sont 82% à le déclarer, 75% de ces derniers le font dans le cadre d'une association, 30% pratiquent l'activité déclarée dans la rue ou le quartier.

Ils ne sont plus que 20% à pratiquer une activité culturelle à savoir que plus de la moitié, 57%, nous informent le faire à leur domicile. Néanmoins, une grande part de ces jeunes ont inclus dans ce type de pratique la lecture ou l'informatique. Il apparaît que les activités sportives se

déroulent plutôt en soirée dans la semaine (70%), le mercredi (58%) et le week-end (56%). Les activités culturelles, quant à elles, se déroulent autant en soirée que le mercredi ou le week-end.

Le JAM est connu des jeunes. 60% connaissent son existence mais 20% d'entre eux n'y vont pas soit par manque de temps, soit parce que c'est trop loin ou parce qu'ils ne se sentent pas à l'aise avec les autres jeunes. Ils sont plus de 50% à fréquenter cet espace mais seulement 28% connaissent les animateurs.

Au sujet des spectacles, 85% des jeunes consultés se déplacent pour en voir. Ils vont principalement au cinéma ainsi qu'à des concerts. Cependant, il apparaît que les spectacles de danse (19% des réponses) et de théâtre (16% des réponses) attirent également leur attention. 48% de leurs sorties culturelles se font sur la commune, principalement à Capellia (89%) et au JAM pour les concerts (6%). Enfin, 43% des sorties se font à Nantes.

### Organisation du temps libre

Ce sont encore les parents qui assurent majoritairement le transport des jeunes vers les lieux d'activités (30%). Ensuite, apparaît la marche à pied (20%) puis le vélo (19%). Il semble que le co-voiturage soit peu utilisé mais que les frères et sœurs soient souvent sollicités pour accompagner les plus jeunes à leurs activités.

C'est leur envie personnelle qui les porte à choisir telle ou telle activité (58%) suivie par sa proximité (11%). 50% sont attirés par d'autres activités qui sont les activités nautiques (natation, plongée), les sports collectifs et certaines activités culturelles (musique, théâtre, arts plastiques,...), chaque domaine d'activités se trouvant à égalité de réponses. Ce qui retient les jeunes pour la pratique d'autres activités est, en premier lieu, son inexistence sur la commune (23% des réponses). En second lieu, il apparaît le coût de l'activité pour 16% des réponses, enfin le manque d'informations, la distance et les horaires sont cités à égalité pour 10% des réponses.

L'information sur les activités passe tout d'abord par « le bouche à oreille » et les copains (44%), ensuite par les prospectus (20%) et enfin par les parents. Les animateurs sont rarement cités quant au site Internet de la Ville, il n'est visité que par 3% des jeunes consultés. Ils ont le sentiment d'être bien informés sur le fonctionnement de leurs activités.

## Satisfaction

Beaucoup de jeunes sont satisfaits de l'offre sportive à La Chapelle (79%), par contre ils ne sont plus que 37% de satisfaits pour les activités culturelles. En ce qui concerne les questions sur les moyens de déplacements, les jours d'ouverture, les horaires, les lieux et la manière dont l'activité se déroule, le pourcentage de satisfaction varie de 66 à 72%. Il apparaît que presque 20% sont insatisfaits des moyens pour se déplacer.

A 66%, ils apprécient la quantité des espaces de jeux, leur sécurité (70%) ainsi que leur proximité (63%). Le nombre des espaces verts leur convient à 55% et les animations et fêtes à 48%. Dans l'expression de l'insatisfaction, on retrouve les animations et fêtes à plus de 40%.

Que manque-t-il sur la commune ? En premier lieu, 29% expriment une piscine suivi par un « *petit* » cinéma (25%), des concerts et des fêtes (17%), des transports (11%) et des espaces verts (8%).

Ils considèrent faire assez d'activités pour 62%, pas assez pour 32% et enfin trop d'activités pour seulement 2%.

## Citoyenneté et environnement

La moitié des jeunes (52%) a le sentiment d'être écoutée. Ce sentiment trouve sa source, notamment, par la construction récente d'un skate-park. Aussi, il apparaît que les associations soient perçues comme un lieu d'écoute. Mais les mécontents indiquent leur insatisfaction par l'expression de l'inefficacité de l'écoute : « *on a beau parler ça ne change rien* », « *ce que l'on dit ne vous intéresse pas* ».

Leur implication passerait par ordre de préférence par :

1. Répondre à une enquête lorsqu'il y a un nouveau projet,
2. Créer un journal de jeunes,
3. Animer une association,
4. Participer à des échanges entre jeunes et adultes,
5. Écrire dans le journal municipal.

En ce qui concerne l'environnement, leurs priorités sont :

1. Préserver la qualité de l'eau et de l'air,
2. Limiter les produits dangereux.

Quant aux modes d'actions pour préserver l'environnement, ils souhaitent surtout aider les gens à modifier leur comportement et changer les modes de consommation.

### b) Consultation des jeunes de plus de quinze ans

Il n'existe pas sur la commune de structure scolaire accueillant les jeunes de plus de quinze ans. En effet, ceux-ci sont obligés de se rendre sur les communes limitrophes telle Nantes ou Saint-Herblain pour continuer leur scolarité après le collège. Du coup, il devient difficile de pouvoir les consulter, lesquels « disparaissent » des structures institutionnelles.

Nous avons alors contacté les deux principaux lycées dans lesquels les élèves chapelains se rendent afin que des questionnaires puissent être distribués. La période choisie étant peu favorable (fin juin), seul le proviseur du lycée Monge a accepté d'envoyer une centaine de questionnaires aux élèves chapelains. Nous avons également donné aux animateurs du service Jeunesse, durant l'été, une cinquantaine de questionnaires afin qu'ils soient distribués aux jeunes. Le retour de l'ensemble de ces questionnaires est assez décevant puisque nous n'avons pu en récupérer que 31. Le contenu du questionnaire<sup>39</sup> est quasiment identique à celui qui concernait les collégiens, nous avons seulement rajouté quelques questions concernant la pratique informatique. Étant donné le nombre de réponses, les résultats sont peu significatifs, cependant nous en rendons tout de même compte ci-après en les comparant aux résultats de l'enquête collège.

---

<sup>39</sup> CF questionnaire en annexe.

Ce sont 21 filles et 10 garçons qui ont répondu, leurs ages sont les suivants (certains n'ont pas répondu à ces questions) :

Age	15	16	17	18	19	Non renseigné
Nombre / 31	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

### Occupation du temps libre

Comme les plus jeunes, ils sont 85% à pratiquer une activité sportive et seulement 26% une activité culturelle. Pour leurs activités, ils s'investissent pour la grande majorité dans des associations (86%), seulement 1 réponse pour le service jeunesse et 6 réponses dans la rue ou le quartier. Ils les pratiquent le soir en semaine (80%), le week-end (52%) et le mercredi (30%).

Le JAM semble mieux connu par les plus de quinze ans, 82% déclarent le connaître, mais seulement 60% de ceux-ci le fréquentent. Ceux qui n'y vont pas se justifient en déclarant que, soit les activités ne leur plaisent pas (20%), soit ils ne sont pas à l'aise avec les autres jeunes (20%). 50% connaissent les autres lieux d'accueil mais seulement 23% les fréquentent.

Les plus de quinze ans ont-ils moins d'appétence pour la lecture que leurs cadets ? Seulement 50% des consultés déclarent fréquenter une bibliothèque (les collégiens sont 57% à être inscrits), ils y vont pour emprunter des livres pour la totalité d'entre eux et lire pour 30%. Ils fréquentent surtout la bibliothèque municipale.

Comme les plus jeunes, plus de 80% d'entre-eux se rendent à des spectacles, 1 à 3 fois par an (60% des réponses), 4 à 6 fois par an pour les autres. Ils aiment les concerts et le cinéma (80% des réponses) ainsi que la danse (43% des réponses). Ils se rendent surtout à Nantes pour leurs sorties culturelles, les spectacles à La Chapelle ne recueillant qu'environ 37% des réponses positives.

L'informatique est une pratique très répandue puisqu'ils sont équipés en ordinateurs pour 70% d'entre-eux. Ils s'en servent autant pour jouer que pour se servir d'Internet. Plus de 70% ne connaissent pas le site de la Ville. La moitié d'entre-eux aimerait voir l'installation d'un espace dédié aux NTIC<sup>40</sup> accessible à tous, plutôt au centre de la commune.

<sup>40</sup> NTIC : nouvelles techniques d'information et de communication

### Organisation du temps libre

En ce qui concerne les déplacements vers les lieux d'activité, les parents sont toujours très sollicités, 26 jeunes déclarent être conduits par leur parents. Les autres moyens utilisés semblent être la marche à pied ainsi que le vélo.

C'est leur désir qui les a guidé dans le choix de l'activité sportive ou culturelle. Ils préfèrent les pratiquer durant une heure ou deux (71% des réponses) et de préférence le soir après les cours et le week-end (44%). La moitié d'entre-eux est attirée par des activités qu'ils ne pratiquent pas parce qu'elles n'existent pas sur la commune en général. Nous avons relevé quelques exemples comme le base-ball ou certains arts martiaux. La source d'information la plus utilisée semble être les copains (65% des réponses), elle est suivie par le prospectus (53%) puis le magazine de la Ville (38%). Pour 70%, ils ont le sentiment d'être bien informés sur les activités qu'ils visent. Cependant plus de la moitié déclare ne pas l'être pour ce qui concerne le déroulement des activités.

Les taux de satisfaction concernant les éléments de fonctionnement des activités vont de 50 à 60%. Un bémol apparaît quant à leur avis sur les moyens pour se déplacer (44% de satisfaits) ainsi que le choix d'activités culturelles (26%).

Comme leurs cadets, ils considèrent qu'il manque une piscine, un cinéma, l'organisation de fêtes et de concerts ainsi qu'un réseau de transport plus dense et élargi notamment vers les villages et le Buisson de la Grolle. Ils déclarent pratiquer assez d'activités pour 71%, seulement une réponse pour le « trop d'activités ».

### Citoyenneté et environnement

Ils ont le sentiment d'être écoutés pour 53% des réponses. Un peu plus de la moitié (56%) aimerait s'impliquer dans la vie de la commune en :

1. Répondant à une enquête (20 réponses),
2. Participant à des échanges entre jeunes et adultes (10 réponses),
3. Animant une association (6 réponses),
4. Écrivant dans le journal municipal (5 réponses)
5. Participant aux conseils municipaux et en créant un journal (3 réponses).

En matière d'environnement, les priorités passent par la protection de la qualité de l'eau et de l'air puis par le développement des pistes cyclables. Les modes d'action pourraient se traduire par l'accompagnement des personnes dans la modification de leur comportement ainsi que par une modification des modes de consommation (38% des réponses).

### **En conclusion**

Comme pour les enfants, la pratique d'activités sportives est importante chez les jeunes chapelains. L'offre semble suffisante, les quelques plaintes concernent des aménagements sur les équipements sportifs mais restent singuliers. Néanmoins, une piscine reste l'équipement le plus demandé, autant chez les enfants que chez les jeunes.

Les activités culturelles sont nettement moins développées probablement parce qu'il n'y a pas eu le même effort municipal que pour le sport, du coup elles sont plus chères et, malgré une population économiquement et socialement favorisée, certaines barrières culturelles implicites empêchent la pratique de la musique ou de la danse classique par exemple. Cependant, ils sont nombreux à s'intéresser aux spectacles culturels, notamment les concerts et le cinéma. Ils sont d'ailleurs très demandeurs d'un cinéma sur la commune afin de ne pas avoir à solliciter leurs parents pour les accompagner sur Nantes pour les plus jeunes ou de prendre le bus pour les plus âgés. Aussi, parce qu'ils désirent une ville vivante, ils sont nombreux à réclamer plus de fêtes, de manifestations et de concerts publics.

Les jeunes sont très demandeurs de moyens de transports supplémentaires, des bus, certes, mais aussi le développement de pistes cyclables. Ces outils sont propices au développement de leur autonomie d'une part ainsi qu'à la protection de leur environnement dont ils sont soucieux, d'autre part.

L'informatique constitue pour eux une pratique importante que nous retrouvons également chez les enfants. Nous notons que la moitié aimerait la création d'un cyber-centre ou cyber-café pour jouer en réseau ou naviguer sur Internet. Cette pratique a priori individuelle peut être source de lien social et constituer un outil d'animation intéressant pour le service Jeunesse.

Quant à leur implication citoyenne, ils sont plutôt dans la contemplation que dans l'action, en effet, ils aiment pouvoir donner leur avis sur un projet éventuel mais sont peu nombreux à vouloir réellement s'impliquer. Nous noterons que les plus de quinze ans placent en deuxième position la participation à des échanges entre jeunes et adultes, moyen plus accessible aux plus âgés.

Enfin, ils sont assez nombreux à demander plus d'espaces verts, « *où l'on peut se retrouver entre nous* », autrement dit, où ils peuvent se retrouver sans déranger personne.

Nous terminerons ce chapitre par une phrase reprise dans un des questionnaires, écrite par une jeune fille de 16 ans : « *si la commune développe le secteur du temps libre, il faudrait qu'elle s'occupe aussi de développer les bus car si des endroits sont faits mais que les jeunes (qui ont leurs parents qui travaillent toute la journée) n'ont aucun moyen de s'y rendre, ça sert à rien !* ».

### 3.3. Consultation des familles

Nous avons distribué 350 questionnaires<sup>41</sup> via les accueils périscolaires, les fédérations de parents d'élèves, la Confédération Syndicale des Familles ainsi que la Vitrine Associative qui s'est déroulée à la mi-septembre. Seulement 79 questionnaires ont été renseignés et nous sont revenus. Cependant, leur exploitation rend compte d'une certaine réalité et nous pouvons en dégager quelques enseignements.

Les familles questionnées habitent les quartiers suivants :

Nord	Centre nord	Centre	Ouest	Est	Centre sud	Sud
16%	22%	19%	9%	3%	13%	18%

Soixante quatorze familles habitent une maison, cinq un appartement, elles sont propriétaires à 80%. Quatre familles déclarent ne pas vivre en couple. L'ensemble de ces soixante dix-neuf familles totalisent 166 enfants. La majorité des familles consultées ont leurs enfants scolarisés en primaire, nous comptons seulement 20 enfants inscrits dans l'enseignement secondaire.

En ce qui concerne les situations professionnelles des parents, les femmes sont plus disponibles que les hommes, 7 sur 77 sont sans activité, 5 recherchent un emploi, 27 (42%) travaillent à temps plein et 38 (58%) à temps partiel. Treize pour cent d'entre elles sont cadres, 13% occupent une profession intermédiaire et 35% sont employées. Pour les hommes, 56% sont cadres, et 15% sont employés ou sur des postes intermédiaires. Seulement trois hommes déclarent travailler à temps partiel.

#### Transport et déplacement

La voiture est la reine des déplacements, 82% l'utilisent pour emmener les enfants à leurs activités extrascolaires, 68% à l'école. C'est ensuite la marche à pied (23%) puis le vélo (18%) qui sont utilisés.

A notre question concernant l'intérêt d'un pédibus, 37% des familles s'intéressent au projet. Par contre, 80% des familles souhaitent une amélioration des moyens de déplacements, une demande réelle de pistes cyclables supplémentaires et sécurisées apparaît, ainsi qu'une densification du réseau de bus notamment pour relier Gesvrine au centre et le centre au nord.

<sup>41</sup> Questionnaire et résultats en annexe

### Temps libre

Les équipements de la Ville sont plus ou moins connus. 80% des familles connaissent le service Jeunesse comme le château de l'Hopitalu ainsi que la bibliothèque municipale, 87% pour Capellia. Par contre, entre 57% et 82% ne connaissent ni le PIJ, ni la Maison de la Nature, ni même le JAM. Il est probable que les mêmes questions posées à des familles dont l'ensemble des enfants aurait été plus âgé, changerait son résultat, car ces structures moins connues ont la spécificité d'accueillir des jeunes.

Ces équipements sont fréquentés par les enfants de 63 familles sur 79 et plus précisément la bibliothèque municipale, le centre de loisirs et Capellia.

Quatre-vingt pour cent des familles déclarent que leurs enfants pratiquent une activité sportive ou culturelle. Ils le font par choix (82% des réponses), pour aider les enfants à se structurer (63%) ainsi que pour leur socialisation (30%). Tous les parents indiquent emmener leurs enfants à leur activité, 30% utilisent le co-voiturage, seulement 8% des enfants s'y rendent tout seuls. Les points à améliorer concernent surtout les modes d'inscriptions (32%), pas assez de places, les équipements (33%) pas assez nombreux ou mal entretenus, les horaires (24%) trop tard ou trop tôt, les tarifs (23%) trop chers.

### Accueil périscolaire et déjeuner

Soixante-huit pour cent des familles disent confier leurs enfants à l'accueil périscolaire, un tiers d'entre eux l'utilise le matin et tous l'utilisent le soir. La moitié y va tous les jours et l'autre moitié deux à trois fois par semaine. Globalement, l'ensemble des familles est satisfait par ce service, seul les tarifs constituent un point quelque peu délicat (15 familles non satisfaites). En ce qui concerne les autres modes de garde, 11 familles ont l'appui d'une nourrice, 6 d'une baby-sitter, et 5 des grands-parents.

Quatre-vingt onze pour cent des familles font déjeuner leurs enfants à la cantine dont 42% tous les jours et 28% 2 à 3 fois par semaine, sinon ils déjeunent avec leurs parents à leur domicile. Soixante-seize pour cent des familles sont satisfaites des conditions d'accueil lors du déjeuner. Cependant, elles réclament quelques améliorations concernant la salle de restaurant jugée trop bruyante (13 réponses), l'animation avant et après le repas ainsi que les tarifs (11 réponses) et encore l'encadrement jugé parfois irrespectueux vis-à-vis des enfants (9 réponses).

### Centre de loisirs – Vacances

Cinquante pour cent des familles inscrivent leurs enfants dans un centre de loisirs, 79% d'entre elles le font à La Chapelle. En général, les autres enfants se rendent à Port Barbe ou dans des CLSH limitrophes. 91% les inscrivent pour les vacances d'été, 49% pour les autres vacances, seulement 8% l'utilisent les mercredis. Les raisons qui conduisent les familles à inscrire leurs enfants sont tout d'abord le mode de garde (69% des réponses) puis l'aspect occupationnel (46% des réponses). Elles aimeraient que l'amplitude horaire soit plus vaste notamment en fin de journée (40% des réponses) et que le système d'inscriptions soit plus souple (26% des réponses), en effet l'ACV oblige à inscrire les enfants pour un minimum d'une semaine.

Durant les vacances, 14% des familles inscrivent leurs enfants à des stages sportifs, 15% à des centres de vacances, 78% partent avec leurs enfants, 59% d'entre elles envoient leurs enfants dans la famille et 51% les gardent à leur domicile. Nous comptons 18% des familles qui ne sont pas satisfaites de l'offre existante sur la commune au moment des vacances.

57% des familles déclarent ne pas avoir de difficulté de garde pour leurs enfants, par contre, nous comptons 25% de réponses positives et essentiellement pour des enfants en bas âge. Aucune famille n'indique avoir des difficultés pour faire pratiquer des activités à ses enfants.

### Information et participation à la vie de la commune

La meilleure source d'information pour les Chapelains est le magazine municipal (67% des réponses), viennent ensuite le « bouche à oreille » (50%) puis à égalité l'école et les prospectus (28%). Seulement 5 familles utilisent le site Internet de la Ville.

Vingt-sept pour cent des familles déclarent être membre élu d'une association, le plus souvent, ils sont élus FCPE ou d'une amicale laïque. Majoritairement, les autres familles nous disent manquer de temps pour prendre des responsabilités associatives.

## En conclusion

A la lecture des résultats de cette enquête, nous ne voyons pas apparaître de points particulièrement significatifs. Cependant, dans le cadre de la démarche conduisant éventuellement la commune vers la définition d'un PEL, nous relevons les quelques éléments suivants :

- ✓ Comme nous l'avions noté précédemment pour les autres enquêtes, les déplacements semblent être source d'enjeux pour les chapelains. En effet, si la voiture est le moyen de transport principal et d'une manière écrasante, nombre de personnes réclament des pistes cyclables supplémentaires ainsi que des bus.
- ✓ Le nombre d'enfants accueillis le matin et le soir dans les lieux d'accueils est croissant et l'ensemble des familles semble satisfait. Cependant, il apparaît quelques critiques pour l'espace du midi où quelques parents réclament une salle d'accueil pour leurs enfants ainsi que des propositions d'activités. Cette demande rejoint celle des enseignants et des personnels du service scolaire que nous avons retranscrite précédemment.
- ✓ En ce qui concerne le centre de loisirs, nous voyons clairement que la demande se pose sur le temps des vacances plutôt que sur le mercredi. Étant donné le nombre de Chapelaines qui travaillent à temps partiel et le peu de demandes de modes de garde le mercredi, nous supposons qu'elles n'ont pas d'activité professionnelle ce jour. Du coup, elles sont disponibles le mercredi pour emmener les enfants à leurs activités. Par contre, en ce qui concerne les CLSH organisés durant les vacances, il apparaît qu'en premier lieu, ce soit le mode de garde qui soit recherché. Ainsi, il serait pertinent de répondre à cette demande de souplesse quant aux modalités d'inscription.

## **4. Les résultats de notre analyse, du constat aux préconisations**

En ce qui concerne la pertinence d'un Projet Éducatif Local, dans l'ensemble, tous les acteurs, qu'ils soient associatifs, politiques, enseignants ou territoriaux trouvent pertinent de définir un PEL. Celui-ci donnera de la lisibilité aux actions de la commune, de la cohérence et du sens. Il sera porteur de la politique locale et donnera ainsi un cadre à sa mise en œuvre.

Afin de rendre compte de nos propositions, nous nous appuyons sur six thématiques :

- Lisibilité des actions
- Adéquation entre l'offre et la demande
- Rythme des enfants
- Besoins et demandes de la population
- Citoyenneté / participation, vie démocratique et associative
- Partenariats

Bien évidemment, certaines préconisations que nous pouvons faire peuvent faire appel à plusieurs thématiques, tel que l'aménagement du temps du midi qui concerne le rythme des enfants ainsi que le partenariat.

Le lecteur trouvera dans les tableaux suivants une synthèse des constats que nous avons pu relever durant notre étude, les orientations pertinentes à prendre et un ensemble de préconisations.

	<b>ADEQUATION OFFRE / DEMANDE</b>	<b>RYTHME DES ENFANTS</b>
<b>C O N S T A T S</b> ↓	<p>L'offre d'activités est importante à La Chapelle, notamment dans le domaine sportif. Les moins de 18 ans sont environ 80% à pratiquer une activité. Nous avons noté quelques demandes d'activités non existantes mais assez peu significatives. C'est principalement le secteur associatif qui met en œuvre cette offre.</p> <p>Des places manquent pour les enfants en musique, arts plastiques, tennis, gymnastique et baby-gym, baby-judo et certaines activités du CLSH 12/15 ans.</p> <p>La pratique sportive est très importante.</p> <p>Il existe des difficultés importantes dans la proposition d'activités pour les plus de 15 ans par le service Jeunesse, en dehors des activités musicales du JAM.</p> <p>Les pré-adolescents ont parfois des difficultés pour s'intégrer dans les activités proposées. Ils se sentent trop vieux ou trop jeunes.</p>	<p>Les activités sont proposées en semaine après l'école entre 17h00 et 20h00, parfois 21h00 pour les plus âgés. Elles sont aussi proposées le mercredi, surtout l'après-midi et quelques-unes le samedi.</p> <p>De nombreuses demandes émanant d'acteurs multiples concernent l'aménagement du temps du midi pour les écoles élémentaires, afin de s'orienter vers un temps de détente et d'éducation.</p> <p>Pour les plus petits, les conditions d'accès à la sieste après déjeuner ne sont pas les mêmes dans chaque école.</p> <p>Il existe peu voire pas de concertation entre les équipes enseignantes et les équipes de l'accueil périscolaire, ni dans l'élaboration des projets éducatifs respectifs ni dans l'organisation des journées scolaires.</p>
<b>O R I E N T E R</b> ↓	<p>Développer l'action en faveur des jeunes en s'appuyant sur des outils d'accompagnement.</p> <p>S'interroger sur la mise en œuvre d'actions spécifiques en faveur des 10/14 ans.</p>	<p>Améliorer les conditions d'accueil des enfants durant l'interclasse du midi et le temps de restauration.</p> <p>Continuer à agir qualitativement sur l'organisation des accueils du soir et du matin autour de l'école.</p> <p>Harmoniser les projets éducatifs des équipes enseignantes et d'animation.</p>
<b>P R E C O N I S A T I O N S</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Organiser l'action professionnelle des animateurs autour du PIJ</b>, véritable centre de ressources, en vue d'accompagner les plus de 15 ans vers la réalisation de projets autour du temps libre ainsi que scolaires et professionnels. Afin d'en faire un outil incontournable, déplacer le PIJ vers un espace déjà occupé par les jeunes comme le JAM.</li> <li>➤ <b>Réfléchir à la mise en place de thèmes d'actions</b> sur les lieux d'accueils, comme, par exemple, la musique au JAM ou les jeux en réseau à Peau d'Ane.</li> <li>➤ <b>Développer des actions d'animations spécifiques</b> pour les 10/14 ans voire même un lieu d'accueil.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Augmenter le temps de travail</b> de la coordinatrice de l'accueil périscolaire ainsi que <b>les effectifs</b> du personnel dans le but d'organiser le temps du midi.</li> <li>✓ <b>Réorganiser les postes de travail</b> pendant la restauration en différenciant l'action éducative du service.</li> <li>✓ <b>Continuer le travail de formation</b> du personnel entrepris il y a deux ans.</li> <li>✓ <b>Parvenir à la mise en place de temps de concertation</b> entre les équipes enseignantes et les animateurs périscolaires en vue d'harmoniser les projets éducatifs.</li> </ul>

	<b>BESOINS / DEMANDES DE LA POPULATION</b>	<b>LISIBILITE</b>
<b>C O N S T A T S</b> ↓	<p>Développer les moyens de transports collectifs et les axes cyclables, Les chapelains demandent des pistes sécurisées.</p> <p>De nouveaux équipements tel qu'un petit cinéma, une piscine et des restaurants scolaires moins bruyants.</p> <p>Les jeunes désirent davantage de fêtes ou manifestations publiques.</p> <p>Les familles désirent davantage de souplesse dans l'organisation du CLSH.</p> <p>Assez peu de familles accèdent au dispositif « loisirs pour tous ».</p>	<p>Pas de cohérence dans le fonctionnement des CLSH et CVL sur la commune. Ils sont organisés par 2 acteurs différents sans réel partenariat.</p> <p>Le pilotage des actions du secteur du temps libre en faveur des enfants et des jeunes est diffus.</p> <p>Il est difficile d'avoir une vue d'ensemble sur toute l'offre éducative chapelaine.</p>
<b>O R I E N T E R</b> ↓		<p>Dialoguer avec l'ACV en vue d'une politique cohérente dans l'organisation des CLSH et CVL sur la commune.</p> <p>Afin d'éviter des cloisonnements portés sur la pratique d'activités, réfléchir à l'opportunité de l'existence de services pilotes en relation avec les associations plutôt qu'à une véritable mission dédiée à la vie associative.</p>
<b>P R E C O N I S A T I O N S</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Renforcer la communication</b> du dispositif « loisirs pour tous » en y associant les associations.</li> <li>➤ <b>Développer une politique culturelle en faveur de la jeunesse</b> en s'associant au JAM dans la programmation de spectacles et en proposant l'organisation de fêtes publiques.</li> <li>➤ <b>Répondre aux demandes</b> des personnes par la définition d'objectifs dans le cadre de l'Agenda 21.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Confier à l'ACV, l'organisation</b> et la gestion complète, y compris les mercredis, des centres de loisirs et de vacances pour enfants. Ceci ne peut se faire que sous la condition d'une direction à l'année ainsi que d'un partenariat étroit nécessitant une relation de confiance avec la Ville.</li> <li>➤ <b>Prise en charge par le service Jeunesse de l'organisation des centres de vacances</b> pour les plus de 11/12 ans jusqu'alors confiés à l'ACV.</li> <li>➤ <b>Nommer le service Jeunesse comme le service référent</b> auprès des collèves.</li> <li>➤ <b>Réaliser une plaquette d'information rassemblant l'ensemble des activités en faveur de la jeunesse en y incluant les conditions d'inscriptions, notamment.</b></li> </ul>

	<b>CITOYENNETE / VIE DEMOCRATIQUE ET ASSOCIATIVE/ DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>PARTENARIATS</b>
<b>C O N S T A T S</b>  ↓	<p>Les actions du secteur du temps libre sont essentiellement portées par les associations. Il existe peu d'accompagnement à la vie associative de la part de la Ville si ce n'est l'aide matériel (prêt de locaux et subventions).</p> <p>Le choix du développement durable demande l'exercice d'une vue transversale sur l'ensemble des éléments formant la cité et s'appuyant sur une gestion par projet. Le cloisonnement des services municipaux est très fort, freinant ainsi un tel projet.</p> <p>Il n'existe pas d'instance consultative en faveur de la jeunesse hormis quelques conseils d'enfants dans les écoles. Néanmoins, ils n'en expriment pas le désir.</p> <p>En comparaison avec d'autres communes, la délinquance est peu élevée. Les jeunes disposent en général de conditions économiques favorables et d'un environnement familial plutôt structuré.</p>	<p>Il existe peu d'actions partenariales entre les différents acteurs, nous notons des fonctionnements quelque peu autarciques.</p> <p>Les relations entre la Ville et les associations relèvent plus d'un fonctionnement s'appuyant sur un mode prestataire que sur un mode partenarial.</p> <p>Les relations entre les clubs sportifs sont assez souvent conflictuelles.</p>
<b>O R I E N T E R</b>  ↓	<p>Accompagner les associations dans la définition de projets éducatifs et dans leurs gestions administratives.</p> <p>S'intéresser à l'Agenda 21 comme outil de coordination et de développement. Le PEL est un des axes de développement de l'Agenda 21.</p> <p>S'interroger sur la participation des jeunes aux GAQ.</p> <p>Prévenir la délinquance et les conduites à risques, accompagner les familles à la parentalité.</p>	<p>Réfléchir à la mise en place d'outils de coordination pour l'ensemble des associations.</p> <p>Réfléchir à la mise en place d'outils de médiation et de partenariat pour le monde sportif ;</p> <p>Développer une coordination étroite entre les différents acteurs travaillant pour un même public.</p> <p>Réfléchir aux critères pris en compte pour subventionner une association.</p>
<b>P R E C O N S I S A T I O N S</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Revoir le principe de subventions de fonctionnement</b> fondé sur des critères quantitatifs, réfléchir à un autre système prenant en compte des critères qualitatifs.</li> <li>➤ Réfléchir à la <b>création d'une mission chargée de la Vie Associative.</b></li> <li>➤ <b>Réorganiser les GAQ par thèmes</b> en y associant les jeunes via les collèges et écoles.</li> <li>➤ <b>Poursuivre les actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité</b> entreprises par le service Jeunesse en partenariat avec les collèges et autres acteurs.</li> <li>➤ <b>Définir un Agenda 21 local.</b></li> <li>➤ <b>Définir un Projet Local Sportif.</b></li> </ul>	

# **ETUDE- DIAGNOSTIC**

*Préalable à la définition d'un*

## **Projet Éducatif Local**

## **Annexes**

## **Questionnaires utilisés**

## Questionnaire enfants

### CE2 / CM1 / CM2

Pour les questions où il faut répondre par oui ou non, merci d'entourer la réponse qui te convient.

Quel est ton âge ?			
Dans quelle classe es-tu ?			
Quel est le nom de ton école ?			
As-tu des frères et sœurs ? Combien ?			
Dans quel quartier ou quelle rue habites-tu ?			
Habites-tu dans une maison ?		Oui	Non
Habites-tu dans un appartement ?		Oui	Non
<b>Accueil périscolaire et interclasse du midi</b>			
<b>Manges-tu régulièrement à la cantine le midi ?</b>		Oui	Non
Si oui :	<input type="checkbox"/> Tous les midis <input type="checkbox"/> 1 fois par semaine <input type="checkbox"/> 2 fois par semaine <input type="checkbox"/> 3 fois par semaine		
Si oui, le midi, après avoir mangé, que préfères-tu faire?: (Plusieurs réponses possibles)	<input type="checkbox"/> Jouer avec les copains <input type="checkbox"/> Lire <input type="checkbox"/> Ecouter de la musique <input type="checkbox"/> Faire une activité manuelle <input type="checkbox"/> Dessiner <input type="checkbox"/> Ne rien faire <input type="checkbox"/> Autre chose, quoi ? ..... ..... ..... .....		
Si non, où déjeunes-tu ?	<input type="checkbox"/> Chez toi <input type="checkbox"/> Chez une nourrice <input type="checkbox"/> Chez un membre de ta famille <input type="checkbox"/> Autre : ..... .... ..... .....		
<b>Vas-tu à l'accueil du matin ?</b>		Oui	Non
Si oui :	<input type="checkbox"/> Tous les matins <input type="checkbox"/> De temps en temps		

Si oui, que préfères-tu y faire ? (Plusieurs réponses possibles)	<input type="checkbox"/> Jouer avec les copains <input type="checkbox"/> Lire <input type="checkbox"/> Écouter de la musique <input type="checkbox"/> Faire une activité manuelle <input type="checkbox"/> Dessiner <input type="checkbox"/> Ne rien faire		
Si oui, aimes-tu y aller ?			Oui Non
Si tu n'aimes pas y aller, peux-tu nous dire pourquoi ?			
Si non, avant d'aller à l'école, es-tu accueilli(e) :	<input type="checkbox"/> Chez une nourrice <input type="checkbox"/> Chez un autre membre de ta famille <input type="checkbox"/> Chez un voisin		
<b>Vas-tu à l'accueil du soir ?</b>			Oui Non
Si oui :	<input type="checkbox"/> Tous les soirs <input type="checkbox"/> De temps en temps		
Si oui, que préfères-tu y faire ? (Plusieurs réponses possibles)	<input type="checkbox"/> Faire tes devoirs <input type="checkbox"/> Jouer avec les copains <input type="checkbox"/> Lire <input type="checkbox"/> Écouter de la musique <input type="checkbox"/> Faire une activité manuelle <input type="checkbox"/> Dessiner <input type="checkbox"/> Ne rien faire		
Si oui, aimes-tu y aller ?			Oui Non
Si tu n'aimes pas y aller, peux-tu nous dire pourquoi ?			
Est-ce qu'il y a quelque chose de particulier que tu aimerais faire à l'accueil ?	Ton idée :		
Si tu ne vas pas à l'accueil, es-tu gardé(e) par une baby-sitter chez toi ?			Oui Non
Si non, après l'école si tu ne rentres pas chez toi, es-tu accueilli(e) :	<input type="checkbox"/> Chez une nourrice <input type="checkbox"/> Chez un autre membre de ta famille <input type="checkbox"/> Chez un voisin		

Questions concernant le transport scolaire				
<b>Prends-tu le car scolaire ?</b>			Oui	Non
Si oui,	<input type="checkbox"/> Le matin <input type="checkbox"/> Le soir			
Y es-tu bien accueilli ?			Oui	Non
Trouves-tu le trajet trop long ?		<input checked="" type="checkbox"/> Le matin <input type="checkbox"/> Le soir	Oui	Non
Aimes-tu prendre le car scolaire ?			Oui	Non
		Si non : pourquoi ?		
Si tu ne prends pas le car, quel moyen de transport utilises-tu pour aller à l'école ? (Plusieurs réponses possibles)		<input checked="" type="checkbox"/> Le vélo <input type="checkbox"/> La voiture <input type="checkbox"/> A pied		
Rythme de vie				
<b>Quand il y a de l'école :</b> A quelle heure te couches-tu la veille ?  A quelle heure te lèves-tu le matin ?				
Temps libre / loisirs				
<b>Pratiques-tu un sport ?</b>			Oui	Non
Si oui, quel sport ?		.....		
Dans quel club ?		.....		
Depuis combien de temps ?		<input checked="" type="checkbox"/> 1 an <input type="checkbox"/> 2 ans <input type="checkbox"/> 3 ans + de 3 ans		
Quand le pratiques-tu ? (Plusieurs réponses possibles)		<input type="checkbox"/> Le mercredi matin <input checked="" type="checkbox"/> Le mercredi après-midi <input type="checkbox"/> Le soir après l'école <input type="checkbox"/> Le week-end		
<b>Comment te rends-tu à ton activité sportive ?</b> (Plusieurs réponses possibles)		<input type="checkbox"/> A pied <input type="checkbox"/> A vélo <input type="checkbox"/> En car <input checked="" type="checkbox"/> En voiture <input type="checkbox"/> Autre : .....		

Qui t'emmène à ton activité ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Tes parents Tes grands-parents Des voisins Des amis Une baby-sitter Autre : ..... ....		
Si tu ne fais pas de sport, peux-tu nous dire pourquoi ? ( <i>Plusieurs réponses possibles</i> )	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Tu n'aimes pas le sport C'est trop loin C'est trop cher Tu fais déjà d'autres activités Tu ne sais pas Le sport que tu aimerais pratiquer n'est pas proposé à La Chapelle sur Erdre. Lequel ? ..... ....		
<b>Pratiques-tu une activité culturelle ou manuelle ?</b>			Oui	Non
Si oui, quelle(s) activité(s) ?		..... .....		
Dans quel club ou quelle association ?		..... .....		
Depuis combien de temps ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1 an 2 ans 3 ans + de 3 ans		
Quand la pratiques-tu ? ( <i>Plusieurs réponses possibles</i> )	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le mercredi matin Le mercredi après-midi Le soir après l'école Le week-end		
<b>Comment te rends-tu à ton activité ?</b> ( <i>Plusieurs réponses possibles</i> )	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	A pied A vélo En car En voiture Autre : .....		
Qui t'emmène à ton activité ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Tes parents Tes grands-parents Des voisins Des amis Une baby-sitter Autre : ..... ....		

<p>Si tu ne pratiques pas d'activité culturelle, peux-tu nous dire pourquoi ? (Plusieurs réponses possibles)</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Tu n'aimes pas ça C'est trop loin C'est trop cher Tu fais déjà d'autres activités Tu ne sais pas L'activité que tu aimerais pratiquer n'est pas proposée à La Chapelle sur Erdre. Laquelle ? ..... .....</p>		
<p><b>Fréquentes-tu la bibliothèque ?</b>  <b>Si oui, dans quelle bibliothèque vas-tu ?</b> (Plusieurs réponses possibles)</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Bibliothèque municipale Bibliothèque associative La Chapelaine Médiathèque de Nantes Nord Médiathèque de St Herblain Autre , laquelle ? ..... .....</p>	Oui	Non
<p>Si oui, qu'est-ce que tu y fais ? (Plusieurs réponses possibles)</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Tu empruntes des livres Tu empruntes des CD Tu empruntes des cassettes vidéo Tu lis des livres Tu écoutes des conteurs Autre chose, quoi ?..... .....</p>		
<p>Si oui, avec qui y vas-tu ? (Plusieurs réponses possibles)</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Avec l'école Avec ta famille Avec tes amis ou voisins Seul(e)</p>		
<p>Si non, est-ce que tu peux nous dire pourquoi tu ne vas pas à la bibliothèque ?</p>				
<p><b>Vas-tu voir des spectacles à Capellia ?</b>  <b>Si oui, avec qui y vas-tu ?</b> (Plusieurs réponses possibles)</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>4 à 6 fois/an 1 à 3 fois /an Jamais  Avec l'école Avec ta famille Avec tes amis ou voisins</p>		
<p><b>Vas-tu à la piscine ?</b> Si oui, dans quelle piscine ?  Si oui, avec qui y vas-tu ? (Plusieurs réponses possibles)  Si oui, comment y vas-tu ?  <b>Si oui, combien de fois y vas-tu ?</b></p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>.....  Avec l'école Avec ta famille Avec des amis ou voisins  A vélo En car En voiture Autre :..... Toutes les semaines 1 à 2 fois par mois</p>	Oui	Non

	<input type="checkbox"/>	moins souvent		
Si non, peux-tu nous dire pourquoi tu ne vas pas à la piscine ?				
<b>Quand tu es chez toi, comment occupes-tu ton temps libre en général?</b> <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Tu joues tout seul Tu joues avec tes amis/frères/sœurs Tu joues dans ton jardin Tu joues dans la rue Tu regardes la télévision Tu joues à l'ordinateur Tu « surfes » sur Internet Tu écoutes de la musique Tu lis des livres Autres : comment ? ..... .....		
<b>Est-ce qu'il y a des activités culturelles ou autres loisirs que tu aimerais pratiquer ?</b>			Oui	Non
Lesquels ?				
<b>Pourquoi ne les pratiques-tu pas ?</b> <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Tu n'as pas le temps C'est trop cher C'est trop loin Tu ne sais pas Autre raison : ..... .....		
<b>Vas-tu au centre de loisirs le mercredi ?</b>			Oui	Non
<b>Si oui, à quel centre de loisirs vas-tu ?</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Celui de la Chapelle sur Erdre Un autre, lequel ?..... .....		
<b>Si oui, aimes-tu y aller ?</b>			Oui	Non
<b>Si tu n'aimes pas y aller, peux-tu nous dire pourquoi ?</b>		..... .....		
<b>Comment y vas-tu ?</b> <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En voiture En bus A vélo A pied		

<p>Qu'est-ce que tu préfères y faire ? (Plusieurs réponses possibles)</p>	<input type="checkbox"/> Retrouver les amis <input type="checkbox"/> Faire des activités manuelles <input type="checkbox"/> Faire des activités culturelles <input type="checkbox"/> Faire des activités sportives <input type="checkbox"/> Dessiner <input type="checkbox"/> Jouer aux jeux de société <input type="checkbox"/> Lire <input type="checkbox"/> Jouer dans le parc <input type="checkbox"/> Faire des grands jeux <input type="checkbox"/> Ne rien faire <input type="checkbox"/> Autres : .....		
<p><b>Le mercredi, si tu ne fais aucune activité et que tu ne vas pas au centre de loisirs, que fais-tu ?</b> (Plusieurs réponses possibles)</p>	<input type="checkbox"/> Tu restes chez toi avec ton père ou ta mère <input type="checkbox"/> Tu restes chez toi avec un frère ou une sœur <input type="checkbox"/> Tu restes chez toi avec une baby-sitter <input type="checkbox"/> Tu restes tout seul chez toi <input type="checkbox"/> Tu vas chez une nourrice <input type="checkbox"/> Tu vas chez un membre de ta famille (grands-parents, oncle, tante, frère, ..) <input type="checkbox"/> Tu vas chez des copains <input type="checkbox"/> Tu vas chez des voisins <input type="checkbox"/> Autre : ..... <input type="checkbox"/> .....		
<b>Vacances</b>			
<p><b>Fréquentes-tu un centre de loisirs pendant les vacances scolaires ?</b></p>		Oui	Non
<p>Si oui, quel centre de loisirs ?</p>	<input type="checkbox"/> Celui de la Chapelle sur Erdre <input type="checkbox"/> Un autre, lequel ?.....		
<p>Si oui, pendant les petites vacances ?</p>		Oui	Non
<p>Si oui, pendant les vacances d'été ?</p>		Oui	Non
<p>Est-ce que tu aimes y aller ?</p>		Oui	Non
<p>Comment y vas-tu ?</p>	<input type="checkbox"/> En voiture <input type="checkbox"/> En bus <input type="checkbox"/> A vélo <input type="checkbox"/> A pied <input type="checkbox"/> .....		
<p><b>Est-ce que tu es déjà allé(e) en colonie ou mini-camp ?</b></p>		Oui	Non
<p>Si oui, est-ce que tu aimes y aller ?</p>		Oui	Non
<p>Si non, est-ce que tu aimerais y aller ?</p>		Oui	Non

<b>Pendant les vacances, participes-tu à des stages culturels ou sportifs ?</b>		Oui	Non
	Lesquels ?		
<b>Si tu ne vas ni en colonie, ni en stage, ni en mini-camp et que tu ne vas pas au centre de loisirs, que fais-tu pendant tes vacances scolaires?</b> <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>	<input type="checkbox"/> Tu restes chez toi <input type="checkbox"/> Tu pars en vacances avec tes parents <input type="checkbox"/> Tu vas chez un autre membre de ta famille (grands-parents, oncle..) <input type="checkbox"/> Autre , quoi ? ..... .....		
<u>Environnement</u>			
<b>Quels sont les endroits de ta ville que tu trouves beaux ? (peux-tu en citer 2 ou 3 ?).</b> - - -			
<b>Quels sont les endroits de ta ville que tu trouves moches ? (peux-tu en citer 2 ou 3 ?).</b> - - -			
<b>Est-ce que tu aimes te déplacer en vélo dans ta ville ?</b>  Si non, pourquoi ?	..... .....	Oui	Non
<b>Aimes-tu te balader dans la nature ?</b>  Si oui, tu aimes y aller : <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>  Si non, peux-tu nous dire pourquoi ?	<input type="checkbox"/> En famille <input type="checkbox"/> Avec l'école <input type="checkbox"/> Avec le centre de loisirs <input type="checkbox"/> Autres : ..... .....  ..... .....	Oui	Non

<b>Est-ce que tu jardines ?</b>			Oui	Non
<b>Connais-tu le tri sélectif ?</b>			Oui	Non
Si oui, le fais-tu chez toi ?			Oui	Non
Si oui, le fais-tu à l'école ?			Oui	Non
<b>Aimerais-tu participer à des activités en relation avec la nature ?</b>			Oui	Non
Si oui, lesquelles ?		..... .....		
<b>Pour toi, c'est quoi le temps libre ?</b> (Plusieurs réponses possibles)	<input type="checkbox"/> Du temps où je fais ce que je veux <input type="checkbox"/> Le temps du mercredi et du week-end <input type="checkbox"/> Le temps où je fais du sport ou des activités <input type="checkbox"/> Le temps où il n'y a pas d'école <input type="checkbox"/> Autre chose, peux-tu préciser ? .....			
<b>Informatique</b>				
<b>Possèdes-tu un ordinateur chez toi ?</b>			Oui	Non
Si oui, peux-tu t'en servir ? (Plusieurs réponses possibles)	<input type="checkbox"/> Pour jouer <input type="checkbox"/> Pour envoyer des messages <input type="checkbox"/> Pour « surfer » sur Internet			
<b>Connais-tu le site Internet de la mairie ?</b>			Oui	Non
<b>Fais-tu de l'informatique à l'école ?</b>			Oui	Non
<b>Est-ce que tu aimes cela ?</b>			Oui	Non
<b>Aimerais-tu qu'il y ait un lieu dans ta ville pour utiliser des ordinateurs durant ton temps libre ?</b>			Oui	Non
Si oui, à quel endroit ?		.....		
Si oui, aimerais-tu les utiliser pour : (Plusieurs réponses possibles)	<input type="checkbox"/> jouer <input type="checkbox"/> envoyer des messages <input type="checkbox"/> « surfer » sur Internet			
<b>Information</b>				
<b>Si tu cherches des renseignements pour pratiquer des loisirs ou aller voir un spectacle, auprès de qui (ou de quoi) demandes-tu des informations ?</b> (Plusieurs réponses possibles)	<input type="checkbox"/> Auprès de tes parents ou ta famille <input type="checkbox"/> Auprès de tes copains <input type="checkbox"/> Par l'école <input type="checkbox"/> Par Internet <input type="checkbox"/> Par le site Internet de la mairie <input type="checkbox"/> Par des prospectus <input type="checkbox"/> Par le magazine de la mairie <input type="checkbox"/> Autres moyens : .....			

<b>Des améliorations</b>				
<p>A ton avis, que faudrait-il améliorer :</p> <p>A la cantine :</p> <p>A l'accueil périscolaire :</p> <p>Au centre de loisirs :</p> <p>Dans les activités que tu pratiques :</p> <p>Dans ta ville :</p> <p>Dans ton quartier :</p>				

**Et voilà, le questionnaire est terminé, merci pour ta coopération !**

## Questionnaire jeunes / lycées

Questionnaire élaboré en vue de la définition d'un projet éducatif local sur la commune de la Chapelle sur Erdre. Il cherche à recueillir les attentes et les besoins des différents partenaires ( écoles, associations, ville, enfants, jeunes, familles, ...) afin d'envisager des développements et ajustements possibles en matière d'éducation et de loisirs en cohérence avec la politique de la Ville.

**Pour les questions où il faut répondre par oui ou non, merci d'entourer la réponse qui te convient.**

<b>Temps libre</b>			
<p><b>Est- ce que tu pratiques régulièrement :</b></p> <p><b>Une activité sportive ?</b></p> <p>Si oui, laquelle ?</p> <p>Quand pratiques-tu cette activité sportive ?</p> <p>Où pratiques-tu cette activité sportive ?</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Le soir  <input type="checkbox"/> Le mercredi  <input type="checkbox"/> Le week-end  <input type="checkbox"/> Pendant les vacances</p> <p><input checked="" type="radio"/> Dans une association  <input checked="" type="radio"/> Avec le service jeunesse de la Mairie  <input type="checkbox"/> Dans la rue, le quartier  <input type="checkbox"/> L'UNSS  <input type="checkbox"/> Autre, préciser : .....</p> <p>.....</p>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<p><b>Une activité culturelle ou manuelle ?</b></p> <p>Si oui, laquelle ?</p> <p>Quand pratiques-tu cette activité ?</p> <p>Où pratiques-tu cette activité ?</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Le soir  <input type="checkbox"/> Le mercredi  <input type="checkbox"/> Le week-end  <input checked="" type="radio"/> Pendant les vacances</p> <p><input checked="" type="radio"/> Dans une association  <input type="checkbox"/> Avec le service jeunesse de la Mairie  <input type="checkbox"/> A la maison  <input checked="" type="radio"/> Autre, préciser : .....</p> <p>.....</p>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<p><b>Est-ce que tu pratiques des activités avec tes parents ?</b></p> <p>Si oui, lesquelles</p>	<p>.....</p> <p>.....</p>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>



<b>Aimes-tu voir des spectacles ?</b>		<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Si oui, combien de fois par an y vas-tu?	<input type="checkbox"/> 4 à 6 fois/an <input type="checkbox"/> 1 à 3 fois /an <input type="checkbox"/> Jamais		
Si oui, quel style de spectacle aimes-tu voir ?	<input type="checkbox"/> Concert <input type="checkbox"/> Théâtre <input type="checkbox"/> Danse <input type="checkbox"/> Cinéma <input type="checkbox"/> Autre , préciser :..... .....		
Est-ce à la Chapelle sur Erdre ?		<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Ou dans une autre commune ?		<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Dans quelle salle ?	..... .....		
<b>Informatique</b>			
<b>Possèdes-tu un ordinateur chez toi ?</b>		<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Si oui, peux-tu t'en servir ? (Plusieurs réponses possibles)	<input type="checkbox"/> Pour jouer <input type="checkbox"/> Pour envoyer des messages <input checked="" type="checkbox"/> Pour « surfer » sur Internet		
<b>Connais-tu le site Internet de la mairie ?</b>		<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>Aimerais-tu qu'il y ait un lieu dans ta ville pour utiliser des ordinateurs durant ton temps libre ?</b>		<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Si oui, à quel endroit ?	..... .....		
Si oui, aimerais-tu les utiliser pour ? (Plusieurs réponses possibles)	<input type="checkbox"/> jouer <input type="checkbox"/> envoyer des messages <input type="checkbox"/> « surfer » sur Internet		
<b>Organisation du temps libre</b>			
<b>Comment te déplaces-tu pour te rendre sur les lieux d'activités que tu pratiques ?</b> (Plusieurs réponses possibles)			
	<input checked="" type="checkbox"/> Tes parents te conduisent <input checked="" type="checkbox"/> Un membre de ta famille te conduit <input type="checkbox"/> Tes voisins te conduisent <input checked="" type="checkbox"/> Tu y vas à pied <input checked="" type="checkbox"/> Tu y vas en vélo <input checked="" type="checkbox"/> Tu y vas en mobylette ou scooter <input checked="" type="checkbox"/> Tu pratiques le covoiturage		
<b>Ces activités que tu pratiques, tu les a choisies :</b>			
	<input checked="" type="checkbox"/> Par hasard <input type="checkbox"/> Par envie <input type="checkbox"/> Parce que ce n'est pas cher <input checked="" type="checkbox"/> Parce que ce n'est pas loin <input checked="" type="checkbox"/> Parce que tes parents le souhaitent <input checked="" type="checkbox"/> Parce que tes amis y vont aussi		

<p><b>Préfères-tu des activités qui se déroulent sur :</b> (Plusieurs réponses possibles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Une heure ou deux</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Une demie journée</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Une journée</li> <li><input type="checkbox"/> Plusieurs journées</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Le soir après les cours</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Le mercredi</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Le week-end</li> </ul>		
<p>Existe-t-il des activités qui t'attirent et que tu ne pratiques pas sur la commune ?</p> <p>Peux-tu nous dire lesquelles ?</p> <p><b>Pourquoi ne pratiques-tu pas ces activités qui t'attirent ?</b> (Plusieurs réponses possibles)</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Tu ne sais pas où elles se passent</li> <li><input type="checkbox"/> Elles ne se passent pas le bon jour</li> <li><input type="checkbox"/> Elles ne se passent pas aux bons horaires</li> <li><input type="checkbox"/> Elles se passent trop loin</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Tu ne sais pas où t'adresser</li> <li><input type="checkbox"/> Elles sont trop chères</li> <li><input type="checkbox"/> Tes parents ne veulent pas</li> <li><input type="checkbox"/> Elles n'existent pas sur la commune</li> <li><input type="checkbox"/> Autre, pourquoi ? .....</li> <li>.....</li> <li>.....</li> </ul>	<p><b>OUI</b></p>	<p><b>NON</b></p>
<p><b>Comment es-tu informé des activités qui se déroulent sur la commune ?</b> (Plusieurs réponses possibles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Après de tes parents ou ta famille</li> <li><input type="checkbox"/> Après de tes amis</li> <li><input type="checkbox"/> Par le lycée / collègue</li> <li><input type="checkbox"/> Par Internet</li> <li><input type="checkbox"/> Par le site Internet de la mairie</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Par des prospectus</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Par le magazine de la mairie</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Autres moyens : .....</li> <li>.....</li> <li>.....</li> </ul>		
<p><b>As-tu le sentiment d'être bien informé ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Sur les lieux d'activités</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Sur les horaires d'activités</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Sur les différentes activités proposées</li> <li><input type="checkbox"/> Sur le déroulement de ces activités</li> </ul>	<p><b>OUI</b></p> <p><b>OUI</b></p> <p><b>OUI</b></p> <p><b>OUI</b></p>	<p><b>NON</b></p> <p><b>NON</b></p> <p><b>NON</b></p> <p><b>NON</b></p>

<b>Satisfaction</b>			
Si tu pratiques une activité dans un club ou une association, es-tu satisfait par ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le choix proposé des activités sportives</li> <li>● Le choix proposé des activités culturelles</li> <li>● Les moyens pour te déplacer</li> <li>● Les jours d'ouverture</li> <li>● Les horaires d'ouverture</li> <li>● Les lieux d'activités</li> <li>● Le déroulement de l'activité</li> </ul>	<p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p>	<p>NON</p> <p>NON</p> <p>NON</p> <p>NON</p> <p>NON</p> <p>NON</p> <p>NON</p>
Si non, peux-tu nous dire pourquoi ?	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
Si tu pratiques des activités seul ou avec des amis à l'extérieur, es-tu satisfait par :	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> La quantité des espaces de jeux</li> <li><input type="checkbox"/> La sécurité de ces espaces</li> <li>● L'accessibilité (proximité...)</li> <li>● Le nombre des espaces verts</li> <li>● Les animations proposées sur la commune</li> <li>● Les fêtes organisées sur la commune</li> </ul>	<p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p>	<p>NON</p> <p>NON</p> <p>NON</p> <p>NON</p> <p>NON</p>
A ton avis, que manque-t-il sur la commune ?	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
Considères-tu faire :	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Assez d'activités</li> <li><input type="checkbox"/> Pas assez d'activités</li> <li><input type="checkbox"/> Trop d'activités</li> </ul>		
<b>Citoyenneté et environnement</b>			
Sur la commune, as-tu le sentiment d'être écouté ?		OUI	NON
Si non, pourquoi ?	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
Souhaiterais-tu t'impliquer dans la vie de ta commune ?		OUI	NON
Comment penses-tu qu'il est possible de s'impliquer ? (Plusieurs réponses possibles)	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Écrire dans le journal municipal</li> <li><input type="checkbox"/> Participer à des échanges entre les jeunes et les adultes</li> <li><input type="checkbox"/> Animer une association</li> <li>● Créer un journal</li> <li>● Répondre à une enquête lorsqu'il y a un nouveau projet</li> <li>● Participer aux conseils municipaux</li> </ul>		

<p><b>Pour toi, quelles sont les priorités pour l'environnement dans la commune ?</b> (Plusieurs réponses possibles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Limiter les produits dangereux pour la santé</li> <li>● Préserver la qualité de l'eau et de l'air</li> <li>● Développer l'éducation à l'environnement</li> <li>● Améliorer la qualité de la vie (bruit, aménagement urbain,...)</li> <li>● Développer les espaces verts</li> <li>● Développer les pistes cyclables</li> <li>● Développer les chemins piétonniers</li> <li>● Autres, lesquelles ?.....</li> <li>.....</li> </ul>		
<p><b>Quels pourraient être les modes d'actions pour préserver la qualité de l'environnement ?</b> (Plusieurs réponses possibles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Faire une réglementation</li> <li>● Accompagner les personnes afin de modifier leurs comportements (actions de sensibilisation...)</li> <li>● Changer les modes de consommation</li> <li>● Autre : quelle est ton idée ?.....</li> <li>.....</li> <li>.....</li> </ul>		
<b>Situation personnelle</b>			
<p>Quel âge as-tu ? .....</p> <p><b>Es-tu ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Une fille</li> <li><input type="checkbox"/> Un garçon</li> </ul>		
<p><b>Dans quel quartier habites-tu ?</b></p>	<p>.....</p>		
<p><b>Si tu vas au lycée ou au collège, dans quelle classe es-tu ?</b></p>	<p>.....</p>		
<p><b>As-tu des frères et sœurs ?</b></p> <p>Si oui, combien et quel est leur âge ?</p>	<p>.....</p>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<p>Peux-tu nous renseigner sur la profession de tes parents ?</p> <p>Profession du père .....</p> <p>Profession de la mère .....</p>	<p>Il travaille à temps plein ?</p> <p>Il travaille à temps partiel ?</p> <p>Il recherche un emploi ?</p> <p>Elle travaille à temps plein ?</p> <p>Elle travaille à temps partiel ?</p> <p>Elle recherche un emploi ?</p>	<p><b>OUI</b></p> <p><b>OUI</b></p> <p><b>OUI</b></p> <p><b>OUI</b></p> <p><b>OUI</b></p> <p><b>OUI</b></p>	<p><b>NON</b></p> <p><b>NON</b></p> <p><b>NON</b></p> <p><b>NON</b></p> <p><b>NON</b></p> <p><b>NON</b></p>

**Expression libre**

**As-tu des remarques ou des propositions à faire afin de développer le secteur du temps libre sur ta commune ?**

**Le questionnaire est terminé, merci pour ta coopération. Afin de prendre en compte ton avis, il est nécessaire de déposer ce questionnaire à la Direction Enfance Jeunesse et Sports de la Ville de la Chapelle sur Erdre (derrière la Mairie annexe) avant le début du mois d'août si possible. Merci encore !<sup>2</sup>**

## Questionnaire familles

Enquête auprès des familles chapelaines nécessaire à la réalisation une étude diagnostic en vue de la définition d'un Projet Educatif Local sur le territoire de la Chapelle sur Erdre.

Ce questionnaire est élaboré afin de recueillir les attentes et besoins des familles en matière éducative pour les enfants de 3 à 18 ans. Il est anonyme et confidentiel.

Pour les questions où il faut répondre par oui ou non, merci d'entourer la réponse qui vous convient.

A - Informations socio-démographiques			
A1-Dans quel secteur habitez-vous ? (secteurs d'après le plan pour la démocratie locale)	<input type="checkbox"/> Nord <input type="checkbox"/> Centre nord <input type="checkbox"/> Centre <input type="checkbox"/> Ouest <input type="checkbox"/> Est <input checked="" type="checkbox"/> Centre sud <input type="checkbox"/> Sud		
A2-Combien d'enfants avez-vous ?	.....		
A3-Quel âge ont-ils ?	.....		
A4-Quel est votre type d'habitat ?	<input type="checkbox"/> Une maison <input type="checkbox"/> Un appartement		
A5-Disposez-vous d'un jardin privatif ?		OUI	NON
A6-Etes-vous :	<input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> propriétaire		
A7-Vivez-vous en couple ?		OUI	NON
A8-Quelle est la profession de Madame ?	<input type="checkbox"/> Agriculteurs exploitants Artisans, commerçants et chefs d'entreprise <input type="checkbox"/> Cadres et professions intellectuelles supérieures <input type="checkbox"/> Professions Intermédiaires <input type="checkbox"/> Employés <input type="checkbox"/> Ouvriers <input type="checkbox"/> Retraités <input type="checkbox"/> A la recherche d'un emploi <input type="checkbox"/> Sans activité professionnelle		
Travaillant à :	<input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel		
A9-Quelle est la profession de Monsieur ?	<input type="checkbox"/> Agriculteurs exploitants Artisans, commerçants et chefs d'entreprise <input type="checkbox"/> Cadres et professions intellectuelles supérieures <input type="checkbox"/> Professions Intermédiaires <input type="checkbox"/> Employés <input type="checkbox"/> Ouvriers <input type="checkbox"/> Retraités <input type="checkbox"/> A la recherche d'un emploi <input type="checkbox"/> Sans activité professionnelle		
Travaillant à :	<input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel		

<p>A10-Pouvez-vous nous indiquer où vos enfants sont scolarisés ? (plusieurs réponses possibles)</p>	<input type="checkbox"/> Ecole R.Doisneau <input type="checkbox"/> Ecole la lande de Mazaire <input type="checkbox"/> Ecole Beausoleil <input type="checkbox"/> Ecole Blanchetière <input type="checkbox"/> Ecole Saint Joseph  <input type="checkbox"/> Collège Beauregard <input type="checkbox"/> Collège de la Coutancière  <input type="checkbox"/> Lycée Monges <input type="checkbox"/> Lycée Appert  <input type="checkbox"/> Autres :		
<p><b>B - Transports et déplacements</b></p>			
<p>B1 -Quels moyens de transport, <b>en général</b>, vos enfants utilisent-ils pour se rendre à l'école ? (plusieurs réponses possibles)</p>	<input type="checkbox"/> En voiture <input type="checkbox"/> Avec le bus de ville <input type="checkbox"/> Avec le car scolaire <input type="checkbox"/> A pied <input type="checkbox"/> A vélo <input type="checkbox"/> A moto / scooter		
<p>B2-Il existe dans d'autres communes un système de « pédibus », qui consiste à accompagner les enfants à l'école en groupe et à pied, encadré par des parents d'élèves. Seriez-vous intéressé par ce système de ramassage ?</p>		OUI	NON
<p>B3-Quels moyens de transport, <b>en général</b>, vos enfants utilisent-ils pour se rendre à leurs activités ? (plusieurs réponses possibles)</p>	<input checked="" type="radio"/> En voiture <input type="checkbox"/> Avec le bus de ville <input type="checkbox"/> A pied <input type="checkbox"/> A vélo <input type="checkbox"/> A moto / scooter		
<p>B4-Vos enfants utilisent-ils les pistes cyclables ?</p>		OUI	NON
<p>B5-Vos enfants utilisent-ils les chemins piétonniers ?</p>		OUI	NON
<p>B6-Pensez-vous que ce type d'aménagement soit assez développé sur la commune ?</p>		OUI	NON
<p>B7-En ce qui concerne les axes de déplacements et moyens de transport, souhaiteriez-vous voir certaines améliorations ?  Si oui, lesquelles :</p>	<p>.....            .....            .....</p>	OUI	NON

<b>C-Le temps libre de vos enfants</b>				
C1-Au sujet des loisirs de vos enfants, connaissez-vous les équipements et/ou services suivants ?	➤	Le service enfance et jeunesse de la Ville	OUI	NON
	➤	Le centre de loisirs au château de l'Hôpital	OUI	NON
	➤	Le JAM	OUI	NON
	➤	La salle Balavoine	OUI	NON
	➤	La salle Peau d'âne	OUI	NON
	➤	L'espace Jacques Demy	OUI	NON
	➤	La maison de la nature	OUI	NON
	➤	Le Point Information Jeunesse	OUI	NON
	➤	Capellia	OUI	NON
	➤	La bibliothèque municipale	OUI	NON
➤	La bibliothèque La Chapelaine	OUI	NON	
C2-Vos enfants ou certains d'entre eux fréquentent-ils ces équipements ?			OUI	NON
C3-Si oui, lesquels ?		..... ..... .....		
C4-Vos enfants pratiquent-ils une/des activités sportives ou culturelles ?			OUI	NON
C5-Pouvez-vous nous dire lesquelles ?		..... ..... .....		
<b>Pratique d'activités culturelles ou sportives</b>				
C6-Si vos enfants pratiquent une ou des activités, quelles sont les raisons principales qui vous ont conduit à les inscrire ? (2 réponses maximum)	<input type="checkbox"/>	Parce que c'est un mode de garde		
	<input type="checkbox"/>	Parce que c'est leur choix, leur désir		
	<input type="checkbox"/>	Pour les occuper		
	<input type="checkbox"/>	Parce que leurs amis y vont aussi		
	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour leur socialisation		
	<input type="checkbox"/>	Pour les accompagner dans leur structuration		
	<input type="checkbox"/>	Autre, quoi ?.....		
		.....		
C7-A votre avis, quels sont les points qui pourraient être améliorés ?		Pourquoi ?		
	L'encadrement <input type="checkbox"/>	.....		
	La pédagogie <input type="checkbox"/>	.....		
	La communication <input type="checkbox"/>	.....		
	Les tarifs <input type="checkbox"/>	.....		
	Les horaires <input type="checkbox"/>	.....		
	Les équipements <input type="checkbox"/>	.....		
	Le transport <input type="checkbox"/>	.....		
	La sécurité <input type="checkbox"/>	.....		
	Les inscriptions <input type="checkbox"/>	.....		
Autre, quoi ?.....		.....		

<p>C8-<b>En général</b>, qui accompagne votre (vos) enfant(s) à son activité ? (plusieurs réponses possibles)</p>	<input type="checkbox"/> Son père ou sa mère <input checked="" type="checkbox"/> Ses grands-parents <input type="checkbox"/> Des voisins <input type="checkbox"/> Des amis <input type="checkbox"/> Des frères ou sœurs <input type="checkbox"/> Vous utilisez le co-voiturage <input type="checkbox"/> Il y va tout seul		
<b>Accueil périscolaire</b>			
		OUI	NON
<p>C9-Vos enfants scolarisés en élémentaire fréquentent-ils l'accueil périscolaire ?</p>	<input type="checkbox"/> A l'accueil du matin <input type="checkbox"/> A l'accueil du soir		
<p>C10-Si oui, vont-ils :</p>	<input type="checkbox"/> Tous les jours <input type="checkbox"/> 2 à 3 fois par semaine <input type="checkbox"/> 1 fois par semaine		
<p>C11-Y vont-ils ?</p>	<input type="checkbox"/> Le lieu <input type="checkbox"/> L'encadrement <input type="checkbox"/> Les horaires <input type="checkbox"/> Les tarifs	OUI	NON
<p>C12-Etes-vous satisfait par :</p>	<input checked="" type="checkbox"/> La diversité des activités <input type="checkbox"/> La pédagogie <input type="checkbox"/> Les critères d'inscription <input type="checkbox"/> La sécurité	OUI	NON
<p>C13-Quels sont les points que vous aimeriez voir s'améliorer ?</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>C14-Si vos enfants ne fréquentent pas l'accueil périscolaire, c'est parce que :</p>	<input type="checkbox"/> Vous n'avez pas besoin de faire garder vos enfants, vous ne travaillez pas. <input type="checkbox"/> Vous avez un autre mode de garde. <input type="checkbox"/> Votre emploi du temps ne vous oblige pas à l'utiliser		
<p>C15-Si vous avez un autre mode de garde, pouvez-vous nous dire quel est-il ?</p>	<input type="checkbox"/> Leurs grands parents <input type="checkbox"/> Une nourrice <input type="checkbox"/> Un(e) baby-sitter <input type="checkbox"/> Des voisins <input type="checkbox"/> Leurs frères ou sœurs <input type="checkbox"/> Des amis <input type="checkbox"/> Autres : ..... <p>.....</p>		
<b>Déjeuner</b>			
<p>C16-Vos enfants déjeunent-ils au restaurant scolaire le midi ?</p>		OUI	NON
<p>C17-Si oui, ils déjeunent :</p>	<input type="checkbox"/> Tous les jours <input type="checkbox"/> 2 à 3 fois par semaine <input type="checkbox"/> 1 fois par semaine		

<p>C18-Si non, où déjeunent-ils en général? (plusieurs réponses possibles)</p>	<input type="checkbox"/>	<p>Chez vous, avec vous.                  Chez vous avec une baby-sitter                  Chez une nourrice                  Chez leurs grands parents                  Chez des voisins                  Autre : .....                  .....</p>		
<p>C19-Etes-vous satisfait par les conditions d'accueil de votre enfant pendant le temps du déjeuner ?</p> <p>Pensez-vous que certains points devraient être améliorés ? Si oui, lesquels ?</p> <p style="text-align: right;"> <input type="checkbox"/> La salle de restaurant  <input type="checkbox"/> L'encadrement  <input type="checkbox"/> Le contenu de l'assiette  <input type="checkbox"/> L'animation pendant le repas  <input type="checkbox"/> L'animation avant ou après le repas  <input type="checkbox"/> Le temps passé à déjeuner  <input type="checkbox"/> Les tarifs  <input checked="" type="checkbox"/> Les inscriptions  <input type="checkbox"/> La sécurité                  Autres : .....                  .....</p>		<p>Pourquoi ? Pouvez-vous nous l'expliquer ?</p> <p>.....                  .....                  .....                  .....                  .....                  .....                  .....                  .....                  .....                  .....</p>	<p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p>	<p>OUI NON</p> <p>OUI NON</p>
<b>Centre de loisirs</b>				
<p>C20-Vos enfants fréquentent-ils le centre de loisirs ?</p> <p>C21-Si oui, quel centre de loisirs ?</p> <p>C22-Si oui, à quelles périodes ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Celui de la Chapelle sur Erdre                  Un autre, lequel ?.....</p> <p>Le mercredi                  Les petites vacances scolaires                  Les vacances d'été</p>	<p>OUI NON</p>	<p>OUI NON</p>
<p>C23-Quelles raisons principales vous ont conduit à inscrire votre (vos) enfant(s) au centre de loisirs ? (2 réponses maximums)</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Parce que c'est un mode de garde                  Parce que c'est leur choix                  Pour les occuper                  Parce que leurs amis y vont aussi                  Pour leur socialisation                  Pour les accompagner dans leur structuration                  Autre, quoi ?.....                  .....</p>		



<p>C30-Comment vous informez-vous, en général, sur les activités que vous souhaitez proposer à vos enfants ? <i>(plusieurs réponses possibles)</i></p>	<input type="checkbox"/> Par le bouche à oreille <input type="checkbox"/> Par la presse <input type="checkbox"/> Par le magazine municipal <input type="checkbox"/> Par l'école <input type="checkbox"/> Par Internet <input type="checkbox"/> Par le site Internet de la mairie <input type="checkbox"/> Par des prospectus <input type="checkbox"/> Autres moyens : ..... .....		
<p>C31-Pensez-vous être assez informé des propositions d'activités existantes à La Chapelle en faveur de vos enfants ?</p> <p>Si non, pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez ?</p>	..... ..... .....	OUI	NON
<p>C32-Avez-vous des difficultés de garde pour vos enfants ?</p> <p>C33-Si oui, pour des enfants de quel âge ?</p> <p>C34-Si oui, pour quelle période ?</p>	..... .....	OUI	NON
<p>C35-Avez-vous des difficultés pour faire pratiquer des activités à vos enfants ?</p> <p>C36-Si oui, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?</p>	..... ..... .....	OUI	NON
<b>D- Votre participation à la vie de la Commune</b>			
<p>D1-Etes-vous membre élu d'une association ?</p> <p>Si oui, laquelle ?</p> <p>D2-Depuis combien de temps ?</p> <p>D3-Si non, pourquoi ? <i>(plusieurs réponses possibles)</i></p>	<input type="checkbox"/> Par manque de temps <input type="checkbox"/> TROP de responsabilités <input type="checkbox"/> Autres : ..... .....	OUI	NON
<p>D4-Encadrez-vous une activité avec des jeunes ?</p> <p>Si oui, laquelle ?</p> <p>D5-Depuis combien de temps ?</p> <p>D6-Si non, pourquoi ? <i>(plusieurs réponses possibles)</i></p>	<input type="checkbox"/> Par manque de temps <input type="checkbox"/> TROP de responsabilités <input checked="" type="checkbox"/> N'en voit pas l'utilité <input type="checkbox"/> N'en a pas les compétences <input type="checkbox"/> Autres : .....	OUI	NON



## **Annexes résultats des enquêtes**

## Questionnaire jeunes / lycées

Temps libre	Nombre réponses		OUI	NON
<p><b>Est- ce que tu pratiques régulièrement :</b></p> <p><b>Une activité sportive ?</b></p>			<b>29</b>	<b>5</b>
<p>Quand pratiques-tu cette activité sportive ?</p>	<p><b>24</b> Le soir  <b>10</b> Le mercredi  <b>15</b> Le week-end  <b>7</b> Pendant les vacances</p>			
<p>Où pratiques-tu cette activité sportive ?</p>	<p><b>25</b> Dans une association  <b>1</b> Avec le service jeunesse de la Mairie  <b>6</b> Dans la rue, le quartier  <b>2</b> L'UNSS  <b>1</b> Autre, préciser :</p>			
<p><b>Une activité culturelle ou manuelle ?</b></p>			<b>7</b>	<b>25</b>
<p>Quand pratiques-tu cette activité ?</p>	<p><b>5</b> Le soir  <b>1</b> Le mercredi  <b>1</b> Le week-end  Pendant les vacances</p>			
<p>Où pratiques-tu cette activité ?</p>	<p><b>3</b> Dans une association  Avec le service jeunesse de la Mairie  <b>2</b> A la maison  <b>2</b> Autre</p>			
<p>Est-ce que tu pratiques des activités avec tes parents ?</p>			<b>10</b>	<b>22</b>
<p><b>Si tu ne pratiques aucune activité, est-ce parce que :</b></p>		<p><b>2</b> Tu n'aimes pas ça  C'est trop loin  <b>2</b> C'est trop cher  <b>2</b> Tu fais déjà d'autres activités  <b>4</b> Tu ne sais pas  <b>1</b> L'activité que tu aimerais pratiquer n'est pas proposée à La Chapelle sur Erdre.</p>		

<p><b>Quand tu es chez toi, que fais-tu ?</b></p>	<p>24 Tu accueilles des amis                  21 Tu joues sur l'ordinateur                  17 Tu « surfes » sur Internet                  27 Tu écoutes de la musique                  17 Tu lis                  26 Tu regardes la télévision                  2 Autres, préciser : .....                  .....                  .....</p>		
<p><b>Connais-tu le JAM ?</b></p> <p>Si oui, tu y vas :</p> <p>Si tu n'y vas pas, c'est parce que :</p>	<p>3 Seulement pour les concerts                  8 Quelques fois si les activités proposées te plaisent                  Une ou deux fois par semaine                  Tous les jours                  6 Autre, préciser :</p> <p>6 Tu ne sais pas ce que c'est                  1 C'est trop loin                  1 Les horaires ne te conviennent pas                  6 Tu n'es pas à l'aise avec les autres jeunes                  6 Les activités ne te plaisent pas                  3 Autre, préciser :</p>	<p>28</p>	<p>3</p>
<p><b>Connais-tu les lieux d'accueil pour les jeunes (salle Peau d'âne et Balavoine) ?</b></p> <p>Si oui, les fréquentes-tu ?</p>		<p>17 4</p>	<p>13 17</p>
<p><b>Est-ce que tu vas à la bibliothèque ?</b></p> <p>Si oui, quelle bibliothèque fréquentes-tu habituellement ?</p> <p>Que fais-tu à la bibliothèque ?</p>	<p>1 Chapelaine                  13 Municipale                  3 Nantes</p> <p>17 Tu empruntes des livres                  3 Tu empruntes des CD                  2 Tu empruntes des cassettes vidéo                  5 Tu lis des livres                  Tu écoutes des conteurs</p>	<p>17</p>	<p>12</p>
<p><b>Aimes-tu voir des spectacles ?</b></p> <p>Si oui, combien de fois par an y vas-tu?</p> <p>Si oui, quel style de spectacle aimes-tu voir ?</p>	<p>11 4 à 6 fois/an                  18 1 à 3 fois /an                  3 Jamais</p> <p>24 Concert                  9 Théâtre                  13 Danse                  25 Cinéma                  3 Autre</p>	<p>30</p>	<p>2</p>

Est-ce à la Chapelle sur Erdre ?			<b>11</b>	<b>19</b>
Ou dans une autre commune ?			<b>24</b>	<b>3</b>
Dans quelle salle ?	<b>9</b> A la Chapelle <b>17</b> Nantes <b>1</b> Saint Herblain <b>2</b> Trocardière			
<b>Informatique</b>			<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>Possèdes-tu un ordinateur chez toi ?</b>			<b>29</b>	<b>3</b>
Si oui, peux-tu t'en servir ? (Plusieurs réponses possibles)	<b>24</b> Pour jouer <b>21</b> Pour envoyer des messages <b>22</b> Pour « surfer » sur Internet			
<b>Connais-tu le site Internet de la mairie ?</b>			<b>7</b>	<b>24</b>
<b>Aimerais-tu qu'il y ait un lieu dans ta ville pour utiliser des ordinateurs durant ton temps libre ?</b>			<b>17</b>	<b>12</b>
Si oui, à quel endroit ?	<b>3</b> JAM <b>10</b> Centre <b>2</b> Service jeunesse <b>2</b> Bibliothèque			
Si oui, aimerais-tu les utiliser pour ? (Plusieurs réponses possibles)	<b>9</b> jouer <b>7</b> envoyer des messages <b>14</b> « surfer » sur Internet			
<b>Organisation du temps libre</b>			<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>Comment te déplaces-tu pour te rendre sur les lieux d'activités que tu pratiques ?</b> (Plusieurs réponses possibles)	<b>26</b> Tes parents te conduisent <b>3</b> Un membre de ta famille te conduit <b>1</b> Tes voisins te conduisent <b>16</b> Tu y vas à pied <b>17</b> Tu y vas en vélo <b>3</b> Tu y vas en mobylette ou scooter <b>9</b> Tu pratiques le covoiturage			
<b>Ces activités que tu pratiques, tu les a choisies :</b>	<b>27</b> Par hasard <b>27</b> Par envie <b>2</b> Parce que ce n'est pas cher <b>1</b> Parce que ce n'est pas loin <b>1</b> Parce que tes parents le souhaitent <b>3</b> Parce que tes amis y vont aussi			
<b>Préfères-tu des activités qui se déroulent sur :</b> (Plusieurs réponses possibles)	<b>24</b> Une heure ou deux <b>9</b> Une demie journée <b>5</b> Une journée <b>7</b> Plusieurs journées <b>15</b> Le soir après les cours <b>7</b> Le mercredi <b>15</b> Le week-end			

<p>Existe-t-il des activités qui t'attirent et que tu ne pratiques pas sur la commune ?</p> <p><b>Pourquoi ne pratiques-tu pas ces activités qui t'attirent ?</b> (Plusieurs réponses possibles)</p>	<p>6 Tu ne sais pas où elles se passent Elles ne se passent pas le bon jour</p> <p>1 Elles ne se passent pas aux bons horaires</p> <p>4 Elles se passent trop loin</p> <p>3 Tu ne sais pas où t'adresser</p> <p>3 Elles sont trop chères Tes parents ne veulent pas</p> <p>12 Elles n'existent pas sur la commune Autre, pourquoi ?</p>	<p>18</p>	<p>11</p>
<p><b>Comment es-tu informé des activités qui se déroulent sur la commune ?</b> (Plusieurs réponses possibles)</p>	<p>14 Auprès de tes parents ou ta famille</p> <p>22 Auprès de tes amis</p> <p>14 Par le lycée / collège</p> <p>2 Par Internet Par le site Internet de la mairie</p> <p>18 Par des prospectus</p> <p>12 Par le magazine de la mairie Autres moyens : ..... ..... .....</p>		
<p><b>As-tu le sentiment d'être bien informé ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sur les lieux d'activités</li> <li>● Sur les horaires d'activités</li> <li>● Sur les différentes activités proposées</li> <li>● Sur le déroulement de ces activités</li> </ul>	<p>25 18 24 9</p>	<p>6 13 6 19</p>

Satisfaction			OUI	NON
<p>Si tu pratiques une activité dans un club ou une association, es-tu satisfait par ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le choix proposé des activités sportives</li> <li>● Le choix proposé des activités culturelles</li> <li>● Les moyens pour te déplacer</li> <li>● Les jours d'ouverture</li> <li>● Les horaires d'ouverture</li> <li>● Les lieux d'activités</li> <li>● Le déroulement de l'activité</li> </ul>	<p>19 9 15 17 17 18 20</p>	<p>2 8 6 4 4 5 5</p>	
<p>Si tu pratiques des activités seul ou avec des amis à l'extérieur, es-tu satisfait par :</p> <p>A ton avis, que manque-t-il sur la commune ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La quantité des espaces de jeux</li> <li>● La sécurité de ces espaces</li> <li>● L'accessibilité (proximité...)</li> <li>● Le nombre des espaces verts</li> <li>● Les animations proposées sur la commune</li> <li>● Les fêtes organisées sur la commune</li> </ul> <p>5 Cinéma</p> <p>3 Piscine</p> <p>4 Espaces verts</p> <p>5 Transports</p> <p>2 Fêtes</p> <p>Lieux de rencontres</p>	<p>13 14 15 13 15 9</p>	<p>7 5 5 7 6 7</p>	

Considères-tu faire :	<b>24</b> Assez d'activités <b>6</b> Pas assez d'activités <b>1</b> Trop d'activités		
<b>Citoyenneté et environnement</b>			<b>Oui Non</b>
Sur la commune, as-tu le sentiment d'être écouté ?			<b>18 9</b>
Souhaiterais-tu t'impliquer dans la vie de ta commune ?  Comment penses-tu qu'il est possible de s'impliquer ? <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>	<b>5</b> 3. Écrire dans le journal municipal <b>10</b> ● Participer à des échanges entre les jeunes et les adultes <b>6</b> ● Animer une association <b>3</b> ● Créer un journal <b>20</b> ● Répondre à une enquête lorsqu'il y a un nouveau projet <b>3</b> • Participer aux conseils municipaux		<b>19 15</b>
<b>Pour toi, quelles sont les priorités pour l'environnement dans la commune ?</b> <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>	<b>9</b> ● Limiter les produits dangereux pour la santé <b>23</b> 5. Préserver la qualité de l'eau et de l'air <b>15</b> ● Développer l'éducation à l'environnement <b>13</b> ● Améliorer la qualité de la vie (bruit, aménagement urbain,...) <b>11</b> ● Développer les espaces verts <b>19</b> ● Développer les pistes cyclables <b>10</b> ● Développer les chemins piétonniers ● Autres		
<b>Quels pourraient être les modes d'actions pour préserver la qualité de l'environnement ?</b> <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>	<b>11</b> ● Faire une réglementation <b>13</b> ● Accompagner les personnes afin de modifier leurs comportements (actions de sensibilisation...) <b>13</b> ● Changer les modes de consommation <b>3</b> 6. Autre : quelle est ton idée ?		
<b>Situation personnelle</b>			<b>OUI NON</b>
<b>Quel âge as-tu ?</b> ..... ..... <b>Es-tu ?</b>	<b>2</b> 19 ans <b>1</b> 18 ans <b>8</b> 17 ans <b>8</b> 16 ans <b>10</b> 15 ans  <b>21</b> Une fille <b>10</b> Un garçon		

<b>Si tu vas au lycée ou au collège, dans quelle classe es-tu ?</b>	<b>5</b> Terminale <b>13</b> Première <b>12</b> Seconde		
<b>As-tu des frères et sœurs ?</b>		<b>24</b>	<b>2</b>
Peux-tu nous renseigner sur la profession de tes parents ?			
Profession du père .....	Il travaille à temps plein ? Il travaille à temps partiel ? Il recherche un emploi ? Retraité	<b>25</b> <b>1</b> <b>1</b> <b>1</b>	
Profession de la mère .....	Elle travaille à temps plein ? Elle travaille à temps partiel ? Elle recherche un emploi ? Retraitee	<b>13</b> <b>14</b> <b>1</b> <b>1</b>	

## A - INFORMATIONS SOCIO DEMOGRAPHIQUES questionnaires familles

### Secteur d'habitation

NORD	CENTRE NORD	CENTRE	OUEST	EST	CENTRE SUD	SUD	TOTAL
10	15	13	6	2	9	12	67

Nombre d'enfants	166
------------------	-----

Type d'habitat	
Maison	Appartement
74	5
Jardin	
75	
Locataire	Propriétaire
16	61

Vie en couple (A7)	oui	61
	non	4

Profession	Madame	Monsieur
Agriculteurs	0	3
Cadres	19	41
Prof Interméd	19	11
Employés	27	13
Ouvriers	1	5
Retraités	0	0
Rech emploi	5	0
Sans activité	7	0
Temps plein	27	69
Temps partiel	38	3

Scolarité	Nombre
E R.Doisneau	14
E Lande Mazaire	39
E Beausoleil	10
E Blanchetière	11
E St Joseph	0
C Beauregard	10
C Coutancière	2
L Monge	3
L Appert	2
Autre	5
Total	96

## B - TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Moyens de transports pour école (B1)	Voiture	54
	Bus ville	11
	Car	0
	A pied	18
	A vélo	14
	A moto	1

Moyens de transports pour activités (B3)	Voiture	65
	Bus ville	9
	Car	0
	A pied	18
	A vélo	14
	A moto	1

Intérêt Pédibus (B2)	oui	27
	non	46

Enfants utilisent pistes cyclables (B4)	oui	45
	non	25

Enfants utilisent chemins piétonniers (B5)	oui	54
	non	17

Aménagements assez développés? (B6)	oui	21
	non	48

(B7) Souhaits d'amélioration déplacements et transports	oui	58
	non	14

### C - LE TEMPS LIBRE DE VOS ENFANTS

Connaissez vous ces équipements (C1)	Servi enfance et jeunesse	oui	59
		non	14
Château Hôpital	oui	59	
	non	13	
JAM	oui	30	
	non	40	
Salle Balavoine	oui	35	
	non	34	
Salle Peau d'Ane	oui	14	
	non	54	
Espace Jacques Demy	oui	35	
	non	35	
Maison de la Nature	oui	24	
	non	46	
Point Info Jeunesse	oui	24	
	non	43	
Capellia	oui	69	
	non	4	
Bibliothèque Municipale	oui	63	
	non	10	
Biblioth La Chapelaine	oui	40	
	non	32	

Vos enfants fréquentent ces équipements (C2)	oui	63
	non	12

Vos enfants pratiquent sport ou cult (C4)	oui	60
	non	15

### PRATIQUES D'ACTIVITES CULTURELLES OU SPORTIVES

Raisons ayant conduit à inscrire vos enfants (C6)	Mode garde	0
	Leur choix	49
	Les occuper	8
	Amis y sont	5
	Socialisation	18
	Structuration	38
	Autre	3

Points à améliorer (C7)	Encadrement	7
	Pédagogie	0
	Communicat	9
	Tarifs	14
	Horaires	15
	Equipements	20
	Transport	4
	Sécurité	2
	Inscriptions	19

Qui accompagne l'enfant à son activité (C8)	Père-Mère	60
	Gds-Parents	4
	Voisins	6
	Amis	10
	Frère soeur	4
	Co voiturage	20
	Tout seul	5

## ACCUEIL PERISCOLAIRE

Enfants en accueil périscolaire (C9)	oui	47
	non	22

Si oui, ils vont (C10)	accueil matin	21
	accueil soir	48

Tous les jours	24
2/3 semaine	23
1/ semaine	4

Etes vous satisfait par (C12)	Lieu	oui	44
		non	7
	Encadrement	oui	45
		non	2
	Horaires	oui	42
		non	9
	Tarifs	oui	29
		non	15
	Diversité	oui	43
		non	2
	Pédagogie	oui	35
		non	3
	Crit inscrit	oui	43
		non	1
	Sécurité	oui	40
		non	5

Enfants ne fréquentent pas l' accueil parce que (C14)	Pas besoin je ne travaille pas	12
	Ai un autre mode garde	6
	Emploi temps permet	5

Autre mode de garde (C15)	Gds parents	5
	Nourrice	11
	Baby-sitter	6
	Voisins	3
	Frère sœur	2
	Amis	3
	Autre	2

## DEJEUNER

Déjeuner restaurant scolaire (C16)	oui	72
	non	5

Si oui, ils déjeunent (C17)	Tous les jours	37
	2/3 semaine	20
	1/ semaine	12

Si non, ils déjeunent (C18)	chez vous avec vous	23
	chez vous baby sitter	0
	chez nourrice	2
	Chez gds parents	1
	Chez voisins	0
	autre	4

(C19) Etes vous satisfait accueil durant déjeuner	oui	55
	non	6

Points à améliorer (C19)	Salle restaur	13
	Encadrement	9
	Contenu assiet	1
	Animation repas	4
	Animation avant	11
	Temps déjeuner	7
	Tarifs	11
	Inscriptions	1
	Sécurité	1
	Autre	5

### CENTRE DE LOISIRS

Vos enfants vont en centre loisir (C20)	oui	35
	non	38

Quelle période(C22)	Mercredi	3
	Petites vacanc	17
	Vacances été	32

Raisons qui conduit l'inscription(C23)	Mode garde	24
	Leur choix	9
	Les occuper	16
	Amis y sont	5
	Socialisation	4
	Structuration	3
	Autre	1

En dehors de ces centres loisirs que font vos enfants durant les vacances(C25)	chez vous	40
	Famille	47
	vac avec vous	62
	colonie camp	12
	stage sportif	11
	autre commune	4
	autre	0

Comment êtes vous informé des activités(C30)	Bouche oreille	40
	Presse	18
	Magazine Mun	53
	Ecole	21
	Internet	5
	Site Mairie	9
	Prospectus	23
	Autres	8

Si oui lequel(C21)	Chapelle/Erdre	30
	Autre	8

Points à améliorer (C24)	Lieu	3
	Encadrement	1
	Pédagogie	0
	Communication	1
	Tarifs	6
	Horaires	14
	Equipements	1
	Transport	1
	Sécurité	4
	Inscriptions	9
	Autres	2

(C26)Etes vous satisfait situation	oui	58
	non	6

Activ satisfais sur commune?(C27)	oui	41
	non	14

(C31)Etes-vous assez informé	oui	47
	non	20

(C32)Avez-vous difficultés garde	oui	20
	non	45

Avez-vous difficultés pour faire pratiquer des activ(C35)	oui	24
	non	0

### D - VOTRE PARTICIPATION A LA VIE DE LA COMMUNE

Membre élu d'une association(D1)	oui	19
	non	52

Encadrez-vous une activité jeunes (D4)	Oui	5
	non	65

Si non pourquoi (D3)	Manque temps	31
	Trop responsab	1
	Autres	0

Si non pourquoi (D6)	Manque temps	39
	Trop responsab	2
	Pas utilité	1
	Pas compétences	7

### Statistiques concernant la population<sup>42</sup>

Population totale par âge			
	La chapelle	Carquefou	C.U. Nantes
0 à 19 ans	(29,5%) 4830	(30,9%) 4742	(24,9%) 135 992
20 à 39 ans	(25,3%) 4150	(27,7%) 4253	(31,8%) 173 183
40 à 59 ans	(32,7%) 5362	(28,9%) 4446	(25,3%) 138 187
60 à 74 ans	(9,2%) 1504	(8,7%) 1337	(11,6 %) 63 194
75 ans et plus	(3,3%) 541	(3,8%) 591	(6,3%) 34 507
<b>total</b>	<b>16387</b>	<b>15369</b>	<b>545 063</b>

Structure par âge en pourcentage						
Ages	La Chapelle		Carquefou		C.U. Nantes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
0 à 14 ans	20,9	20,4	21,7	21,3	19	16,7
15 à 29	22,1	19,3	25,2	20	25,6	23,7
30 à 44	20,8	22,6	21,3	24,1	22,1	20,9
45 à 59	24,6	24,3	20,7	20,6	18,4	18,2
60 à 74	9,2	9,1	8,4	9	10,5	12,5
75 et plus	2,4	4,2	2,7	5	4,4	8

Population des moins de 20 ans			
	La Chapelle	Carquefou	C.U. Nantes
0 à 4 ans	(17,5%) 845	(17,8%) 844	(20,9%) 28 403
5 à 9 ans	(24,3%) 1 173	(24,8%) 1 175	(24,8%) 33 686
10 à 14 ans	(28,3%) 1 369	(27%) 1 280	(25,6%) 34 763
15 à 19 ans	(29,9%) 1 443	(30,4%) 1 443	(28,8%) 39 140
<b>Total</b>	<b>4 830</b>	<b>4 742</b>	<b>135 992</b>

Population selon la catégorie socioprofessionnelle			
C.U. Nantes			
	La Chapelle	Carquefou	C.U. Nantes
Agriculteurs	24	97	718
Artisans, commerçants	368	318	12 345
Cadres, prof. Intellectuelles	1 636	1 190	38 361
Professions intermédiaires	2 432	1 917	66 440
Employés	2 168	2 025	77 180
Ouvriers	1 204	1 446	51 516
Retraités	1 928	1 717	85 601
Autres inactifs	6 596	6 683	212 971
<b>Total</b>	<b>16 356</b>	<b>15 393</b>	<b>545 132</b>

<sup>42</sup> Source INSEE.

<b>Population selon la CSP en pourcentage</b>			
	<b>La Chapelle</b>	<b>Carquefou</b>	<b>C.U. Nantes</b>
Retraités	<b>11,8</b>	<b>11,2</b>	<b>15,7</b>
Actifs	<b>47,9</b>	<b>45,4</b>	<b>45,2</b>
Cadres	<b>20,9</b>	<b>17</b>	<b>15,5</b>
Professions intermédiaires	<b>31</b>	<b>27,4</b>	<b>26,9</b>
Ouvriers / Employés	<b>43</b>	<b>49,6</b>	<b>52,2</b>

### Eléments concernant les affaires scolaires

<b>Transport scolaire (enfants inscrits aller et retour confondus)</b>	
<b>Niveau élémentaire</b>	<b>167</b>
Niveau secondaire	<b>119</b>

<b>Nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire*</b>	
<b>Année 2003/2004</b>	<b>1498</b>
Année 2004/2005	<b>1370</b> (96% élémentaires et 88% maternelles)

<b>Nombre d'enfants inscrits à l'accueil périscolaire*</b>	
<b>Année 2003/2004</b>	<b>904</b>
Année 2004/2005	<b>893</b> (63% élémentaires et 57% maternelles)

\* selon le service des affaires scolaires, ces chiffres sont à prendre avec précaution pour deux raisons :

- 1- Les parents inscrivent souvent les enfants à l'APS en cours d'année
- 2- Les parents inscrivent les petits (TPS, PS, MS) généralement vers le mois de janvier.

**C'est une moyenne de 1014 repas (enfants et adultes) qui ont été servis journalièrement durant l'année 2003/2004.**

## **Autres informations**

## **Cahier des charges du Contrat Educatif Local – synthèse**

Après la définition d'un Projet Éducatif Local, sa mise en œuvre passe par différentes contractualisations comme le Contrat Temps Libres, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, le dispositif Ville Vie Vacances, le Contrat Enfance, etc.. et le Contrat Éducatif Local (CEL). Le CEL intervient en complémentarité des autres. Il est conclu pour 3 ans et peut être évolutif dans ses objectifs et contenus.

Deux **objectifs principaux** concernent le CEL :

- 1- Il favorise la réussite scolaire et sociale des enfants, permet l'épanouissement de la personnalité et l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté ;
- 2- Il favorise la mise en synergie des partenaires éducatifs locaux et des partenaires financiers autour du Projet Educatif Local.

Sa mise en œuvre passe par le choix d'actions plurielles. La cellule interministérielle ( Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Nationale, et la Politique de la Ville) a défini des **orientations prioritaires** qui sont :

- L'accompagnement à la scolarité ;
- Le développement des capacités d'expression orale et écrite ;
- L'apprentissage du civisme et de la citoyenneté ;
- L'information des jeunes, leur participation à l'élaboration des projets qui les concernent ;
- L'association plus étroite des parents ;
- La promotion des fonctions éducatives et sociales du sport ;
- Le développement des articulations entre les CLSH et les clubs de jeunes.

Le Conseil Général également partenaire, privilégie des actions en faveur des 11/16 ans. Quant à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, elle soutient des actions de formation notamment en faveur des coordonnateurs de CEL.

Le CEL concerne tous les **enfants âgés de 3 à 16 ans** et plus avec une attention particulière portée aux jeunes collégiens de 11 à 16 ans.

En ce qui concerne la mise en œuvre d'actions, certaines **recommandations** sont consignées dans le cahier des charges. Elles portent notamment sur l'importance de l'association avec les parents et les jeunes dans le choix d'activités ainsi que l'instauration de temps de coopération avec les partenaires. Aussi, la qualité, la sécurité et la complémentarité des actions mises en œuvre sont recherchées.

La définition d'un CEL passe par une **démarche d'élaboration** comprenant les éléments suivants :

- 1- Respect de la démarche de projet (diagnostic participatif, définition d'objectifs, plan d'action, modalités d'évaluation et de suivi, accompagnement et formation des intervenants) ;
- 2- Accompagnement des acteurs locaux lors de la phase d'engagement dans le projet grâce à une méthodologie d'intervention coordonnée avec les opérateurs du diagnostic,

- les conseillers de l'Inspection Académique et de la Direction Régionale Jeunesse et Sports ainsi que les représentants des autres partenaires institutionnels ;
- 3- Organisation de l'information et de la participation des acteurs locaux aux différentes phases du projet ;
  - 4- Implication des jeunes dans la prise de décision ;
  - 5- Prise en compte des mesures locales d'accompagnement ;
  - 6- Concrétisation de l'engagement de la Ville par un budget communal.

Le projet doit prendre la forme d'un document écrit précisant toutes les conditions de mise en œuvre et l'identification des organisateurs. Il est piloté par un groupe multi-partenarial (groupe de pilotage local) et suivi par un coordonnateur. C'est le Groupe de Pilotage Départemental qui le valide. **Sa validation puis le versement d'une subvention est soumis aux critères suivants :**

**6. Le respect de la démarche d'élaboration par:**

- ✓ Une **concertation** effectuée avec l'ensemble des acteurs éducatifs,
- ✓ La prise en compte des dispositifs éducatifs existants et **la définition d'une politique éducative commune** à l'ensemble des acteurs,
- ✓ L'action de **favoriser la cohérence et la continuité éducative** en liaison avec les équipes pédagogiques des établissements,
- ✓ L'action de **favoriser l'articulation des différents temps, scolaire, péri et extrascolaire**, dans une projection à 3 ans.

**7. Une cohérence dans les propositions:**

- ✓ Des actions proposées en **cohérence avec les besoins identifiés des jeunes**,
- ✓ Des actions proposées en **cohérence avec les objectifs du PEL**,
- ✓ Une présence **d'actions communes à l'ensemble des acteurs** locaux.

**8. Des modalités de pilotage définies préalablement par:**

- ✓ L'existence d'un **coordonnateur** dont la fonction sera rendue lisible par une **disponibilité en temps bien identifiée**,
- ✓ L'existence d'un **groupe de pilotage représentatif** des différents acteurs locaux et **se réunissant régulièrement**,
- ✓ La **fréquence des rencontres** et réunions entre les partenaires.

## **Profil de poste Coordonnateur PEL**

### **Famille professionnelle : éducation**

#### Finalité

Mission globale : sous l'autorité de la Directrice Enfance Jeunesse et Sport, définition et mise en œuvre du projet éducatif local.

Objectif principal : coordonner et optimiser la qualité des actions éducatives péri et extra scolaires en faveur des enfants et adolescents en vue d'instituer une continuité éducative partagée par tous les acteurs du champ éducatif et du temps libre de la commune.

#### Environnement

Travail en équipe avec les responsables des services communaux (Jeunesse, Sport, Petite Enfance, Action Sociale, Culture et Développement Durable). Travail en partenariat avec l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels de la commune.

#### Missions spécifiques

- Coordonner et gérer les dispositifs en faveur de l'enfance et de la jeunesse : Contrat Temps Libres, Contrat Éducatif Local, Ville Vie Vacances, Contrat Local de Sécurité, Contrat de Ville.
- Animer le comité de pilotage spécifique au PEL.
- Accompagner la mise en œuvre de projets transversaux.
- Définir des outils d'évaluation et les mettre en œuvre.
- Être force de propositions en matière d'axes de développement dans le champ du temps libre.

#### Profil et compétences nécessaires

En vue d'atteindre les objectifs éducatifs préalablement définis par le comité de pilotage, le coordonnateur sera capable de déterminer une véritable stratégie, de la décliner en plan d'actions en relation avec l'ensemble des partenaires et d'en accompagner la mise en œuvre opérationnelle.

Son expérience du secteur éducatif et du temps libre ainsi que sa connaissance de l'ensemble des dispositifs ministériels seront nécessaires à la compréhension des enjeux institutionnels et politiques. Il devra maîtriser les outils de la méthodologie de projet, avoir des capacités rédactionnelles. Doté d'un esprit analytique et synthétique, il aura également l'expérience de l'animation de réunions et de la construction et gestion de budgets. Aussi, cette mission de coordination nécessite un sens développé des relations humaines, de la diplomatie et de la rigueur.